

# Rapport annuel 2002



Merlin Gerin  
Square D  
Telemecanique

# Rapport annuel 2002

## Sommaire



Message du Président	1
Chiffres clés	2
Conseil d'Administration, Direction	4
<b>L'activité du Groupe</b>	<b>7</b>
1- Historique (historique industriel, historique capitalistique, situation actuelle)	7
2- Présentation de l'activité	8
3- Les atouts du Groupe	8
4- La stratégie du Groupe	9
5- Les produits équipements et services	10
6- Les marchés	12
7- La distribution des produits et les clients	14
8- La production	15
<b>Renseignements de caractère général concernant la société</b>	<b>17</b>
1- Renseignements sur la société	17
2- Capital	17
3- Actionnariat	20
4- Intéressement du personnel - Actionnariat salarié – Plans d'options	20
5- Rachat d'actions	23
6- Bourse	24
7- Politique d'information	26
<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>27</b>
1- Composition du Conseil d'Administration	27
2- Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	30
3- Activité du Conseil d'Administration	31
4- Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité)	31
5- Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants	33
6- Conventions réglementées	35
7- Responsables du contrôle des comptes	35
8- Droits et obligations des actionnaires	36
<b>Rapport d'activité</b>	<b>38</b>
1- Environnement économique	38
2- Les faits marquants en 2002	38
3- Recherche et développement	42
4- Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché	42
5- Litiges et autres risques	47
6- Politique d'assurances	48
7- Développement durable	49
8- Perspectives 2003	56
9- Comptes consolidés	57
10- Comptes sociaux	61
11- Participations	61
<b>Comptes consolidés et comptes sociaux</b>	<b>62</b>
1- Compte de résultat consolidé	62
2- Tableau des flux de trésorerie consolidés	63
3- Bilan consolidé	64
4- Variation des capitaux propres consolidés	66
5- Annexes aux comptes consolidés	67
6- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	109
7- Comptes sociaux	110
8- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	123
9- Filiales et participations	124
10- Inventaire des valeurs mobilières	126
11- Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	127
<b>Assemblée générale mixte du 16 mai 2003</b>	<b>129</b>
1- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires	129
2- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	132
3- Résolutions	135
4- Attestations	143
5- Tableau de concordance	144



Dans une conjoncture difficile, Schneider Electric a réalisé **une bonne performance opérationnelle** et aborde 2003 dans une position particulièrement saine et solide.

L'activité économique a sensiblement ralenti en début d'année, notamment aux Etats-Unis où nous réalisons 30 % de notre activité. Elle s'est ensuite stabilisée à un niveau très bas dans les pays développés.

Schneider Electric a réussi à maintenir, en 2002, une bonne performance opérationnelle grâce à la réactivité et aux efforts de tous. La marge brute a augmenté de 1,3 point au cours de l'année pour atteindre 41,5 % contre 40,2 % en 2001. L'autofinancement d'exploitation atteint 968 millions d'euros en 2002, soit 10,7 % du chiffre d'affaires contre 9,8 % en 2001, ce qui montre la capacité du Groupe à générer de la trésorerie. Le cash-flow libre s'élève à 592 millions d'euros, en hausse de 10 % en 2002 grâce à la maîtrise des investissements industriels et à la réduction du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Grâce à nos programmes d'amélioration continue, engagés dès 1999 et dont le déploiement s'accélère dans le cadre du programme NEW2004, nous traversons beaucoup mieux la crise que la plupart de nos concurrents. Schneider Electric est aujourd'hui l'une des entreprises les plus rentables de son secteur.

L'année 2002 a été marquée par le lancement de notre nouveau programme d'entreprise NEW2004. Ce programme ambitieux et mobilisateur conjugue croissance et efficacité afin d'atteindre, en 2004, une marge opérationnelle de 14 %.

Nous nous sommes fixé un objectif d'économies annuelles de 325 millions d'euros en année pleine en 2004. Nous avons déjà réalisé plus de la moitié du chemin avec 174 millions d'euros d'économies obtenues dès 2002. Nous avons adapté notre organisation et nos niveaux de coûts avec la fermeture de sites aux Etats-Unis, la réduction de capacités en moyenne tension en Europe de l'Ouest, l'externalisation de certaines fabrications et le renforcement des sites les plus compétitifs, notamment au Mexique et en Pologne, et dans des zones de forte croissance comme la Chine. Dans le même temps, nous avons adapté nos effectifs, engagé des programmes de renforcement de la qualité et de la productivité industrielle et logistique à l'échelle du Groupe.

Avec près de 8 milliards d'euros de fonds propres et une trésorerie nette de 844 millions d'euros à fin 2002, nous sommes à même de saisir les meilleures opportunités d'acquisitions. La cession de Legrand, à laquelle nous avons dû nous résoudre, s'est faite dans de bonnes conditions et a renforcé notre structure financière. Nous disposons aujourd'hui d'un bilan particulièrement solide.

Nous nous donnons aussi la possibilité de poursuivre, de façon pragmatique, notre programme de rachat d'actions au profit de nos actionnaires.



**Henri Lachmann**  
Président-Directeur Général  
de Schneider Electric

En 2003, compte tenu des incertitudes pesant sur l'évolution de l'économie mondiale, Schneider Electric a décidé de donner la priorité à la croissance organique. Maintenir un rythme soutenu d'innovation à travers notamment des partenariats technologiques, enrichir notre offre et pénétrer de nouveaux segments de marché en capitalisant sur l'expérience acquise et les compétences, telles sont les principales orientations de croissance du Groupe pour l'année en cours.

Parallèlement, nous poursuivons une politique sélective d'acquisitions dans les métiers porteurs de l'ultraterminal, de l'automatisation industrielle et du bâtiment, de l'alimentation sécurisée et des offres de services à haute valeur ajoutée pour optimiser les performances des équipements et des réseaux électriques de nos clients. Ces acquisitions contribueront à élargir nos marchés accessibles. Cette stratégie volontariste vise à nous positionner sur nos marchés comme le leader du "Power & Control" à travers nos trois marques principales : Merlin Gerin, Telemecanique et Square D.

Le Groupe entend tirer parti du dynamisme de ses équipes, de son excellente couverture géographique, de la complémentarité de son offre de produits et de solutions en s'appuyant sur sa bonne santé financière. En 2003, Schneider Electric intensifiera ses actions de progression de la marge brute, ses actions d'adaptation de l'outil industriel et de réduction des coûts de structure, et poursuivra ainsi l'amélioration de sa rentabilité.

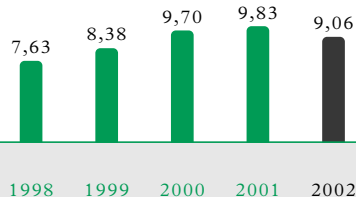
Schneider Electric est à mi-parcours de son programme NEW2004, programme dédié à la croissance et à l'efficacité ; ses équipes continueront de se mobiliser en 2003 pour remplir la mission que nous nous sommes fixée avec tous nos partenaires : apporter le meilleur du nouveau monde électrique à chacun, à tout moment et en tout lieu.

**Henri Lachmann**  
Président-Directeur Général

## Résistance de l'activité et de la performance opérationnelle dans un environnement difficile

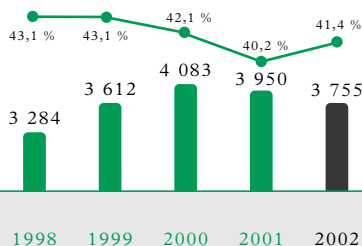
### Chiffre d'affaires consolidé

en milliards d'euros



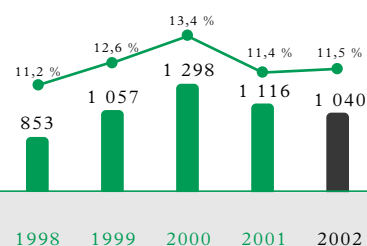
### Marge brute d'exploitation

en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



### Résultat d'exploitation

en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



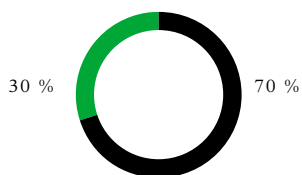
Le chiffre d'affaires réalisé en 2002 est en baisse de 7,8 % par rapport à 2001. Cette évolution résulte, d'une part, d'un environnement économique difficile et, d'autre part, de l'impact défavorable des parités des devises contre l'euro. A périmètre et taux de change constants, l'évolution est de - 5,2 %.

Schneider Electric s'est fixé comme objectif au travers de son programme d'entreprise NEW2004 d'améliorer sa marge brute d'un point par an. Grâce aux premiers effets des plans de productivité lancés en début d'année, cet objectif est atteint en 2002.

La rentabilité d'exploitation atteint 11,5 % du chiffre d'affaires en 2002, démontrant la capacité de Schneider Electric à maintenir une bonne performance opérationnelle en dépit d'un environnement défavorable. Schneider Electric continue ainsi de figurer parmi les sociétés les plus profitables de son secteur d'activité.

## Des positions mondiales de premier plan

### Chiffre d'affaires 2002 par métier



● Distribution électrique  
● Automatismes

### Chiffre d'affaires 2002 par zone géographique

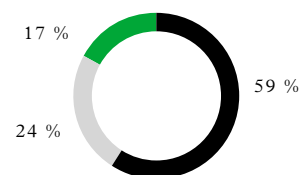
en milliards d'euros



● Europe  
○ Amérique du Nord  
● International

### Effectifs 2002 par zone géographique

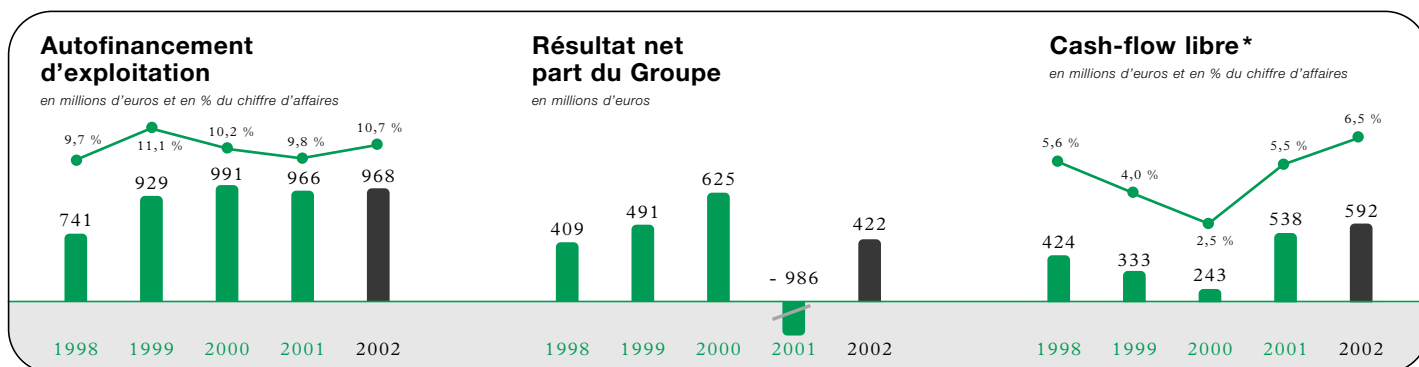
(Effectifs moyens permanents et temporaires)



● Europe (44 078 personnes)  
○ Amérique du Nord (17 625 personnes)  
● International (13 111 personnes)

## Les moyens d'une croissance offensive

### Une forte génération de cash-flow libre



Schneider Electric démontre à nouveau en 2002 sa forte capacité à dégager de la trésorerie malgré le recul de l'activité. L'autofinancement d'exploitation reste équivalent à celui de 2001, et atteint 10,7 % du chiffre d'affaires. C'est un atout déterminant dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance.

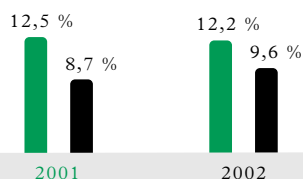
Le résultat net reste solide en 2002. Il atteint 422 millions d'euros, contre une perte de 986 millions d'euros en 2001 due à une provision exceptionnelle de 1 400 millions d'euros comptabilisée sur les titres Legrand.

Le cash-flow libre augmente de 10 % en 2002 grâce à la maîtrise des investissements industriels et à la réduction des besoins d'exploitation. Schneider Electric dégage ainsi un cash-flow libre élevé représentant 6,5 % du chiffre d'affaires.

\* Avant paiement du dividende.

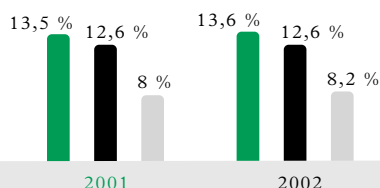
## Une trésorerie nette positive

### Résultat d'exploitation 2002 par métier



● Distribution électrique  
● Automatismes

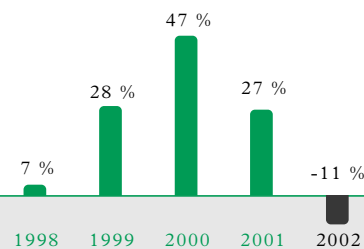
### Résultat d'exploitation 2002 par zone géographique



● Europe  
○ Amérique du Nord  
● International

### Endettement net sur capitaux propres

en %



Le cash flow élevé combiné au produit de la cession des titres Legrand permet à Schneider Electric de disposer d'un bilan particulièrement solide, avec une trésorerie nette atteignant 844 millions d'euros à fin 2002.

## Conseil d'Administration

**Henri Lachmann, 64 ans**

Président-Directeur Général

**Claude Bébéar, 67 ans**

Président du Conseil de Surveillance d'Axa

**Daniel Bouton, 52 ans**

Administrateur indépendant \*

Président-Directeur Général de la Société Générale

**Thierry Breton, 48 ans**

Administrateur indépendant \*

Président-Directeur Général de France Télécom

**Alain Burq, 49 ans**Membre du Conseil de Surveillance  
du Fonds Commun de Placement Schneider Actionariat**Michel François-Poncet, 68 ans**

Vice-Président du Conseil de BNP-Paribas

**Hans Friderichs, 71 ans**

Administrateur indépendant \*

Administrateur de sociétés

**James F. Hardymon, 68 ans**

Administrateur indépendant \*

Administrateur de sociétés

**Willy. R. Kissling, 58 ans**

Administrateur indépendant \*

Président-Directeur Général  
d'Unaxis Corporation**Gérard de La Martinière, 59 ans**Directeur Général Finances  
Contrôle et Stratégie du Groupe Axa**René Barbier de La Serre, 62 ans**

Administrateur indépendant \*

Administrateur de sociétés

**James Ross, 64 ans**

Administrateur indépendant \*

Vice-Président de National Grid Transco

**Piero Sierra, 68 ans**

Administrateur indépendant \*

Conseiller d'Administration  
des sociétés internationales  
du Groupe Pirelli SpA (Milan)*Secrétaire du Conseil***Philippe Bougon**

\* Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

Comité de Rémunérations  
et de Nominations**Michel François-Poncet**, Président**Claude Bébéar****James F. Hardymon****Henri Lachmann****René Barbier de La Serre**

## Comité d'Audit

**Gérard de La Martinière**, Président**René Barbier de La Serre****James Ross****Piero Sierra**

## Commissaires aux comptes

## Commissaires titulaires

**Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young****PriceWaterhouseCoopers Audit**

## Commissaires suppléants

**Jean de Gaulle****Dominique Paul**

## Equipe Dirigeante

Directions  
Centrales

## Développements - Industrie

**Bernard Delvallée**

Achats

**Noël Girard**

Distribution Electrique

**Steve Little**

Systèmes d'information

**Alain Marbach**

Automatismes

**Claude Ricaud**

Scientifique et Technique

**Laurent Vernerey**

Industrie et Logistique

**Daniel Victoir**

Qualité

## Stratégie et Développement des Marchés

**Claude Breining**

Développement Commercial

**Pascal Charriau**

Résidentiel

**Michel Crochon**

Industrie

**Philippe Crolet**

Bâtiments

**Joël Karecki**

Stratégie et planification

**Jean Kieffer**

Energie et Infrastructures

**Patrice Lagarde**

Services

# Comité Exécutif

**Henri Lachmann**  
Président-Directeur Général



**Antoine Giscard d'Estaing**  
Directeur Général  
Finances - Contrôle - Juridique



**Jean-François Pilliard**  
Directeur Général  
Ressources Humaines  
et Communication



**Eric Pilaud**  
Directeur Général  
Stratégie et Développement  
des Marchés



**Marcel Torrents**  
Directeur Général  
Développements - Industrie



**Chris Richardson**  
Directeur Général  
Division Opérationnelle  
Amérique du Nord



**Jean-Pascal Tricoire**  
Directeur Général  
Division Opérationnelle  
Internationale



**Christian Wiest**  
Directeur Général  
Division Opérationnelle  
Europe

## Divisions Opérationnelles

**Dominique Bellot**  
Allemagne

**Jacques Billiard**  
Moyen-Orient

**Christian Wiest**  
Pays Nordiques, Benelux  
Irlande, Suisse

**Dominique Devinat**  
Grande Inde

**Guy de Place**  
Asie du Nord-Est

**Guy Dufraisie**  
Afrique

**Hal Grant**  
Asie du Sud-Est

**Amy Huntington**  
Schneider Global Business  
Development

**Rune Johansson**  
Europe Centrale  
et Orientale  
CEI

**Gaël de La Rochère**  
Royaume-Uni

**Guy Lemarchand**  
Specialists Business Units  
(Bergher Lahr, Crouzet,  
Ensys, Infra+, Num,  
Selectron)

**René Orlandi**  
Italie

**Jean-Pascal Tricoire**  
Amérique du Sud  
et Caraïbe

**Jean-Pierre Chardon**  
France

**Julio Rodriguez**  
Péninsule Ibérique

**Russell Stocker**  
Grande Chine

**Pierre Tabary**  
Pacifique

**Flemming Tomdrup**  
Lexel

## Directions Fonctionnelles

**Gérard Fauconnet**  
Communication Groupe

**Jean Netter**  
Schneider Electric Ventures

**Pedro Salazar**  
Juridique

**Carlos Siria**  
Programme d'entreprise  
NEW2004

**Gilles Vermot-Desroches**  
Développement durable





# L'Activité du Groupe

## 1 - Historique

### **Historique industriel**

Schneider Electric SA est une société anonyme constituée les 2 et 4 décembre 1871. Son histoire débute en France dans l'industrie lourde en 1836, lorsque Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies en difficulté au Creusot et qu'ils créent Schneider & Cie en 1838.

A partir de cette époque et jusqu'au milieu du vingtième siècle, l'entreprise connaîtra un développement ininterrompu dans la mécanique lourde, le matériel et les équipements de transport (navires, chemins de fer, ponts, tunnels...). Elle est également présente dans le domaine de l'électricité dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, progressivement, Schneider devient un vaste conglomérat sans stratégie.

Aussi, de 1981 à 1997, Schneider se recentre sur les métiers de l'électricité en se désengageant de divers secteurs : sidérurgie, machines-outils, chantiers navals, ferroviaire, téléphonie privée, ingénierie... et en procédant à des acquisitions dans le domaine électrique et des automatismes, dont Telemecanique en 1988 et Square D en 1991. En 1997, la vente de Spie Batignolles constitue la fin du processus de recentrage de Schneider Electric sur les métiers de l'électricité.

En 1999, Schneider Electric acquiert le groupe Lexel, numéro deux européen dans la distribution électrique ultraterminale, principalement implanté dans le nord de l'Europe.

En 2000, Schneider Electric acquiert Cruzet Automatismes, société française leader de la commande et des petits automatismes, et Positec, société suisse leader européen du contrôle de mouvement.

En 2001, Schneider Electric initie, dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une Offre Publique d'Echange sur les titres Legrand. A l'issue de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric acquiert 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto au rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002 ordonné la séparation des deux entreprises, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement et ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes, des décisions de la Commission. En décembre 2002, Schneider Electric acquiert

Digital Electronics Corporation (société japonaise leader mondial du dialogue homme-machine).

Schneider Electric est aujourd'hui un groupe spécialisé dans la production et la vente de produits d'équipements dans les domaines de la distribution électrique et des automatismes industriels.

### **Historique capitalistique**

En 1981, la structure capitalistique du Groupe, mise en place au cours de la décennie précédente, est caractérisée par des cascades de holdings entre la SPEP (maison mère) et ses filiales industrielles, avec de nombreuses boucles d'autocontrôle.

Les diverses holdings sont fusionnées entre 1981 et 1995, date à laquelle il ne subsiste qu'une seule société, Schneider SA, qui, en 1999, prend le nom de Schneider Electric SA, et détient 100 % de Schneider Electric Industries SAS.

Cette dernière société détient elle-même les filiales étrangères.

### **Activité actuelle**

Schneider Electric intervient comme spécialiste mondial de la distribution de l'énergie électrique en moyenne, basse tension terminale et ultraterminale ainsi que dans le domaine du contrôle industriel et des automates programmables.

Schneider Electric qui est établi dans 130 pays à travers le monde et qui emploie 74 814 personnes, est constructeur d'appareillages et d'équipements électriques principalement sous les marques Merlin Gerin, Square D, Telemecanique.

Le Groupe bénéficie de positions de premier plan au niveau mondial dans l'essentiel de ses activités. Ses concurrents peuvent se répartir en deux catégories :

- des grands groupes généralistes et diversifiés dans des métiers avec peu ou pas de synergie industrielle entre eux : ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens, Alstom ;
- des groupes de moindre dimension et spécialisés :
  - ▶ distribution électrique : Eaton, Hager, Legrand ;
  - ▶ automatismes industriels : Omron, Rockwell Automation.

Schneider Electric est l'acteur le plus important de cette catégorie. A ce jour, aucun brevet, licence, contrat d'approvisionnement n'est de nature à créer une situation de dépendance pour le Groupe.

## 2 - Présentation de l'activité

Fort de 192 sites de production, de 150 centres de services et, à travers ses distributeurs, de quelque 13 000 points de vente, Schneider Electric est implanté dans 130 pays et compte parmi les premiers constructeurs au monde de produits d'équipement dans les domaines de la distribution électrique et des automatismes industriels. En 2002, le Groupe, dont l'effectif moyen pondéré était de 74 814 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires total de 9 060 millions d'euros. Spécialiste mondial de la distribution électrique et des automatismes industriels, Schneider Electric est présent à toutes les étapes du processus de transport et de distribution de l'énergie électrique et propose des produits, des équipements et des services pour commander, contrôler, protéger et superviser les machines et les installations dans la production industrielle, les infrastructures et les bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels. L'activité du Groupe était articulée autour de trois zones géographiques – Europe, Amérique du Nord et International –, qui sont également les divisions retenues pour la présentation des états financiers et la publication du chiffre d'affaires trimestriel du Groupe dans le respect des principes comptables français.

Schneider Electric opère essentiellement sous les marques Merlin Gerin, Square D et Telemecanique. Connues et réputées sur l'ensemble de nos marchés, ces marques constituent l'un des atouts du Groupe. En Amérique du Nord, la marque Square D bénéficie d'une excellente notoriété et concentre l'essentiel de nos ventes. En France et en Europe, ce sont Telemecanique et Merlin Gerin.

## 3 - Les atouts du Groupe

### **Fortes spécialisation et importantes parts de marché.**

Schneider Electric est la seule entreprise au monde exclusivement centrée sur la distribution électrique et les automatismes industriels. Cette forte spécialisation a permis de conquérir des parts de marché et de pénétrer de nouveaux marchés dans le monde entier. Le Groupe, qui se positionne parmi les premiers mondiaux pour la vente d'appareillages et d'équipements basse tension, figure également parmi les leaders mondiaux dans d'autres domaines comme la moyenne tension et les automatismes industriels.

**Solide réputation.** Nous sommes convaincus que Merlin Gerin, Telemecanique et Square D, réputés en matière de

qualité et de sécurité, comptent parmi les marques les plus fortes au monde dans notre domaine. Parce que l'utilisation de l'électricité n'est pas exempte de risques, nous avons su, grâce au sérieux de notre offre, nous constituer un vaste portefeuille de clients fidèles à travers le monde.

Cette notoriété nous a permis d'attirer de nouveaux clients, de vendre une quantité considérable de produits (y compris des ventes de renouvellement) et de développer un large éventail de produits, équipements et services innovants à destination des consommateurs d'électricité à travers le monde.

**Potentiel de croissance.** Nous avons récemment mené une vaste étude afin d'évaluer les besoins en distribution électrique et en automatismes industriels des utilisateurs finaux sur nos marchés (résidentiel et bâtiments, industrie, énergie et infrastructures) et nous estimons le marché potentiel à 210 milliards d'euros environ. Nous avons pu constater une forte demande de produits toujours plus "intelligents", capables de communiquer entre eux ou pilotables à distance par Internet.

**Collaboration forte avec les distributeurs.** Nous collaborons principalement avec les distributeurs pour commercialiser une part significative de nos produits, ce qui nous permet de mettre nos équipements à la disposition d'une large base de clientèle. Cette collaboration étroite s'étend tant aux grands groupes internationaux de distribution qu'aux distributeurs locaux, grossistes et distributeurs professionnels non spécialisés.

**Présence mondiale.** Schneider Electric, dont l'activité se développe de plus en plus à l'international, est implanté dans le monde entier. Nous bénéficions d'une forte présence sur la plupart des principaux marchés. Nous avons ainsi rapidement étendu nos activités en Chine continentale, où nos ventes sont passées de 91 millions d'euros en 1995 à 547 millions d'euros en 2002. Cette implantation mondiale nous confère trois grands atouts compétitifs, puisqu'elle nous permet : de saisir les opportunités commerciales où qu'elles se présentent et donc de maximiser nos ventes ; d'être moins sensible aux variations des cycles économiques sur nos marchés locaux ; de répondre aux besoins des grandes entreprises dont l'activité internationale nécessite le développement de plates-formes produits pouvant être déployées dans le monde entier.

**Offre internationale.** Nous nous attachons de plus en plus à concevoir et breveter des produits pouvant être

commercialisés dans le monde entier. Les disjoncteurs basse tension Merlin Gerin et les contacteurs Telemecanique, par exemple, sont vendus sur la quasi-totalité de nos principaux marchés et jouissent, à l'instar d'autres produits à vocation internationale, d'une solide réputation de fiabilité et d'excellence technologique. Par ailleurs, nous nous efforçons, dans la mesure du possible, de standardiser les composants de base de nos produits, dont le design et l'esthétisme seront ensuite adaptés en fonction des préférences locales. Cette stratégie d'internationalisation de l'offre nous permet de pénétrer un maximum de marchés tout en optimisant les coûts de production.

## 4 - La stratégie du Groupe

La distribution électrique et les automatismes industriels sont amenés à jouer un rôle croissant au XXI<sup>e</sup> siècle. Une nouvelle ère s'est ouverte, celle de la convergence des technologies de l'électricité, de l'automatisation et de la communication. Les bâtiments intelligents – dans lesquels les appareils électriques peuvent être programmés et contrôlés à distance et peuvent communiquer entre eux et avec les utilisateurs via Internet – et les usines et infrastructures transparentes – dans lesquelles les équipements électriques peuvent également dialoguer entre eux et être pilotés à distance – s'imposent peu à peu dans notre quotidien. Nous nous sommes donc fixé pour mission de fournir à nos clients, sur nos différents marchés, des produits sûrs et de haute qualité afin de les aider à créer de la valeur dans leur métier de base. Nous voulons aussi leur offrir des solutions et des services globaux et personnalisés pour satisfaire leurs besoins dans les domaines plus complexes de la distribution électrique et des automatismes industriels. Nous ambitionnons également d'élargir l'utilisation de nos produits et de nous imposer comme le leader mondial incontesté de ce marché en plein essor.

Afin de concrétiser notre vision, nous articulons notre stratégie autour des grands axes suivants :

**Etendre notre offre de produits.** Nous constatons une forte demande de nouveaux produits et services sur nos principaux marchés. La distribution électrique et les automatismes industriels pourraient ainsi représenter, selon nos estimations, un marché potentiel d'au moins 210 milliards d'euros. Nous nous attachons donc à élargir notre offre de produits pour mieux servir les marchés du bâtiment, de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures. Nous avons ainsi

identifié toute une gamme de nouveaux produits et services venant compléter notre offre actuelle et sommes persuadés que nous pouvons considérablement accroître nos ventes et notre part de marché en misant sur le développement de produits en interne, en procédant à des acquisitions stratégiques et en assortissant nos produits de services.

**Développer les produits, équipements et services *Transparent Ready***<sup>TM</sup>. Le renforcement de notre part de marché via l'offre de produits innovants passe par le développement du concept *Transparent Ready*<sup>TM</sup> qui met le Web au service de la distribution électrique et des automatismes industriels.

Appliquées au marché Bâtiments, les solutions *Transparent Building*<sup>TM</sup> révolutionnent la gestion des bâtiments en permettant, par l'intermédiaire du réseau local (LAN), de contrôler le bâtiment et toutes les fonctionnalités des systèmes existants. Les solutions sont conçues pour intégrer toutes les fonctions de contrôle du bâtiment : gestion de l'énergie électrique, gestion de l'éclairage et des occultations, contrôle d'accès et détection des intrusions, contrôle de l'air conditionné, gestion des ascenseurs, détection et alarme incendie.

De même, appliquées aux marchés Industrie et Infrastructures, les solutions *Transparent Factory*<sup>TM</sup> s'appuient sur les systèmes d'automatismes pour renforcer les capacités de traitement et de communication des composants des systèmes industriels. La maintenance peut s'effectuer à distance de façon préventive, d'où une réduction des arrêts de production et, pour les équipes, une efficacité accrue et une plus grande souplesse. Par ailleurs, la collecte en temps quasi réel des informations sur la consommation d'énergie d'un ou plusieurs sites permet aux utilisateurs de gérer au plus près les coûts énergétiques.

### **Renforcer notre approche Grands Comptes.**

Notre orientation Grands Comptes est l'un des pivots de notre stratégie. Nous nous appuyons sur notre organisation dédiée Schneider Global Business Development (SGBD) pour fournir à nos principaux clients internationaux des solutions technologiques, logistiques et d'entreprise qui peuvent être déployées dans le monde entier. La mission de SGBD est de nous aider à devenir, pour un groupe de clients internationaux sélectionnés, l'entreprise de référence pour la distribution électrique et les automatismes industriels. Nous comptons à ce jour 85 Grands Comptes internationaux, dont nous nous efforcerons d'améliorer en permanence la productivité

en capitalisant sur notre expertise de nombreux secteurs, tels que la microélectronique, la pharmacie et l'automobile. Nous utilisons ainsi la structure SGBD comme tremplin pour tirer pleinement parti du potentiel offert par le marché de la distribution électrique et des automatismes industriels à travers le monde.

**Nouer partenariats et alliances.** Désireux d'améliorer notre capacité à innover, d'accélérer le développement de nouveaux produits et de pénétrer de nouveaux marchés, nous avons conclu des partenariats et des alliances avec différents acteurs hors de notre secteur d'activité. Ainsi, une joint-venture mise en place avec Thomson Multimedia a pour vocation le développement des technologies de communication par courants porteurs afin de permettre l'utilisation du réseau électrique pour la transmission de données numériques. Par ailleurs, l'accord scellé avec Toshiba nous a permis d'accéder au marché traditionnellement fermé du Japon tout en devenant leader mondial dans la variation de vitesse. Nous entendons poursuivre dans cette voie et miser sur la création de joint-ventures, de partenariats et d'alliances pour étendre notre offre de produits et prendre pied sur de nouveaux marchés.

**Miser sur la croissance externe de façon ciblée.** Schneider Electric conduit une politique d'acquisitions sélectives afin de pénétrer de nouveaux marchés, d'élargir son offre et de développer des synergies avec son portefeuille de produits existants. Ainsi, grâce au rachat du groupe Lexel, nous avons pu renforcer nos positions dans l'ultraterminal et pénétrer le marché en pleine expansion du transport Voix-Données-Images. L'acquisition du français Crouzet, leader de la commande et des petits automatismes, et de l'allemand Berger Lahr (ex-Positec), spécialiste européen du contrôle de mouvement, nous a par ailleurs permis d'étoffer notre offre sur le marché des automatismes industriels. Forts du rachat de ces trois sociétés, nous accompagnerons le développement de notre offre sur nos principaux marchés par de nouvelles acquisitions ciblées.

Enfin, nous avons, à la fin de l'année 2002, pris le contrôle majoritaire de la société japonaise Digital Electronics Corporation, leader mondial des produits de dialogue homme-machine (PC industriels, terminaux graphiques et tactiles). Ces produits sont un élément clé des architectures communicantes et ouvertes sur Internet que le Groupe propose à tous ses marchés. Par cette acquisition,

Schneider Electric prend position sur un nouveau segment de marché en forte croissance et renforce son accès aux fabricants de machines, notamment japonais.

**Conjuguer vision globale et mise en œuvre locale.**

Engagé dans une stratégie globale de croissance rapide et de développement de notre offre, Schneider Electric entend parallèlement renforcer les compétences locales dans les domaines du commerce, du marketing et du management. Ainsi, les équipes locales peuvent prendre les décisions nécessaires, d'une part, pour choisir les meilleurs partenaires et, d'autre part, pour les actes commerciaux importants dans le respect des objectifs de rentabilité du Groupe, tout en veillant à la satisfaction des clients et à la sécurité des produits et services. En outre, si les produits à vocation internationale représentent quelque 40 % de nos ventes, nous continuerons de différencier le reste de notre offre en fonction des spécifications et standards locaux.

**Améliorer notre compétitivité.** Nous avons récemment lancé notre programme d'entreprise NEW2004, dont l'un des objectifs est de renforcer notre compétitivité grâce à l'accélération de nos délais de mise sur le marché, à la globalisation des achats et à l'amélioration de la qualité.

**Renforcer l'image de marque de nos produits.** Nous nous sommes fixé pour objectif de renforcer l'image de marque et la notoriété de nos produits pour nous démarquer encore plus nettement de la concurrence.

## 5 - Les produits, équipements et services

Notre offre de produits et d'équipements couvre toutes les étapes du transport et la distribution de l'électricité, ainsi que les automatismes industriels.

Ces produits et équipements sont répartis en cinq catégories :

- ▶ Les produits-catalogue, tels que les contacteurs et les disjoncteurs miniatures, qui n'ont pas besoin d'être adaptés aux besoins des clients.
- ▶ Les produits personnalisés, comme certains types d'appareillages, qui sont assemblés à partir des composants de base des produits-catalogue pour répondre aux attentes de chaque client.
- ▶ Les systèmes, comme les canalisations électriques utilisées pour le transport et la distribution de l'énergie électrique dans les plafonds et les sols surélevés, qui sont développés

en intégrant des groupes de produits offrant des fonctions similaires au sein d'un système unifié.

- ▶ Les équipements, comme les postes moyenne tension et les tableaux basse tension, qui sont assemblés en intégrant au sein d'une armoire ou d'un boîtier commun un groupe de produits connexes dotés de fonctions différentes.
- ▶ Les projets, comme la conception et la mise en place d'un réseau de distribution électrique pour une installation tertiaire ou industrielle, qui impliquent le déploiement d'un ensemble complet et sur mesure de produits, de systèmes et/ou d'équipements.

Parallèlement à cette offre produits et équipements, nous proposons et développons une offre de services qui se décline en trois niveaux :

- ▶ Les services traditionnels environnant l'offre produits (garantie, service après-vente, formation, aide en ligne, maintenance) et d'ampleur variable découlant des canaux d'accès au marché.
- ▶ Les services plus élaborés et applicables à la part technique de notre offre tels que retrofits d'installations (extensions de capacité, montée en puissance de version, etc.).
- ▶ Les services à forte valeur ajoutée relatifs à la performance industrielle et des réseaux électriques.

### Distribution électrique

Nos produits et équipements électriques sont généralement classés en fonction du niveau de tension. On distingue actuellement les produits et équipements haute tension, moyenne tension et basse tension.

**Basse tension :** produits de distribution électrique fonctionnant sous une tension inférieure à 1kV, destinés aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels. Cette sous-catégorie couvre les produits de câblage et les équipements basse tension terminale/ultraterminale, tels que les disjoncteurs, les interrupteurs et les prises, utilisés dans les bâtiments résidentiels, industriels et tertiaires.

**Moyenne tension :** appareillages et équipements électriques alimentés sous une tension comprise entre 1 kV et 52 kV. Les produits de cette sous-catégorie sont généralement utilisés pour transformer et gérer l'énergie électrique haute tension fournie par le réseau de distribution, qui sera ensuite directement acheminée vers les utilisateurs finaux (bâtiments industriels et grandes installations tertiaires) ou de nouveau transformée en courant basse tension

à destination des petits bâtiments tertiaires et des bâtiments résidentiels.

**Haute tension :** appareillages et autres équipements électriques fonctionnant sous une tension, ou produisant une force électromotrice, comprise entre 52 kV et 800 kV. Les équipements de cette sous-catégorie sont généralement utilisés par des régies de distribution pour la production, le transport et la distribution de l'électricité. En janvier 2001, nous avons apporté nos activités haute tension à Va-Tech Schneider High Voltage GmbH, une joint-venture dont nous sommes actionnaires à hauteur de 40 %.

### Automatismes industriels

On distingue parmi les **automatismes industriels** les produits de contrôle industriel, utilisés pour le contrôle et l'alimentation des équipements industriels, et les solutions d'automatisation, en particulier les automates programmables, le plus souvent utilisés pour le contrôle de la chaîne de montage de bout en bout.

Le tableau ci-après donne la répartition, par catégorie de produits, du chiffre d'affaires réalisé entre 2000 et 2002.

Catégorie	% du C.A. 2000	du C.A. 2001	% du C.A. 2002
<b>Distribution électrique</b>			
Basse tension (y.c. Ultraterminal)	48 %	51 %	51 %
Moyenne tension	18 %	19 %	19 %
Haute tension et autres	5 %	0 %	0 %
<b>Automatismes industriels</b>			
	29 %	30 %	30 %

Schneider Electric s'efforce en permanence d'améliorer et d'étoffer son offre de produits, d'équipements et de services. Ci-après, quelques-uns des produits, équipements et services récemment développés par le Groupe :

(1) Le système "tout en un" Ileos a été lancé en 2001.

Cette solution, conçue pour le contrôle-commande des bâtiments tertiaires et résidentiels, concentre en un seul produit facilement programmable neuf fonctions de base essentielles (programmation, temporisation, compteurs, etc.).

(2) Le disjoncteur modulaire Clario Helios a également été lancé en 2001. Il a été spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des clients en Europe du Sud.

- (3) *Les disjoncteurs de puissance Masterpact NT et NW et les disjoncteurs Evolis Merlin Gerin* ont été lancés respectivement en 1999 et en 2000. Masterpact NT est le plus petit disjoncteur 1 600 ampères du monde, tandis que Masterpact NW, qui offre une valeur nominale d'interruption allant jusqu'à 200 000 ampères sans fusibles, est le disjoncteur le plus puissant du marché. Le disjoncteur moyenne tension à technologie vide Evolis Merlin Gerin a été spécialement développé pour remplacer les disjoncteurs traditionnels et répondre ainsi aux exigences d'utilisateurs toujours plus soucieux de préserver l'environnement, dans les pays occidentaux comme dans les pays émergents, telle la Chine.
- (4) *La nouvelle gamme de disjoncteurs, contacteurs et relais de protection thermique TeSys* destinée aux départs-moteurs a été lancée en 2000. Cette gamme de produits utilise une technologie brevetée qui permet d'effectuer les connexions sans outils et sans câbles, d'où un gain de temps de 50 %.
- (5) *Le tableau Okken*, lancé en 2000, a été conçu pour la distribution de puissance jusqu'à 6 300 ampères et pour le contrôle-commande moteur. Il permet aux utilisateurs de commander des parties distinctes des processus industriels sans avoir à interrompre le fonctionnement de l'ensemble. En outre, distribution et commande moteur ont été regroupés dans une même colonne, et il est possible d'ajouter facilement des départs sans couper l'alimentation et en garantissant la sécurité des intervenants.
- (6) *Les produits et équipements* capitalisent sur les technologies du Web pour optimiser les performances de la distribution électrique et des automatismes industriels. Ainsi, avec les nouvelles solutions Transparent Ready™, il suffit d'un simple navigateur standard Internet pour accéder en temps réel à toutes les informations dont ont besoin les intervenants d'une installation. Partout et à tout moment. Résultat : une compétitivité accrue grâce à une collaboration plus étroite et plus étendue entre les différents acteurs ainsi qu'entre les principales fonctions de l'entreprise (gestion, production, services et comptabilité analytique par exemple). Transparent Ready™ offre un réel avantage concurrentiel aux clients utilisateurs en leur donnant une grande facilité d'accès à leurs informations, d'où des décisions plus pertinentes et une rentabilisation maximale de leurs investissements en distribution électrique et automatismes industriels.
- (7) *Automates programmables nouvelle génération*. Nous avons récemment mis en œuvre un plan de redéploiement afin d'enrichir notre offre d'automates programmables de nouveaux logiciels, produits d'interface et variateurs de vitesse réglables. A l'issue de ce programme, nous pourrons aider nos clients à optimiser le fonctionnement de leurs automatismes en capitalisant sur les ressources et les connexions Internet pour commander à distance les chaînes de production automatisées, mais aussi gérer la maintenance, les opérations et le contrôle. Le standard de communication alors utilisé ne sera plus propriétaire mais ouvert. Nous pensons étendre progressivement cette fonction à tous les produits intelligents destinés aux systèmes d'automatismes. Ainsi, nous avons lancé en 2002 un contrôleur programmable Twido destiné à l'automatisation des installations simples et des petites machines répétitives.
- (8) *Services*. Nous étendons rapidement notre offre de services, notamment en ligne. Nous accompagnons nos clients pendant toute la durée de vie des produits et équipements installés, en mettant à leur disposition des services à haute valeur ajoutée (formation et assistance technique en ligne, diagnostic à distance, support technique, contrats de maintenance et de gestion sur site et à distance, etc.). Nous les aidons également à évaluer et optimiser leur consommation d'énergie, et proposons des services de gestion en réseau et sur site des pièces de rechange, ainsi que des services de gestion de stocks et de contrôle qualité.

## 6 - Les marchés

Face à l'évolution de la demande, nous avons décidé de réorienter notre approche afin de pouvoir apporter une réponse plus complète à nos clients, qui, de plus en plus, souhaitent voir leurs besoins pris en charge par un interlocuteur unique de premier plan. Adoptant une approche globale tout en veillant à nous adapter à chaque marché local, nous nous sommes efforcés de satisfaire, à travers nos offres, tous les besoins connexes de nos clients sur quatre marchés : **résidentiel, bâtiments, industrie, énergie et infrastructures.**

Le **Bâtiment**, notre plus gros marché, englobe les marchés résidentiels et industriels et tertiaires. Il a représenté environ 51 % de notre chiffre d'affaires en 2002 comme en 2001. Ce marché couvre l'ensemble de la distribution électrique, sa gestion et son optimisation, ainsi que l'utilisation des réseaux pour le transport de données, dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels – de l'habitat individuel et collectif aux bureaux, en passant par les hôtels, les hôpitaux, les centres commerciaux et les équipements sportifs et culturels.

La rénovation et les mises à niveau contribuent à hauteur d'environ 50 % à la demande de produits et de services sur ce marché. Les produits et équipements utilisés dans les bâtiments tertiaires et industriels ont représenté en 2002 environ 42 % des ventes totales, contre 9 % pour les produits et équipements à destination du résidentiel.

Le Groupe propose à ses clients, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, intégrateurs de systèmes, installateurs électriciens, tableautiers et distributeurs, une large gamme de produits et de services couvrant tous les aspects de la distribution électrique : équipements basse tension, matériels de distribution moyenne tension, systèmes de gestion technique et de sécurité, équipements de contrôle-commande et d'automatisation et systèmes de câblage et de connectique pour la Voix-Données-Images (VDI). Nos clients interviennent exclusivement ou principalement sur les marchés locaux.

C'est la rénovation des logements en Europe et aux Etats-Unis et dans les programmes de grands ensembles des pays en développement (Europe de l'Est, Asie et Amérique latine notamment) que nous identifions les meilleures opportunités de croissance. Le marché du bâtiment tertiaire – en particulier les systèmes de gestion de l'énergie (chauffage, climatisation, éclairage) et, de contrôle du bâtiment, ainsi que les prestations de services correspondantes constituent un autre axe de développement de nos activités.

L'**industrie**, notre deuxième marché, a représenté environ 32 % de notre chiffre d'affaires en 2002 et en 2001. Nous offrons aux entreprises, dans un grand nombre de secteurs, un large éventail de produits, équipements et services couvrant la distribution et la gestion de l'énergie électrique, le contrôle-commande des machines, l'automatisation des procédés industriels, la supervision et la gestion de sites industriels et de leurs consommations.

Nos principaux clients sont les grands groupes industriels multinationaux, les intégrateurs de systèmes, les constructeurs

de machines, les petites et moyennes entreprises, les installateurs électriciens, les tableautiers et les distributeurs.

Nos principaux leviers de croissance sur ce marché sont les grands comptes industriels et les constructeurs de machines, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de l'automobile, des semi-conducteurs et du conditionnement, qui offrent un fort potentiel aux nouvelles générations de produits et de services du Groupe.

Le renforcement des relations de partenariat avec nos principaux clients est l'un de nos objectifs prioritaires sur ce marché. Nous créons ainsi des centres d'applications pour concevoir et développer de nouveaux produits en collaboration avec les constructeurs de machines et leurs clients. Par ailleurs, nous envisageons la mise en place de "centres de compétences" afin de contribuer, par l'offre de services de conseil à haute valeur ajoutée, à l'amélioration des performances des utilisateurs finaux qui mettront en œuvre nos produits et équipements. Nous sommes convaincus que cette approche collaborative constituera à l'avenir l'un des principaux moteurs de croissance du Groupe.

Le marché de **l'énergie et des infrastructures** a représenté environ 17 % de notre chiffre d'affaires en 2002 et en 2001.

**Le marché des infrastructures** recouvre l'ensemble des produits, équipements et services pour les infrastructures de communication, transports aériens, ferroviaires, routiers et maritimes, transport de l'eau, du gaz ou du pétrole, traitement des eaux et des eaux usées. Un certain nombre de produits intègrent les technologies Web, comme les caméras de télésurveillance, afin de pouvoir mieux repérer les défaillances partout où la continuité du service et la sécurité constituent une priorité. Nous offrons également des solutions Transparent Ready™, qui permettent aux produits de communiquer entre eux, d'être pilotés à distance, et donc d'accroître les performances, la compétitivité et la rentabilité des infrastructures. Nos clients sont les exploitants d'infrastructures, les sociétés d'ingénierie, les intégrateurs, les tableautiers, les constructeurs de machines et les installateurs.

Le marché de **l'énergie** couvre la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique, Schneider Electric met ses services à la disposition des régies de distribution, des installateurs, des intégrateurs, des constructeurs de machines et des tableautiers. Son offre intègre les nouvelles technologies Web et les innovations réseau centrées

sur l'optimisation de la qualité et du coût du kilowatt/heure distribué.

Le marché de l'énergie devrait poursuivre sa progression, sous l'effet de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, du développement des énergies renouvelables, ainsi que de la hausse de la demande de produits et de services aptes à améliorer la performance et le coût de la distribution électrique. Par ailleurs, le marché de la production répartie, porté par les technologies nouvelles comme la pile à combustible et par la fragilisation, notamment en Amérique du Nord, du réseau centralisé, devrait continuer de connaître une croissance très soutenue. Désireux de tirer parti de cet essor, nous offrons à nos clients sur ce marché des solutions globales, en capitalisant sur notre leadership en moyenne/basse tension, notre offre d'automatismes et notre partenariat avec VA Tech GmbH dans le transport haute tension.

L'essor du marché mondial des infrastructures devrait se poursuivre, notamment en raison de la hausse de la demande d'infrastructures de transport de voix et données et d'infrastructures liées à Internet. Mais on peut également citer, entre autres facteurs de croissance, l'accélération de la privatisation des infrastructures publiques et la montée en puissance des NTIC, qui ouvrent de nouveaux marchés comme l'exploitation, la maintenance, les systèmes de comptage et le paiement automatique à distance.

## 7 - La distribution de nos produits et nos clients

### *La distribution de nos produits*

Schneider Electric compte parmi ses principaux clients les distributeurs de matériel électrique. Il est ainsi le partenaire clé des distributeurs à travers le monde, qui représentent environ 60 % de ses ventes totales et offre un réseau de 13 000 points de vente dans le monde.

Ce partenariat étroit avec les distributeurs confère à notre Groupe un réel avantage compétitif. En effet, les distributeurs offrent aux clients un point d'accès unique pour leurs achats et peuvent combiner les produits. Ils s'appuient par ailleurs sur leurs propres équipes commerciales pour négocier les transactions individuelles, ce qui permet aux forces de vente de Schneider Electric de se concentrer sur les besoins des clients en général.

Parallèlement aux distributeurs locaux et indépendants qui assurent de l'ordre de 70 % des flux gérés par l'ensemble des distributeurs implantés localement, Schneider Electric est partenaire de sept groupes internationaux de distribution : Rexel et Sonepar, deux sociétés basées en France qui font partie des plus grands groupes de distribution au monde ; Hagemeyer, dont le siège est aux Pays-Bas ; Graybar et Grainger, tous deux basés aux Etats-Unis ; le britannique Ced-Edmundson et le néerlandais Solar Nordic. Le Groupe fait également appel, dans le domaine non spécialisé de la rénovation de bâtiments, à de grandes enseignes comme Home Depot et Lowes aux Etats-Unis, et Kingfisher au Royaume-Uni.

Enfin, le Groupe utilise les canaux de distribution de spécialistes pour la part de produits à haute technicité tels que les équipements de dialogue homme-machine, les appareils de transmission Voix-Données-Images, les automates et logiciels industriels.

Parallèlement aux distributeurs, les 40 % des ventes restant sont traitées par d'autres canaux d'accès :

- ▶ Les constructeurs intégrateurs (tableautiers, constructeurs de machines, intégrateurs de systèmes).
- ▶ Les installateurs, couvrant au sens large des grandes sociétés spécialisées dans la mise en place d'équipements, de systèmes, aux plus petits artisans spécialisés ou non.
- ▶ Les prescripteurs et assembleurs (bureaux d'études et sociétés d'engineering, consultants, architectes, assembleurs).

Enfin, nous vendons également à des clients finaux.

### *Nos clients*

#### **Les distributeurs**

Dans le monde entier, Schneider Electric est l'un des premiers fournisseurs des distributeurs. Nos principaux clients sont les distributeurs de matériel électrique et d'automatismes industriels. La diversité des clients constitue un atout majeur. Les commandes des artisans, installateurs et tableautiers auprès des distributeurs orientent largement la demande de produits de distribution électrique. Les prescripteurs, comme les architectes et autres concepteurs d'immeubles et de bâtiments, forment un groupe de clients indirects dans la mesure où ils recommandent, ou intègrent dans leurs spécifications, des fonctionnalités qui orientent la demande vers nos produits. Nous commercialisons également



nos équipements, services et projets directement auprès des grands clients, et notamment des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, des régies de distribution, ainsi que des grands utilisateurs finaux comme les administrations et les entreprises multinationales.

### **Les installateurs**

Les installateurs de produits de distribution électrique et d'automatismes industriels ne se convertissent aux nouveaux produits que s'ils y voient un avantage évident (qualité du produit, facilité d'installation, efficacité). Pour promouvoir les nouveaux produits, nous formons et accompagnons ceux qui les installent. Dans tous les pays où nous sommes présent, nous disposons désormais d'un "help desk" chargé de recevoir les commandes et de prodiguer des conseils par téléphone. Nous communiquons régulièrement avec des associations locales ou des fédérations professionnelles d'installateurs et avons mis en place un portail Internet permettant de diffuser l'information sur les nouveaux produits. Proches des clients, notre force de vente et notre personnel marketing dans le monde entier les informent en permanence sur les innovations produits ou les mises à niveau, et les aident à dégager une valeur ajoutée maximale de l'utilisation de nos produits. Enfin, nous cherchons à garantir la facilité d'installation des nouveaux produits ou nouvelles versions.

### **Les grands comptes internationaux**

Si les distributeurs sont essentiels à notre activité, nous vendons aussi directement à un large éventail d'utilisateurs finaux et à des constructeurs de machines internationaux. Pour assurer le suivi de ces clients, nous avons mis en place une organisation dédiée : SGBD (Schneider Global Business Development). En 2002, les clients SGBD représentaient environ 7,4 % de notre chiffre d'affaires total.

Nos principaux comptes SGBD sont DaimlerChrysler, Renault, General Motors, Procter & Gamble, Bristol-Myers Squibb, Nestlé, IBM, Motorola, Caterpillar, Emerson, Areva, Faurecia, Chevron Texaco, Telefonica, Texas Instruments et Thyssen Krupp. Le nombre de nos comptes SGBD progresse régulièrement : il est passé de 20 en 1997 à 85 en 2002, et nous souhaitons poursuivre dans cette voie.

Afin d'apporter partout dans le monde la même qualité de service à chaque grand compte, nous avons mis en place une structure permettant la collaboration des différentes filiales et agences régionales afin de standardiser la conception,

la production et l'installation des produits, équipements, projets et services nécessaires au client. Par ailleurs, chaque membre du Comité Exécutif parraine un ou plusieurs grands comptes internationaux dans le cadre du programme SGBD. Chaque parrain rencontre au moins une fois par an un membre de la direction de la multinationale, afin de garantir l'écoute et la réactivité de Schneider Electric face à ses besoins précis. Dans la plupart des cas, la relation commerciale avec ces grands comptes est formalisée dans un accord global baptisé "Programme Alliance" qui précise les accords de prix et/ou de services, de développement, ou de modification de produits. Cette organisation dédiée aux grands comptes nous permet de mieux répondre aux besoins des grands clients internationaux, et de promouvoir notre présence dans le monde tout en optimisant notre chiffre d'affaires avec ces clients.

## **8 - La production**

Schneider Electric compte 192 sites de production dans le monde. Sur ces 192 unités, 55 ont une vocation mondiale et fabriquent des produits, équipements et composants à destination de nos trois divisions opérationnelles. 29 de ces usines "mondiales" sont implantées en France, 19 dans les autres pays d'Europe, 2 en Amérique du Nord, et 5 dans les autres pays du monde. Dans chaque pays, les unités de production sont généralement implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Les décisions relatives à l'implantation des unités locales et mondiales se fondent généralement sur des critères tels que l'accès aux fournisseurs, les coûts de production, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et de la logistique.

Si la plupart de nos produits intègrent des composants standardisés qui leur permettent d'être vendus dans tous les pays, ils sont aussi adaptés aux normes et besoins locaux. La plupart de nos produits et appareillages intègrent des fonctions clés comme des dispositifs "intelligents" permettant le transfert d'images ou de données. Si la conception ou l'esthétique de certains éléments sont parfois adaptés aux spécificités locales, nous misons sur la standardisation des composants clés dans le souci d'optimiser les économies d'échelle au stade de la production. Ainsi, dans le cas d'un interrupteur, le mécanisme de contact sera standard, mais les éléments physiques qui l'habillent, et en conditionnent l'apparence et l'ergonomie, varieront selon les pays

ou les régions. Grâce à cette combinaison "global/local", Schneider Electric optimise sa rentabilité.

Même si Schneider Electric fabrique des produits et des équipements répondant aux normes locales, la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Electronique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. En Amérique du Nord, nos produits répondent généralement aux normes de l'Association nationale des constructeurs électriques (NEMA) ou de l'Institut américain de normalisation (ANSI), plus généralisées aux Etats-Unis. Parce que nos produits sont conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels nous sommes présent, nous sommes en mesure de répondre à la majeure partie des besoins de nos clients.

### ***Les matières premières***

Dans la fabrication de nos produits, nous utilisons des matières premières (acier au carbone, aluminium, cuivre, thermoplastiques...) et des composants électroniques. Les matières premières comme l'acier au carbone proviennent de grands fournisseurs internationaux, comme Nippon Steel, Lati et Mitsubishi. Les composants nous sont fournis par de grandes ou moyennes entreprises telles que Hussey Copper et Nypro. Au total, les achats de matières premières et composants se sont élevés à 2,8 milliards d'euros en 2002. Les prix des matières premières que nous utilisons sont marqués par une certaine volatilité.

# Renseignements de caractère général concernant la société

## 1 - Renseignements sur la société

Schneider Electric SA est une société anonyme de nationalité française régie par le Code de commerce, au capital social de 1 830 503 240 euros, dont le siège social se situe au 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison. Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 741J.

Elle a été constituée en 1871, sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de la fusion avec la société Schneider SA, ex-SPEP, intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999. La société expire le 1<sup>er</sup> juillet 2031, son objet social (résumé) est, en France et à l'étranger, l'exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts). Son exercice social est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43 45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du Secrétariat du Conseil d'Administration.

## 2 - Capital

### **Capital social et droits de vote**

Le capital social au 31 décembre 2002 est de 1 926 503 240 euros représenté par 240 812 905 actions de 8 euros, nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote totaux attachés aux 240 260 029 actions composant le capital au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2002 est de 250 425 558 (Balo du 7 juin 2002).

**Evolution du capital**

Depuis le 31 décembre 1997, les exercices de bons et d'options de souscription d'actions, les conversions d'obligations, les souscriptions au Plan d'Epargne d'Entreprise

et l'annulation d'actions (5 mai 2000) ainsi que l'apport en août 2001 de 98,1 % du capital de la société Legrand à l'Offre Publique d'Echange initiée sur cette société par Schneider Electric SA ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

**Tableau d'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices**

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital	
<b>Capital au 31.12.1997</b>		<b>152 168 097</b>	<b>1 159 893 842</b>	<b>euros</b>
Conversion d'obligations	759 848			
Conversion d'obligations Square D	247 273			
Exercice d'options	241 900			
<b>Capital au 31.12.1998 <sup>(1)</sup></b>		<b>153 417 118</b>	<b>1 169 414 443</b>	<b>euros</b>
Conversion d'obligations	3 495 796			
Conversion d'obligations Square D	2 272 282			
Exercice d'options	704 300			
PEE	1 534 082			
<b>Capital au 31.12.1999 * <sup>(2)</sup></b>		<b>161 423 578</b>	<b>1 291 388 624</b>	<b>euros</b>
Annulation d'actions	(6 000 000)			
Conversion d'obligations Square D	152 275			
Exercice d'options	211 790			
<b>Capital au 31.12.2000 <sup>(3)</sup></b>		<b>155 787 643</b>	<b>1 246 301 144</b>	<b>euros</b>
Rémunération des apports à l'OPE Legrand	84 241 055			
Conversion d'obligations Square D	3 026			
Exercice d'options	228 305			
<b>Capital au 31.12.2001 <sup>(4)</sup></b>		<b>240 260 029</b>	<b>1 922 080 232</b>	<b>euros</b>
Conversion d'obligations Square D	179 511			
Exercice d'options	373 365			
<b>Capital au 31.12.2002 <sup>(5)</sup></b>		<b>240 812 905</b>	<b>1 926 503 240</b>	<b>euros</b>

\* Le capital social de la société a été converti en euros le 14 janvier 2000. L'écart de 399,8 MF constaté à l'occasion de cette conversion a été prélevé sur la prime d'émission.

(1) Augmentation du capital	9,52 M€	des primes	33,72 M€.	(4) Augmentation du capital	675,80 M€	des primes	4 358,7 M€.
(2) Augmentation du capital	121,97 M€	des primes	252,72 M€.	(5) Augmentation du capital	4,42 M€	des primes	15,0 M€.
(3) Réduction du capital	45,09 M€	des primes	284,87 M€.				

### Capital potentiel

Il n'existe plus d'instruments financiers donnant accès au capital. Les options de souscription d'actions des plans en cours au 5 février 2003 représentent 7 848 465 actions dont 3 518 025 au titre d'options de souscription ou d'achat d'actions. La nature de ces options sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration. Le détail de ces plans est donné aux pages 22 et 23.

### Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte a accordé au Conseil d'Administration des délégations, le 11 juin 2001, pour augmenter le capital conformément aux dispositions de l'article

L 225-III du Code de commerce, le 6 mai 1999, pour attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions. L'Assemblée Générale Mixte a également autorisé le Conseil d'Administration, le 5 mai 2000, à réaliser des augmentations de capital en faveur des salariés du Groupe adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital sur cinq ans.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2003 de renouveler dans la limite d'un montant de 750 millions d'euros de nominal, les autorisations d'émission avec suppression ou maintien du droit préférentiel de souscription, qui arrivent à expiration le 11 août 2003, et l'autorisation de réaliser des augmentations de capital en faveur des salariés, dans la limite de 5 % du capital.

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Date d'autorisation	Date limite de validité	Montant utilisé au 31.12.2002
<b>I - Autorisation avec droit préférentiel</b>				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	750 millions <sup>(1)</sup> d'euros	11 juin 2001	11 août 2003	–
<b>II - Autorisation sans droit préférentiel</b>				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital, y compris les titres remis dans le cadre d'une OPE initiée par la société	1 443 millions <sup>(1)</sup> d'euros	11 juin 2001	11 août 2003	674 millions <sup>(2)</sup> d'euros
<b>III - Autorisations en faveur des salariés</b>				
Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	5 mai 2000	5 mai 2005	–
Options de souscription d'actions	5 % du capital	6 mai 1999	6 mai 2004	1,3 % <sup>(3)</sup>

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues.

(2) Le Président du Conseil d'Administration a arrêté le 7 août 2001 le montant de l'augmentation de capital pour rémunérer les actions Legrand qui ont été apportées à l'Offre Publique d'Echange initiée par Schneider Electric SA.

(3) Plans d'options n° 19 et 20 ; le plan n° 19 étant un plan de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Conseil d'Administration au plus tard le 4 avril 2004.

### 3 - Actionnariat

	31.12.2002				31.12.2001		31.12.2000	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Actionnaires historiques <sup>(1)</sup>	5,73	13 821 870	10,23	25 087 156	7,20	12,65	10,55	18,46
Caisse des Dépôts	3,99	9 609 467	5,21	12 784 467	3,92	5,06	6,28	5,88
Salariés	3,11	7 500 924	5,85	14 353 006	3,00	5,68	4,51	7,57
Autocontrôle <sup>(2)</sup>	0,89	2 150 352	–	–	0,89 <sup>(3)</sup>	–	1,38	–
Autodétention	6,73	16 195 736	–	–	3,94	–	5,00	–
Public	79,55	191 534 556	78,71	192 851 256	81,05	76,61	72,28	68,09
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>240 812 905</b>	<b>100,00</b>	<b>245 075 885</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) AGF - AXA - BNP Paribas - Société Générale.

(2) Via Cofibel/Cofimines.

(3) Hors autocontrôle détenu par Legrand.

#### Répartition du capital au 31 décembre 2002

▶ Actionnaires historiques	5,73 %
▶ Caisse des dépôts et consignations	3,99 %
▶ Salariés	3,11 %
▶ Autodétention-Autocontrôle	7,62 %
▶ Public France (dont familles fondatrices Legrand 8 %)	43,95 %
▶ Public hors France	35,6 %

Le nombre d'actionnaires est d'environ 149 000 (estimation base TPI, décembre 2001).

#### Notification de franchissement de seuil

A la connaissance de la société, hormis la Caisse des Dépôts citée ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

#### Pacte d'actionnaires

Une convention de préemption portant sur les titres Schneider Electric SA a été signée le 16 septembre 1993 entre les sociétés Axa, AGF, Comipar, Compagnie Financière de Paribas, Elf, Euris et Société Générale (avis SBF n° 93-3184 du 15 novembre 1993) puis amendée par un avenant du 19 octobre 1995 (avis SBF n° 95-3069 du 27 octobre 1995).

Cette convention a été tacitement reconduite pour une nouvelle durée de 2 ans le 16 octobre 2001 entre les sociétés AGF, Axa et BNP Paribas (D. n° 200C1432 du CMF), les autres signataires ayant soit dénoncé le pacte, soit cédé leurs titres Schneider Electric SA. Elle a été dénoncée par ses signataires en décembre 2002 (D. n° 202C1644 du CMF).

Les familles fondatrices de Legrand se sont engagées à ne pas céder sur le marché plus d'un tiers des actions Schneider Electric reçues par elles dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange sur Legrand, et ce pour une durée d'un an à compter de la date de règlement livraison (9 août 2001). Cet engagement a donc expiré le 9 août 2002.

### 4 - Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options

#### a. L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SAS.

Les sommes attribuées ont été de :

39,9 millions d'euros en 2000 (intéressement) ;
16,1 millions d'euros en 2001 (intéressement et participation) ;
2,2 millions d'euros en 2002 (intéressement et participation).

### **b. Actionnariat salariés "Schneider Electric"**

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe.

Le Plan d'Epargne d'Entreprise permet aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA par le biais de Fonds Communs de Placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 1999 ; elle a été ouverte dans 46 pays. Au 31 décembre 2002, les salariés détiennent au travers des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) 7 500 924 actions Schneider Electric SA, soit 3,11 % du capital et compte tenu des droits de vote double, 5,85 % des droits de vote. Une augmentation réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise devrait intervenir en 2003. Elle porterait sur 2 % du capital.

### **c. Plans d'options**

#### **Politique d'attribution**

Les plans d'options d'actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration après examen du Comité de Rémunérations et de Nominations.

En 2002, aucune option n'a été attribuée au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration du 5 février 2003 a mis en place deux plans d'options : le premier, plan n° 21, renoue avec la politique de mise en place d'un plan annuel, comprend 433 bénéficiaires, le second, plan n° 22, est destiné à récompenser les lauréats 2002 des trophées NEW2004, concours annuel réalisé dans le cadre du programme d'entreprise NEW2004. Il comporte 111 bénéficiaires appartenant aux 6 équipes primées, chaque bénéficiaire s'étant vu attribuer 1 000 options.

#### **Caractéristiques des options attribuées**

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution par le Conseil d'Administration. En effet, il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de huit ans. Les options des plans 12 à 19 peuvent être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Cependant, dans certains cas, elles peuvent être levées sans condition à l'issue de la troisième année. Les options des plans 20 et 21 peuvent être levées sans condition à l'issue de la quatrième année et, dans certains cas, à l'issue de la troisième année. A titre exceptionnel les options du plan 22 peuvent être levées dès la première année.

L'exercice des options est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe. En outre l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 10, 11, 13 à 18, 20 et 21 est totalement ou partiellement subordonné à l'atteinte d'objectifs de résultat, de création de valeur, de chiffre d'affaires ou de marge opérationnelle présentés dans le tableau ci-après.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation d'options. En 2001, 1 320 219 options sur les plans 15, 16 et 17 et, en 2002, 710 600 options sur le plan 18.

#### **Options attribuées et levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options**

Aucune attribution d'options n'a été réalisée au cours de l'exercice 2002.

M. Henri Lachmann, qui est bénéficiaire d'options au titre des plans 15 à 20, n'a levé aucune option au cours de l'exercice.

## Renseignements de caractère général concernant la société

22

### Historique des plans

Plan	Date C.A.	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	Prix en euros	Critères de levée	% atteint des objectifs	Options annulées <sup>(1)</sup>	Options à lever au 05.02.2003
9	07.04.95	47	575 200	24,93	Sans	N. A	N. A	362 800
10	07.04.95	134	626 800	24,93	100 % des options - rentabilité des capitaux propres sur exercices 93 à 95	54,4	279 600	50 870
11	13.06.96	233	862 800	35,37	100 % des options - rentabilité des capitaux propres sur exercices 94 à 96	62,5	339 700	353 940
12	24.01.97	53	1 360 000	35,67	Sans	N. A	N. A	1 198 200
13	10.06.97	273	970 800	44,52	100 % des options rentabilité des capitaux propres sur exercices 95 à 97	74,9	239 400	653 630
14	28.01.98	287	1 208 000	50,77	100 % des options - rentabilité des capitaux propres sur exercices 96 à 98	85,4	164 300	1 001 800
15	22.12.98	1	60 000	50,86	50 % des options - création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,36	13 300	46 700
16	01.04.99	337	1 259 300	50,73	50 % des options - création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,36	245 900	937 700
17	01.04.99	542	2 123 100	50,73	100 % des options - CA - coûts de structure et résultat d'exploitation exercice 2001	71,6 <sup>(2)</sup>	1 078 600	963 200
18	24.03.00	1 037	1 421 200	65,88	50 % des options - création de valeur sur exercices 2000 à 2002	-	710 600	660 075 <sup>(3)</sup>
19	04.04.01	1 050	1 557 850	68,80	Sans	N. A	N. A	1 518 025 <sup>(3)</sup>
20	12.12.01	180	1 600 000	51,76	100 % des options - CA et REX exercice 2004	-	-	1 600 000
21	05.02.03	433	2 000 000	45,65	50 % des options - marge opérationnelle et résultat opérationnel sur capitaux engagés	-	-	2 000 000
22	05.02.03	111	111 000	45,65	Sans, plan réservé aux gagnants du trophée Schneider Electric NEW2004	N. A	N. A	111 000
<b>15 736 050</b>								<b>11 457 940</b>

(1) En raison de la non-atteinte des objectifs.

(2) Compte tenu des règles du plan, le niveau d'atteinte de l'objectif a conduit à l'annulation de 50,81 % des options.

(3) L'écart entre les options attribuées et les options à lever correspond à des annulations d'options attribuées à des salariés ayant quitté le Groupe.



## Renseignements relatifs aux options en cours

N° plan	Date du C.A.	Type de plan	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31.12.2001 (1)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Nombre d'options restantes à lever
9	07.04.95	S	476 200	-	-	07.04.00	06.04.03	24,93	113 400	-	362 800
10	07.04.95	S	174 380	-	-	07.04.00	06.04.03	24,93	123 510	-	50 870
11	13.06.96	S	411 945	-	-	13.06.01	12.06.04	35,37	56 185	1 820	353 940
12	24.01.97	S	1 251 000	-	-	24.01.00	23.01.04	35,67	52 800	-	1 198 200
13	10.06.97	S	685 600	-	-	10.06.00	09.06.04	44,52	27 470	4 500	653 630
14	28.01.98	A	1 014 200	-	-	28.01.01	27.01.05	50,77	3 500	8 900	1 001 800
15	22.12.98	A	46 700	46 700	0	22.12.01	21.12.05	50,86	-	-	46 700
16	01.04.99	A	1 013 400	85 600	118 200	01.04.02	31.03.07	50,73	-	75 700	937 700
17	01.04.99	A	1 044 500	107 400	124 000	01.04.02	31.03.07	50,73	-	81 300	963 200
18	24.03.00	A	1 421 200	63 000	87 900	24.03.03	23.03.08	65,88	-	761 125	660 075
19	04.04.01	S ou A	1 557 850	205 500	163 600	04.04.05	03.04.09	68,80	-	39 825	1 518 025
20	12.12.01	S	1 600 000	100 000	333 000	12.12.04	11.12.09	51,76	-	-	1 600 000
21	05.02.03	S ou A	2 000 000	150 000	345 000	04.02.07	04.02.11	45,65	-	-	2 000 000
22	05.02.03	S	111 000	-	100 000	05.06.03	04.02.11	45,65	-	-	111 000

(1) Au 5 février 2003 pour les plans 21 et 22.

S : Plan d'options de souscription. A : Plan d'options d'achat.

(2) Après les annulations liées à l'atteinte partielle des critères de levée des plans 16 à 18 et avant annulation éventuelle au titre des critères de levée des plans 20 et 21.

## 5 - Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 11 juin 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des opérations d'achat d'actions. Dans le cadre de cette autorisation en 2002, la société a racheté 172 909 actions au prix unitaire moyen de 51,42 euros et vendu 50 000 actions au prix unitaire de 57,29 euros.

L'Assemblée Générale du 27 mai 2002 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des opérations d'achat d'actions. Dans le cadre de cette autorisation en 2002, la société a racheté 6 637 487 actions au prix unitaire moyen de 48,80 euros.

Les frais de négociation se sont élevés à 245 859 euros.

Au 31 décembre 2002, la société détenait 16 195 736 de ses propres actions.

## 6 - Bourse

En France, les actions de la société sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au règlement mensuel. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur Euroclear 12197.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

### Transactions des 18 derniers mois à Paris

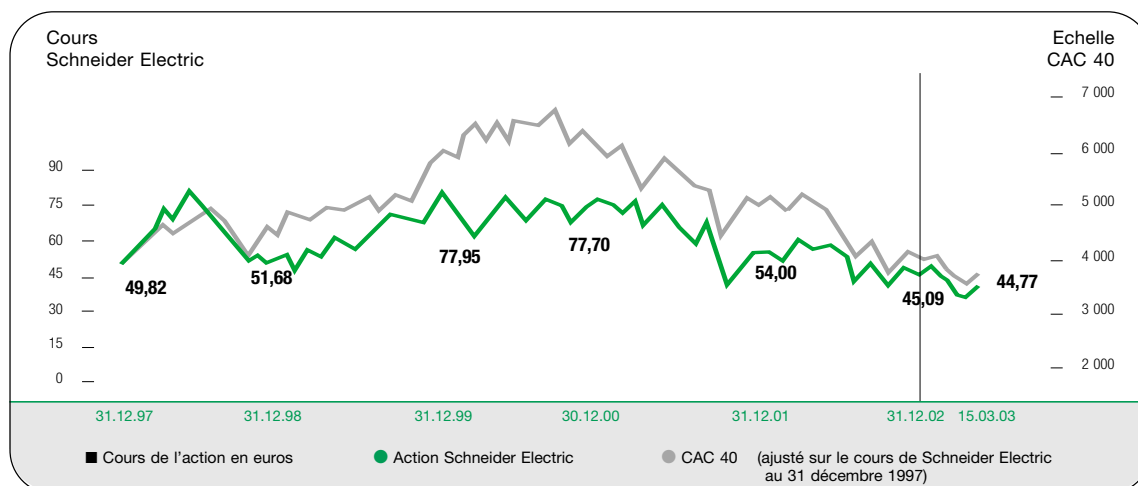
Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				Plus haut	Plus bas
2001	Septembre	36 404	1 677,72	62,20	38,10
	Octobre	34 357	1 449,50	46,50	39,41
	Novembre	24 894	1 245,78	57,20	43,30
	Décembre	14 052	750,09	58,15	49,49
2002	Janvier	21 208	1 114,67	57,25	48,28
	Février	23 045	1 242,06	58,00	48,75
	Mars	22 556	1 304,00	59,50	55,85
	Avril	23 465	1 315,99	59,85	51,25
	Mai	19 346	1 048,23	56,60	51,80
	Juin	19 150	1 008,90	55,30	49,14
	Juillet	28 768	1 348,67	54,65	40,95
	Août	22 067	1 064,35	51,20	43,02
	Septembre	18 268	832,86	50,05	41,10
	Octobre	25 555	1 114,80	48,78	37,16
	Novembre	25 571	1 233,54	50,00	44,55
	Décembre	23 345	1 109,33	50,35	43,11
<b>Total 2002</b>		<b>272 344</b>	<b>13 737,40</b>		
2003	Janvier	24 259	1 101,49	49,89	39,69
	Février	22 615	907,56	43,00	38,42

### Historique sur 5 ans

	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :						
- en nombre de titres (en milliers)	1 068,17	1 206,92	528,64	590,42	517,23	472,89
- en millions d'euros	53,87	72,82	38,50	35,31	30,09	22,67
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :						
- plus haut	59,85	79,20	85,80	78,00	80,65	59,15
- plus bas	37,16	38,10	57,35	44,40	39,10	35,67
Dernier cours de l'année (en euros)	45,09	54,00	77,70	77,95	51,68	49,82
Rendement global de l'action (en %)	3,33	2,41	3,09	2,58	3,34	2,98

### Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source Euronext)



#### **Monep**

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

#### **Obligations ne donnant pas accès au capital**

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004, et, le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg code Sicovam 49 231.

Dans le cadre de son Euro Medium Term Notes programme du 21 décembre 1999, Schneider Electric SA a émis un emprunt obligataire de 450 millions d'euros au taux de 6,1275 % remboursable en octobre 2007. Cet emprunt a été émis en deux tranches, l'une de 400 millions d'euros le 9 octobre 2000, l'autre de 50 millions d'euros le 10 octobre 2000. Il est divisé en 450 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces emprunts sont admis aux négociations sur les Bourses de Paris (Euronext) et de Luxembourg, code Euroclear 48 309.

## 7 - Politique d'information

### **Responsable de l'information**

Antoine Giscard d'Estaing  
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : 01 41 29 71 34

### **Contacts**

Toute information ou tout document peut être demandé  
à la Communication Financière à :

Alexandre Brunet

Pour les investisseurs institutionnels et analyste financiers :

Tél. : 01 41 29 70 71

Fax : 01 41 29 71 42

Pour les actionnaires individuels :

Numéro vert : 0 800 20 55 14

Fax : 01 41 29 71 42

### **Comité Consultatif des Actionnaires**

Il est composé de 10 actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Il constitue le relais des attentes des actionnaires individuels dans le domaine de la communication financière auprès de la société. A ce titre, il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière plus particulièrement dédiés à l'actionariat individuel. En 2002, le Comité s'est réuni à 4 reprises, pour étudier notamment : la lettre aux actionnaires, la politique de communication financière vis-à-vis des actionnaires individuels, la présentation des activités du Groupe, les visites de sites, le déroulement de l'Assemblée Générale... Parmi les propositions du Comité retenues par Schneider Electric citons : l'abaissement à 100 actions du seuil minimal de détention de titres pour recevoir la *Lettre aux actionnaires*, des recommandations de fond et de forme concernant cette Lettre, l'organisation de visites d'usines, l'établissement d'un rapport annuel allégé...

### **Documentation**

La société met à la disposition de ses actionnaires :

- ▶ le document de référence - un rapport annuel allégé ;
- ▶ la *Lettre aux actionnaires* (trois lettres par an) ;
- ▶ des informations générales, économiques et financières sur le Groupe :
  - sur un site Internet <http://www.schneider-electric.com>
  - les communiqués de Schneider Electric sont disponibles sur [www.prline.com](http://www.prline.com)

# Gouvernement d'entreprise

## 1 - Composition du Conseil d'Administration (au 5 février 2003)

### **Président-Directeur Général**

#### **Henri Lachmann**

Entré en fonction : 1996

Expiration du mandat : 2005

64 ans.

Autres mandats :

Président de Schneider Electric Industries SAS et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, Administrateur de Finaxa, et de diverses filiales du groupe Axa, de Vivendi Universal et de l'Ansa, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa et du Groupe Norbert Dentressangle.

Diplômé d'HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999.

Henri Lachmann possède 12 000 actions Schneider Electric SA.

### **Administrateurs**

#### **Claude Bébéar**

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2005

67 ans, Président du Conseil de Surveillance d'Axa et Président de Finaxa.

Autres mandats :

Administrateur de diverses sociétés du groupe Axa dont Axa Financial, Administrateur de BNP Paribas et Vivendi Universal. Diplômé de l'Ecole polytechnique, Claude Bébéar entre au groupe Ancienne Mutuelle en 1958, qui adoptera le nom de Mutuelles Unies, puis groupe Axa en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général. De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il assume les fonctions de Président du Directoire et du Comité exécutif du groupe Axa, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Axa en 2000. Claude Bébéar est Président du Comité de Rémunérations et de Nominations de Schneider Electric SA. Claude Bébéar possède 250 actions Schneider Electric SA.

#### **Daniel Bouton\***

Entré en fonction : 1995

Expiration du mandat : 2004

52 ans, Président-Directeur Général de la Société Générale.

Autres mandats :

Administrateur de TOTAL FINA ELF SA et d'Arcelor, Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Environnement. Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et Inspecteur Général des Finances, Daniel Bouton a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, dont celui de Directeur du Budget de 1988 à 1991. En 1991, il rejoint la Société Générale et il en devient Directeur Général en 1993, puis Président en 1997.

Daniel Bouton possède 250 actions Schneider Electric SA.

#### **Thierry Breton\***

Entré en fonction : 2000

Expiration du mandat : 2004

48 ans, Président-Directeur Général de France Télécom, Président du Conseil d'Administration d'Orange, Président du Conseil d'Administration de Thomson SA.

Autres mandats :

Administrateur de Dexia (société de droit belge), de Thomson, Président de son Comité Stratégique, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

Diplômé de Supélec, Thierry Breton, après avoir été Président de Forma Systèmes (1981-1986), Conseiller auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de l'informatique et des technologies nouvelles (1986-1988), Directeur Général du Téléport du Futuroscope de Poitiers (1986-1990), Directeur Général du groupe CGI (1990-1993), devient Président exécutif du groupe Bull, avant d'être nommé, en mars 1997-octobre 2002, Président de Thomson SA et de Thomson Multimédia. A ce jour, il est Président-Directeur Général de France Télécom.

Thierry Breton possède 370 actions Schneider Electric SA.

\* Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

## **Alain Burq**

Entré en fonction : 2000

Expiration du mandat : 2004

49 ans, Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionariat".

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (université de Pennsylvanie),

Alain Burq rejoint le groupe Schneider en 1982. Depuis 2001, il est chargé de missions à la Direction des Services Corporate de Schneider Electric.

Alain Burq possède 250 actions Schneider Electric SA.

## **Michel François-Poncet**

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2004

68 ans, Vice-Président du Conseil de BNP Paribas.

Autres mandats :

Président de BNP Paribas (Suisse), Vice-Président de Pargesa Holding SA (Suisse), Administrateur de LVMH, de Finaxa, d'Erbé (Belgique), de Power Corporation (Canada), de BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume-Uni), de Vittoria Assicurazioni (Italie) et Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

Diplômé de l'Institut d'études politiques et de Harvard Business School, Michel François-Poncet entre en 1961 à la Banque Paribas et devient, en 1986, Président de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, puis, de 1990 à 1998, Président du Conseil de surveillance de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, et, de 1998 à 2000, Président du Conseil de surveillance de Paribas. En 2000, il est nommé Vice-Président du Conseil de BNP Paribas.

Michel François-Poncet possède 300 actions Schneider Electric SA.

## **Hans Friderichs\***

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2005

71 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats :

Président du Conseil de Surveillance de Goldman Sachs Investment Management GmbH, de Leica Camera AG, de Swatch Deutschland GmbH, Vice-Président du Conseil

de Surveillance d'Adidas-Salomon AG.

De nationalité allemande, diplômé en droit et docteur en Sciences Politiques, Hans Friderichs s'est très vite consacré à la politique au sein du FDP (Parti démocratique libre), dont il sera le Président Adjoint de 1974 à 1977. Il est membre du Parlement fédéral de 1965 à 1969, puis Secrétaire d'Etat au ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de l'Environnement du Land Rhénanie-Palatinat et, en 1972, ministre fédéral de l'Economie. Il quitte le Cabinet fédéral en 1977 et entre au Directoire de la Dresdner Bank AG en 1978. En 1985, il devient consultant et administrateur de sociétés. Hans Friderichs possède 500 actions Schneider Electric SA.

## **James F. Hardymon\***

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

68 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats :

Administrateur d'Air Products & Chemicals Inc., d'American Standard Inc., de Circuit City Stores Inc., Championship Auto Racing Teams Inc., de Lexmark International Inc., Membre du Conseil de Surveillance de Investicorp International, Inc. et Proudfoot Consulting Company.

De nationalité américaine, James F. Hardymon, diplômé en ingénierie de l'université du Kentucky, a fait l'essentiel de sa carrière chez Emerson Electric Co., société au sein de laquelle il a occupé de nombreuses fonctions avant d'en être Administrateur et Directeur Général. En 1989 il rejoint la société américaine Textron Inc., de renommée mondiale dans l'aéronautique et les automatismes ; il en sera le Président-Directeur Général de janvier 1993 à janvier 1999. James F. Hardymon possède 1 247 actions Schneider Electric SA.

## **Willy R. Kissling\***

Entré en fonction : 2001

Expiration du mandat : 2004

58 ans, Président-Directeur Général d'Unaxis Corporation.

Autres mandats :

Président du Conseil d'Administration d'Unaxis Corporation, Vice-Président de Holcim Ltd. (ciment), de Sig Holding Ltd. (machines et systèmes d'emballage), de Forbo Holding AG (revêtements de sol, bandes de transport, colles), et Administrateur de la Chambre de Commerce Americano-Suisse.

\* Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

De nationalité suisse, M. Kissling est diplômé de l'université de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre), dont il devient membre du Comité exécutif en 1981, puis Président.

De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de publiphones.

En 1998 à mai 2002, M. Kissling est Président-Directeur Général d'Unaxis Corporation.

Willy R. Kissling possède 250 actions Schneider Electric SA.

#### **Gérard de La Martinière**

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

59 ans, Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie du groupe Axa.

Autres mandats :

Membre du Directoire d'Axa, Administrateur Directeur Général de Finaxa, Président des Ateliers de Construction du Nord de la France ANF, Administrateur ou Président de diverses filiales du groupe Axa et Administrateur du Crédit Lyonnais. Diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, puis a été Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse et Directeur Général de la Société des Bourses françaises, avant de rejoindre en 1989 le groupe Axa dont il a été nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000.

Gérard de La Martinière possède 606 actions Schneider Electric SA.

#### **René Barbier de La Serre\***

Entré en fonction : 2002

Expiration du mandat 2005

62 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats :

Administrateur du Crédit Lyonnais et de Sanofi-Synthélabo, Administrateur délégué de Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières SA (Genève),

Membre du Conseil de Surveillance de Pinault-Printemps-Redoute, de la Compagnie Financière Saint-Honoré, de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et d'Euronext NV, Président du Conseil d'Administration de Tawa UK Ltd (Londres).

Diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, M. Barbier de La Serre entre à la Banque de l'Union européenne en 1963, dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, CCF. Il en deviendra Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999.

Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des Marchés Financiers, anciennement dénommé Conseil des Bourses de Valeurs, il en assure la présidence de 1994 à 1998 et, à ce titre, il fut membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse.

René Barbier de La Serre possède 1 000 actions Schneider Electric SA.

#### **James Ross\***

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

64 ans, Vice Président de National Grid Transco.

Autres mandats :

Administrateur de McGraw-Hill Inc., de Datacard Inc.

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le groupe BP, au sein duquel il occupera diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, un Managing Director. De 1992 à 1995, il est Directeur Général de Cable & Wireless Plc.

James Ross possède 300 actions Schneider Electric SA.

#### **Piero Sierra\***

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

68 ans, Conseiller d'Administration des sociétés internationales du groupe Pirelli SpA (Milan).

De nationalité italienne, diplômé des lettres de l'université de Lyon, Piero Sierra rejoint en 1962 le groupe Pirelli, au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur délégué et Directeur Général de Pirelli SpA.

Piero Sierra possède 500 actions Schneider Electric SA.

\* Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

## 2 - Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, considère que huit administrateurs sur treize sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. En outre la composition du Conseil fait une large place aux étrangers, puisqu'il comprend cinq administrateurs étrangers. Un administrateur membre du Conseil de Surveillance du FCPE Schneider Actionnariat représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des administrateurs est de 61 ans.

Le Conseil d'Administration après avoir analysé les résultats de son autoévaluation a adopté dans sa séance du 5 mars 2003 un règlement intérieur. Ce règlement intérieur se substitue aux différentes délibérations du Conseil qui notamment limitaient les pouvoirs du Président, définissaient les missions et l'organisation de ses Comités.

Le règlement intérieur comporte 8 articles :

*L'article 1* définit le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration. Il prévoit notamment que pour permettre au Conseil d'exercer ses missions, le Président doit soumettre préalablement à l'autorisation du Conseil d'Administration toute acquisition ou cession d'actif supérieure à 100 millions d'euros, ainsi que toute opération comportant un engagement de la société supérieur à 100 millions d'euros. En outre, le Conseil d'Administration doit procéder à un examen annuel de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement.

*L'article 2* fixe les principes que le Conseil d'Administration entend suivre pour assurer son renouvellement : le principe de l'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif d'administrateurs étrangers, le principe d'indépendance par la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton, le principe de continuité par un renouvellement chaque année des mandats du quart des administrateurs, le principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un administrateur membre du Conseil de Surveillance d'un FCPE investi en actions de l'entreprise.

*L'article 3* organise les réunions du Conseil d'Administration. Outre les règles légales sur la convocation du Conseil, les modes de participation des administrateurs, le procès-verbal..., cet article reprend la pratique Schneider qui prévoit un minimum de 6 réunions annuelles, la présence du Directeur Financier aux réunions du Conseil ainsi que celle des responsables opérationnels concernés pour les grandes questions soumises à l'examen du Conseil.

*L'article 4* définit le statut des administrateurs. Il correspond à une charte de l'administrateur. Il prévoit ainsi que les administrateurs :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social ;
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil ;
- sont tenus à une obligation de confidentialité ;
- doivent demander les documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la société ;
- doivent faire part de leur situation de conflit d'intérêts ;
- doivent détenir au moins 250 actions de la société ;
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur le titre Schneider Electric ;
- assistent à l'Assemblée Générale.

*Les articles 5 à 7* portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux administrateurs et aux salariés du Groupe. En vertu de ces dispositions, les administrateurs, comme les salariés concernés du Groupe, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels et ils ne peuvent réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, intervention sur les options et warrants, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois).



### 3 - Activité du Conseil d'Administration en 2002

Le Conseil d'Administration, qui avait prévu de se réunir à six reprises au cours de l'année 2002, aura tenu en définitive sept réunions.

Il a consacré l'essentiel de ses travaux à la stratégie, dont le dénouement du dossier Legrand, ainsi qu'à l'examen des comptes et du Gouvernement d'entreprise.

En ce qui concerne la stratégie, le Conseil a notamment examiné la vision de Schneider Electric sur l'évolution du rôle de l'électricité dans notre monde, la stratégie proposée pour profiter de ces opportunités de croissance et le programme d'entreprise NEW2004 destiné à inscrire l'action du Groupe dans cette stratégie.

Compte tenu des décisions de la Commission interdisant le rapprochement Schneider-Legrand et ordonnant la séparation des deux entreprises dans un bref délai, le devenir de Legrand a été à l'ordre du jour de chacune des réunions du Conseil. Pour l'éclairer dans ses choix et ses décisions sur ce dossier, le Conseil d'Administration a auditionné des experts.

Sur le rapport du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2001 et a examiné les comptes du premier semestre 2002.

Le Conseil d'arrêté des comptes 2001 a également fixé le montant du dividende proposé à la décision de l'Assemblée à 1,3 € par action, étant rappelé que ce dividende étant prélevé sur les primes d'apport ne donnait pas droit à un avoir fiscal, mais en revanche n'était ni soumis à l'impôt sur le revenu ni à la CSG-RDS.

En matière de Gouvernement d'entreprise, indépendamment des travaux qu'il aura menés sur l'adaptation des statuts de Schneider Electric aux dispositions de la loi NRE et présentées à l'Assemblée Générale du 27 mai, le Conseil d'Administration a, sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, décidé de ne pas dissocier les fonctions de président et de directeur général, de coopter M. René Barbier de La Serre, et de le nommer au Comité d'Audit. Il a pris acte de la décision de M. Jean-René Fourtou de démissionner de son mandat d'administrateur au 27 août 2002 pour satisfaire aux dispositions relatives au cumul des mandats. Il a également revu la composition du Comité de Rémunérations et de Nominations en désignant M. Michel François-Poncet

Président et en nommant deux nouveaux membres : MM. James F. Hardymon et René Barbier de La Serre, qui ont la qualité d'administrateurs indépendants.

Il a examiné sa composition, son organisation et son fonctionnement au regard des recommandations des rapports Viénot et Bouton. Il a décidé de procéder à son auto-évaluation et de suivre la recommandation COB relative à la déclaration des transactions effectuées par les mandataires sociaux.

Tout au long de l'année, le Conseil d'Administration a suivi l'évolution de la marche des affaires, ainsi que la mise en œuvre du plan Schneider NEW2004. Il a veillé à la bonne information permanente du marché au travers notamment de l'examen du consensus de place et l'adoption de communiqués.

Les administrateurs et mandataires sociaux détiennent 0,007 % du capital et 0,009 % des droits de vote de la société.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la société à ses mandataires sociaux.

### 4 - Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité)

Le Conseil d'Administration a défini dans son règlement intérieur les fonctions et missions de ses deux comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations et de Nominations. Leurs membres sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations.

#### **Comité d'Audit**

##### **a. Composition**

Le Comité d'Audit était composé, au cours de l'exercice 2002, de :

MM. Gérard de La Martinière, Président,  
Barbier de La Serre,  
Piero Sierra.

Il est actuellement composé de :

MM. Gérard de La Martinière, Président,  
René Barbier de La Serre,  
James Ross,  
Piero Sierra.

Conformément aux recommandations du rapport Bouton, le Comité est composé à plus des deux tiers de ses membres d'administrateurs indépendants (trois membres sur quatre).

## b. Missions

Le Comité d'Audit a pour missions de préparer les décisions du Conseil d'Administration, de lui faire des recommandations, et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques. Ainsi :

- ▶ il prépare l'examen par le Conseil d'Administration des comptes annuels et semestriels, à cet effet notamment :
  - il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,
  - il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie.
- ▶ il prend connaissance des projets de rapports annuels et semestriels ;
- ▶ il propose, après une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes ;
- ▶ il procède à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et des résultats de leurs vérifications. Il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet et leur réseau ;
- ▶ il examine l'organisation et les moyens de l'audit interne ainsi que le programme d'audit interne et la synthèse globale des rapports produits à l'issue des audits effectués ;
- ▶ il examine les propositions de distribution ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Par ailleurs, le Président du Comité d'Audit rencontre chaque année, avant l'examen des comptes par le Comité, les Commissaires aux comptes hors la présence de tout représentant de la société.

Le Comité d'Audit présente au Conseil le résultat de ses diligences et des suites qu'il propose de leur donner.

## c. Activité en 2002

En 2002, le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises, sous la présidence de son Président, M. Gérard de La Martinière. Le taux de participation de ses membres a été de 100 %. Des membres de la Direction Financière et les Commissaires aux comptes ont assisté à chacune de ses réunions. Le Comité a également auditionné, lors de son examen du projet d'arrêté des comptes 2001, le cabinet Salustro Reydel, mandataire qui avait en charge l'exercice des droits patrimoniaux de Schneider Electric dans Legrand.

Les travaux du Comité d'Audit ont porté sur l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels et de l'activité de l'audit interne. Le Comité a également, au regard des enseignements de l'affaire Enron, examiné et vérifié la pertinence des règles appliquées par Schneider Electric en matière notamment de périmètre de consolidation et d'engagements hors bilan. Il a analysé le traitement des écarts d'acquisition (principes d'évaluations et traitements comptables) ainsi que les conséquences des engagements, à l'égard principalement des salariés américains, au titre de la couverture des retraites et frais médicaux des retraités. Le Comité a passé en revue la fonction achats (principes et procédures). Il s'est également intéressé aux actions menées par la société relevant du développement durable et à leur présentation dans le rapport annuel. En outre il a été informé des dispositions mise en œuvre par les Commissaires aux comptes pour l'application de la recommandation de la COB sur la rotation des associés signataires.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux aux Conseils d'Administration des 26 février 2002, 4 septembre 2002 et 5 février 2003.

## **Comité de Rémunérations et de Nominations**

### **a. Composition**

Le Comité de Rémunérations et de Nominations était composé jusqu'au 23 octobre 2002 :

MM. Claude Bébéar, Président,  
Jean-René Fourtou,  
Michel François-Poncet,  
Henri Lachmann.

Il est actuellement composé de :

MM. Michel François-Poncet, Président,  
Claude Bébéar,  
René Barbier de La Serre,  
James Hardymon,  
Henri Lachmann.

### **b. Missions**

Le Comité est informé de la politique salariale du Groupe, notamment celle menée à l'égard des dirigeants. Il examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salariés qui sont arrêtés par le Conseil. Il fait des propositions au Conseil d'Administration sur les nominations d'administrateurs et de membres des Comités la rémunération du Président, laquelle comprend une part variable liée pour partie à l'atteinte d'objectifs personnels et de comportement. Il se réunit alors hors de la présence du Président. Il détermine les critères d'indépendances des Administrateurs et examine leur situation au regard de ces critères. Il propose le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale et décide de leur répartition entre les Administrateurs. Il est également chargé d'élaborer le plan de succession du Président et il étudie les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Comité Exécutif.

### **c. Activité en 2002**

En 2002 le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à trois reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 100 % ; il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration des 26 février et le 25 octobre 2002.

Il a établi des propositions pour le Conseil sur la rémunération du Président.

Il a également proposé au Conseil d'Administration de coopter M. René Barbier de La Serre comme administrateur et de le nommer au Comité d'Audit et de revoir sa composition

en y faisant rentrer deux nouveaux membres, MM. James Hardymon et René Barbier de La Serre, et en nommant M. Michel François-Poncet Président du Comité.

## **5 - Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants**

### **Politique de rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif.**

Le Comité de Rémunérations et de Nominations fait des propositions au Conseil d'Administration pour la rémunération du Président. Il examine en outre les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe, et plus particulièrement celles des membres du Comité Exécutif.

Depuis la réorganisation du Groupe, intervenue en octobre 2001, la Direction du Groupe est constituée du Comité Exécutif composé de neuf membres dont M. Henri Lachmann qui la préside.

Leur rémunération est composée d'une part fixe et d'une part variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

Le total de chacune de ces rémunérations est déterminé pour être compétitif par rapport aux rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables de leurs pays. Les analyses et comparaisons sont réalisées par des cabinets de consultants internationaux spécialisés.

Le montant de la part variable est fonction du degré d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Elle a ainsi un caractère aléatoire marqué ; elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation des objectifs.

Les objectifs comportent des données économiques issues des comptes consolidés (chiffres d'affaires et résultat net avant goodwill) et des éléments qualitatifs et quantitatifs, dits objectifs individuels.

La part variable est versée après l'arrêté des comptes de l'exercice au titre duquel elle est attribuée.

Afin d'impliquer plus étroitement les dirigeants dans la croissance et le développement de Schneider-Electric, la politique de rémunération des dirigeants est d'avoir, par rapport aux autres groupes industriels, une part variable représentant un pourcentage plus important de la rémunération globale.

Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif sont bénéficiaires des plans d'options (cf. supra page 21).

### **Rémunérations versées à la Direction en 2002**

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées par les sociétés du Groupe aux membres du Comité Exécutif, dont le Président, s'est élevé à 6,1 millions d'euros, dont 2,3 millions d'euros au titre de la part variable.

Le montant indiqué ci-dessus comprend la part fixe de la rémunération et les avantages en nature des membres du Comité Exécutif versés en 2002, ainsi que la part variable versée en 2002 au titre de l'année 2001.

Le montant de la part variable a été établi en fonction de critères financiers Groupe et d'objectifs individuels, quantitatifs ou qualitatifs.

Les critères financiers Groupe étaient (hors effet parité et à périmètre d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2001) :

- ▶ le chiffre d'affaires de l'exercice 2001 avec un taux de bonus égal à zéro si le chiffre d'affaires est égal ou inférieur à 9,63 milliards d'euros ;
- ▶ le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition avec un taux de bonus égal à zéro si le résultat net est égal ou inférieur à 803 millions d'euros ;
- ▶ la progression du cours de l'action.

### **Rémunération du Président**

Les rémunérations individuelles versées par les sociétés du Groupe, y compris les jetons de présence de M. Henri Lachmann sont les suivantes :

- part fixe et avantages en nature : 735,6 milliers d'euros ;
- jetons de présence : 54 milliers d'euros ;
- part variable : 91,8 milliers d'euros.

### **Rémunération des administrateurs : jetons de présence et autres rémunérations**

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2001 a fixé à 640 000 euros le montant annuel maximal des jetons de présence. Le Conseil d'Administration a décidé de les répartir selon les modalités suivantes :

- ▶ chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer un demi-jeton de présence ;
- ▶ chacun des membres du Conseil appartenant à un Comité se voit allouer un demi-jeton supplémentaire ;
- ▶ le solde des jetons de présence est réparti entre les membres du Conseil en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration.

En application de ces règles, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2002 se sont élevés à 552 milliers d'euros.

Le montant individuel des jetons de présence versés aux administrateurs au titre de l'exercice 2002 s'établit ainsi

(en milliers d'euros) : M. Claude Bébéar : 43,9 - M. Daniel Bouton : 32 - M. Thierry Breton : 38,8 - M. Alain Burq : (néant) - M. Jean-René Fourtou : 30,4 - M. Michel François-Poncet : 50,6 - Dr. Hans Friderichs : 32 - M. James Franklin Hardymon : 38,8 - M. Willy R. Kissling : 38,8 - M. Gérard de La Martinière : 54 - M. René Barbier de La Serre : 48,9 - M. James Ross : 35,4 - M. Piero Sierra : 54

M. Alain Burq est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, au titre duquel il perçoit une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable (bonus et intéressement). Il renonce à la perception de ses jetons de présence.

## 6 - Conventions réglementées

(Cf. rapport spécial des Commissaires aux comptes). Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2002 ou depuis sa clôture.

## 7 - Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Pierre Jouanne et Christian Chochon	1992	2004
PriceWaterhouseCoopers Audit, 32, rue Guersant - 75017 Paris représenté par Mme Anne Monteil	1995	2004
Commissaires aux comptes suppléants Jean de Gaulle, 6, rue de Buzenval - 92210 Saint-Cloud Dominique Paul, 11, rue Margueritte - 75017 Paris	1995 1995	2004 2004

### Honoraires perçus par les Commissaires aux comptes en 2002

(en milliers d'euros)	PriceWaterhouseCoopers Audit	Barbier Frinault et Autres Ernst & Young
Audit		
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 545	5 781
- Missions accessoires	708	2 243
	3 253	8 024
	94 %	95 %
Autres prestations		
- Juridique, fiscal, social	161	437
- Technologie de l'information	0	0
- Audit interne	0	0
- Autres	0	0
	161	437
	6 %	5 %
<b>Total</b>	<b>3 414</b>	<b>8 461</b>
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 8 - Droits et obligations des actionnaires

### a) Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- ▶ si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée ;
- ▶ si ses actions sont au porteur, en déposant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard cinq jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions. Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

### b) Droits de vote

#### 1 - Droit de vote double (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

#### 2 - Limitation des droits de vote (article 19 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

### c) Affectation du résultat (article 21 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- ▶ réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;
- ▶ réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ;
- ▶ distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

**d) Franchissement de seuils statutaires  
(article 7 des statuts)**

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

**e) Titres au porteur identifiables  
(article 7.3 des statuts)**

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote.

Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

## Rapport d'activité

## 1 - Environnement économique

L'économie mondiale a évolué défavorablement pour la 2<sup>e</sup> année consécutive. La consommation des ménages a permis à l'économie mondiale d'afficher un taux de croissance positif (+1,7 % pour le PIB mondial en 2002), mais l'investissement des entreprises a encore baissé, notamment dans les pays développés.

Un ensemble d'éléments a incité les entreprises à réduire leurs dépenses en 2002 :

- ▶ Le dramatique événement du 11 septembre, les évolutions géopolitiques qui ont suivi, ainsi que les menaces de guerre en Irak, dès mai 2002, ont miné la confiance des industriels et les perspectives, éléments indispensables à la reprise des investissements.
- ▶ Les manipulations de comptes de certaines entreprises et les faillites d'Enron (dec 2001) et Worldcom (août 2002) ont amplifié la baisse de la bourse et par contrecoup celle de l'investissement des entreprises.
- ▶ Les entreprises ont eu pour volonté de restaurer leurs comptes, affectés par le ralentissement économique et les acquisitions des années passées.
- ▶ Il s'est avéré que les entreprises européennes ont aussi surinvesti et surstocké en 2000. Bien que cela ait été moins massif qu'aux USA, ce comportement excessif des entreprises a conduit à une création de capacité rendant moins nécessaire des investissements supplémentaires actuellement.

Parmi les grands marchés de Schneider Electric, le marché Bâtiment (dépenses en bâtiments non résidentiels) est celui qui a le plus baissé en 2002. Il s'agit de la plus forte baisse depuis de nombreuses années, notamment aux USA. En Europe, le marché s'est légèrement contracté. Pour la première fois, les cycles américains et européens ont été synchronisés.

Dans les deux zones, la dégradation a concerné en premier lieu le marché des bâtiments industriels, puis les bureaux et les commerces. Les causes sont la mauvaise conjoncture, les incertitudes sur les perspectives, la volonté des entreprises de restaurer leurs comptes, les surcapacités accumulées les années antérieures aboutissant à une faible utilisation des capacités de production dans l'industrie et un taux de vacance important dans les bureaux. Le marché des

bâtiments publics (enseignements, administration, hôpitaux) a continué de croître.

Le marché de l'Industrie a également baissé en 2002, mais dans une moindre mesure que l'année précédente. Ce marché est le premier à avoir subi la récession qui a commencé en 2001 : baisse des investissements dans l'industrie, qui est le secteur le plus exposé aux évolutions du commerce mondial, lui-même impacté par la récession américaine.

En tendance (infra-annuelle), le marché avait baissé toute l'année 2001, et s'est stabilisé dès le deuxième trimestre 2002, dans toutes les divisions, mais n'a pas repris, comme cela était anticipé.

Le marché du bâtiment résidentiel est le seul marché de Schneider Electric qui, au niveau mondial, ait continué à progresser en 2002.

La baisse des taux d'intérêt, la hausse de la valeur patrimoniale de la construction, les incitations fiscales, la baisse des marchés boursiers (qui incite à placer dans l'immobilier) ont favorisé les constructions résidentielles.

## 2 - Les faits marquants en 2002

### a) Legrand

Schneider Electric a décidé de céder sa participation de 98,1% détenue dans Legrand en mettant en œuvre le contrat de vente du 26 juillet 2002 conclu avec le consortium KKR-Wendel Investissement.

Cette décision est la conséquence, d'une part, de la prise de position des services de la Commission européenne qui, le 29 novembre 2002, ont considéré que les mesures correctives proposées par Schneider Electric ne leur permettaient pas d'approuver le rapprochement et, d'autre part, de l'hostilité au rapprochement des deux groupes exprimée par les dirigeants de Legrand. L'année 2002 a donc vu se clore le projet de rapprochement avec Legrand malgré le jugement favorable du Tribunal de Première Instance des Communautés européennes, le 22 octobre 2002, qui a annulé le veto de la Commission européenne de Bruxelles.

La cession de cette participation, pour 3,6 milliards d'euros, a considérablement renforcé la solidité financière du Groupe et l'a doté de marges de manœuvres supplémentaires pour mener une politique sélective d'acquisitions dans des métiers porteurs.



## b) Le programme NEW2004

L'année 2002 a surtout vu, pour Schneider Electric, le lancement d'un nouveau programme d'entreprise, après le programme Schneider 2000+ qui couvrait les années 1999 à 2001. Ce programme, baptisé NEW2004 – New Electric World –, couvrira les années 2002 à 2004. NEW2004 s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration pour l'entreprise. Orienté sur deux axes, croissance et efficacité, ce programme a pour fondements une Vision, une Mission et une Stratégie clairement définies.

### *La Vision du Groupe*

Avec la convergence croissante des technologies de l'électricité, de l'automatisation et de la communication, une nouvelle ère commence, où le futur sera de plus en plus électrique, avec des besoins croissants de confort, de fiabilité, de sécurité et de productivité, de nouveaux modes de production, de nouvelles applications, des systèmes de plus en plus intégrés et communicants. Souple, sûre et propre, l'électricité est plus que jamais l'énergie du futur. C'est la Vision que le Groupe a du monde électrique de demain, qui représente un potentiel considérable de développement de ses métiers, la distribution électrique et les automatismes industriels.

### *La Mission du Groupe*

“Apporter le meilleur du nouveau monde électrique à chacun, à tout moment et en tout lieu.” Schneider Electric a pour objectif de donner à ses clients, dans le monde entier, plus de performance, de confort et de sécurité grâce à ses collaborateurs, ses partenaires, ses compétences et l'innovation de ses produits et services.

### *La Stratégie du Groupe*

Différenciation, croissance, excellence opérationnelle, la Stratégie de Schneider Electric mobilise ces trois leviers pour relever le défi de la performance de ses clients et des challenges du programme d'entreprise NEW2004. Cette Stratégie s'appuie sur une politique financière rigoureuse et sur une politique de ressources humaines innovante.

Pour réaliser sa Vision et atteindre les objectifs NEW2004, le Groupe vise à élargir les domaines de ses activités au-delà de ses métiers, en repoussant ses limites : en capitalisant sur ses atouts et ses fondamentaux stratégiques, en identifiant clairement ses priorités stratégiques mondiales, en déployant

des stratégies et des politiques cohérentes pour l'ensemble du Groupe, en relevant ainsi le défi de la performance des clients.

### *L'unique multi-spécialiste du Power & Control*

Schneider Electric a ainsi pour objectif de mener une stratégie de différenciation, en renforçant ce qui en fait l'unique leader multispécialiste du Power & Control.

Unique dans l'accès au marché avec :

- des produits de base adaptés aux standards locaux ;
- des organisations dédiées aux Grands Comptes ;
- un réseau leader de distributeurs et de partenaires commerciaux qui apporte, dans le monde entier, les services qu'attendent les clients ;
- des outils et des services qui améliorent la compétitivité des partenaires commerciaux.

Unique par ses produits avec :

- une gamme toujours plus large de produits intelligents et communicants, permettant de concevoir des solutions intégrées et évolutives pour toutes les applications des clients, conçus pour faciliter le travail des partenaires : installateurs, tableautiers, intégrateurs.

Unique par ses services avec :

- des prestations à haute valeur ajoutée, pour accompagner les clients tout au long de la durée de vie de leurs installations, et les aider à les optimiser, directement, à travers des partenaires sélectionnés et *via* Internet.

Unique par ses marques avec :

- un portefeuille de marques internationales et locales à forte notoriété.

### *Repousser les limites*

Avec NEW2004, Schneider Electric développe une stratégie focalisée sur la croissance en élargissant l'approche de ses marchés – **Résidentiel, Bâtiments, Industrie, Energie & Infrastructures**. Pour concrétiser leur exceptionnel potentiel, Schneider Electric a retenu 4 axes combinant croissance interne, alliances et acquisitions : valoriser l'offre actuelle, étendre ses positions géographiques, développer son offre, et enrichir son portefeuille d'activités.

Le programme NEW2004 est également fondé sur une stratégie focalisée sur l'excellence opérationnelle,

visant à améliorer en permanence la qualité de l'offre et des processus et en optimisant les coûts et l'efficacité. Le Groupe déploie ainsi au travers de toute l'organisation des politiques cohérentes pour accroître sa rentabilité et financer ainsi ses ambitions de croissance. Elles visent à :

- Renforcer la qualité et la productivité industrielles et logistiques au plan mondial.
- Optimiser le développement des produits.
- Accélérer l'e-transformation du Groupe.
- Développer des partenariats de premier ordre dans tous les domaines pour optimiser son développement à moindre coût.

### **Les six challenges du programme NEW2004**

Schneider Electric a pour objectif de créer des richesses pour ses quatre bénéficiaires : ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs, et la société civile. Le programme NEW2004 a été bâti autour de six challenges :

- Etre plus orienté Client.
- Etre engagé pour la Qualité.
- Etre plus Global.
- Augmenter l'engagement des Collaborateurs.
- Penser Innovation.
- Développer notre responsabilité à l'égard de la Société Civile.

Des indicateurs sont fixés pour chacun des challenges du programme et un suivi est assuré chaque trimestre, pouvant donner lieu, le cas échéant, à des compléments d'actions de façon à être en ligne avec les objectifs fixés à l'horizon 2004.

### **Les objectifs financiers**

Le Groupe s'est fixé des objectifs financiers ambitieux dans le cadre de son nouveau programme.

- Réaliser une croissance du chiffre d'affaires supérieure de 2 points aux marchés chaque année et 2 milliards d'euros de croissance par acquisition.
- Réaliser une marge brute de 43,5 % du chiffre d'affaires en 2004.
- Réaliser une marge opérationnelle de 14 % du chiffre d'affaires en 2004.

Schneider Electric s'appuie sur une politique financière rigoureuse, visant notamment à :

- Assurer la croissance du bénéfice net par action en évitant notamment tout effet dilutif lié aux acquisitions sur plus de deux ans.
- Augmenter le résultat d'exploitation plus vite que les capitaux investis et maintenir une faible intensité capitalistique pour préserver sa flexibilité et sa capacité à générer un cash-flow libre important (autofinancement d'exploitation après variation du besoin en fonds de roulement et investissements industriels).
- Maintenir une politique équilibrée en matière d'endettement pour limiter les frais financiers et conserver la qualité de sa notation.

### **Créer un environnement de travail stimulant pour les salariés**

Enfin, le programme NEW2004, dont s'est doté Schneider Electric, cherche à privilégier le développement et le partage des compétences de ses collaborateurs, en favorisant leur mobilité et adaptabilité dans le cadre d'un réseau mondial, en incitant à la performance, dans le respect de l'environnement et de la responsabilité sociale vis-à-vis de la société civile.

### **c) Alliances, acquisitions, partenariats**

#### **Au Japon**

A l'issue d'une offre d'achat amicale, le Groupe détient 98,7 % de Digital Electronics, leader mondial des produits de dialogue homme-machine : PC industriels, terminaux graphiques, terminaux tactiles. Avec un chiffre d'affaires de 196 millions d'euros et 1 200 salariés, Digital Electronics détient des positions de tout premier plan au Japon, en Corée, aux Etats-Unis et en Europe. Les interfaces de dialogue homme-machine intègrent un nombre croissant de fonctions d'automatismes et sont un élément clé des architectures communicantes et ouvertes sur Internet à l'instar de l'offre Transparent Ready™ que le Groupe propose à tous ses marchés. Schneider Electric prend ainsi position sur un nouveau segment de marché en forte croissance tout en renforçant son accès aux fabricants de machines, notamment japonais.

#### **Renforcement en Chine et en Malaisie**

Le Groupe a porté à 100 % sa participation dans Schneider Swire Ltd. qui fabrique et commercialise des équipements de distribution basse tension à Hong Kong et en Chine continentale.

Son chiffre d'affaires en 2001 était de 15,7 millions d'euros.

Schneider Electric a porté sa participation à 100 % (contre 49 % précédemment) dans Schneider Scott & English, créée en 1996, avec un partenaire local pour distribuer en Malaisie des équipements électriques basse tension et des automatismes. L'objectif est de renforcer l'organisation et les moyens commerciaux de cette filiale pour en accélérer le développement.

#### **Au Danemark et en Russie**

Le Groupe a repris Hano Elektroteknik A/S et Digimatic Aps, deux sociétés spécialisées dans le contrôle des automatismes. Elles constituent désormais le centre de support technique des applications d'automatismes industriels du Groupe au Danemark et sont particulièrement orientées vers les services aux constructeurs de machines.

Le Groupe a acquis 90 % de Uralelektro Contactor, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de contacteurs et de départ-moteurs de 100 à 250 A. En Russie, Uralelektro Contactor, qui bénéficie d'un solide réseau de distribution, a réalisé un chiffre d'affaires de près de 4 millions d'euros en 2002 avec 105 collaborateurs.

#### **Partenariat dans les pays du Golfe**

Pour renforcer ses positions sur de grands projets, Schneider Electric a conclu un partenariat avec Danway, filiale à 100 % d'Emirates Holdings, un acteur clé de l'électrotechnique dans la région du Golfe avec de fortes positions sur le marché de l'eau, de l'énergie, du pétrole et du gaz. L'objectif est de fabriquer localement des équipements basse et moyenne tensions pour proposer des solutions à plus fort contenu local et renforcer ainsi la flexibilité et la réactivité.

#### **Schneider Electric Ventures**

Fonds de capital risque de Schneider Electric doté de 50 millions d'euros destiné à financer des start-up axées sur l'innovation technologique, Schneider Electric Ventures a investi en avril dernier dans la société suédoise ConnectBlue, spécialiste de solutions complètes "wireless" basée sur la technologie Bluetooth.

Schneider Electric Ventures est entré dans le capital de Open Wide à hauteur de 13,1 % aux côtés de Thalès. Open Wide est architecte et intégrateur de solutions pour le monde industriel.

#### **d) Cession**

Schneider Electric a cédé son activité nucléaire au groupe américain Data Systems and Solutions, spécialiste de la fourniture de systèmes d'information pour la gestion d'équipements sur les marchés de l'aéronautique et du nucléaire.

L'unité nucléaire, basée à Grenoble (France), réalisait un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'euros en 2001 avec un effectif de 200 personnes.

#### **Renforcement de l'offre avec de nouvelles gammes de produits en 2002**

##### **Distribution Electrique**

Le Groupe a renouvelé en 2002 ses gammes de disjoncteurs de puissance Compact C et Masterpact pour la basse tension. Avec ces nouvelles gammes, Schneider Electric propose une offre complète de solutions pour la distribution électrique basse tension (produits, tableaux et services).

Schneider Electric a lancé une nouvelle gamme, baptisée Satia, de postes de transformation plus compacts et apportant une meilleure protection des transformateurs.

##### **Automatismes**

Le Groupe a lancé en 2002 six nouvelles gammes de produits dans le domaine du contrôle industriel et des automatismes. Communicants et intelligents, ces produits s'intègrent dans des architectures ouvertes et collaboratives. Ces projets ont nécessité 120 millions d'euros d'investissements. Les produits répondent aux normes en vigueur dans le monde (IEC, UL, CSA...)

## 3 - Recherche et développement

En 2002, les frais de recherche et de développement se sont élevés à 472,7 millions d'euros, soit 5,2 % du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de son activité, Schneider Electric utilise des brevets, marques et noms commerciaux appartenant au Groupe ou, dans certains cas, concédés sous licence par des tiers, pour la fabrication des produits, la réalisation de prestations de services et la commercialisation de ses produits et services. En outre, le Groupe développe en permanence de nouvelles technologies et de nouveaux produits et procédés qu'il s'efforce de protéger par des brevets. Le Groupe a déposé 130 demandes de brevets en 2002 et plus de 121 en 2001. Les brevets demandés au cours des deux derniers exercices se décomposent comme suit, par grande catégorie : 50 % électromécanique, 35 % électronique et 15 % logiciels.

Compte tenu de la nature des produits et services actuels du Groupe, la direction estime que l'activité ne dépend pas de façon significative d'un brevet quelconque ou d'un ensemble de brevets ou de licences liés. La direction considère, en outre, que l'activité ne dépend pas d'une seule marque ni d'un seul nom commercial. Bien que les marques et les noms commerciaux soient étroitement liés à des produits et services du Groupe et qu'ils jouent un rôle important dans la commercialisation des produits et services concernés, la direction estime que le risque lié à une utilisation détournée ou non autorisée de ses marques et noms commerciaux n'est pas significatif. Les principales marques du Groupe sont Merlin Gerin, Telemecanique et Square D.

Toutefois, au fur et à mesure de l'enrichissement du portefeuille de produits, par addition de produits ayant des fonctions électroniques, informatiques et de communication plus étendues, l'activité dépendra dans une plus grande mesure des droits de propriété intellectuelle ; en conséquence, les risques de contrefaçon ou de détournement de ces droits sont susceptibles de s'accroître. En outre, le Groupe dispose, en particulier dans ces nouvelles technologies, de brevets d'une valeur commerciale importante. Le Groupe a donc entrepris de les valoriser.

## 4 - Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché

Les liquidités et les capitaux du Groupe proviennent de la trésorerie produite par les activités d'exploitation, des émissions d'obligations, de billets de trésorerie, des emprunts auprès de tiers, du produit de la cession de la participation dans Legrand SA. Cette vente a entraîné l'apparition d'une situation de trésorerie nette positive pour le Groupe.

Au 31 décembre 2002, les principaux emprunts étaient les suivants : trois emprunts obligataires 1 milliard d'euros à 3,75 % échéance 2004, 450 millions d'euros à 6,1275 % échéance 2007, 148,3 millions d'euros sous forme d'emprunt à durée indéterminée indexé sur l'Euribor +0,7 % échéance 2006, et divers emprunts syndiqués ou non d'un montant total de 177,1 millions d'euros, dont la plupart viennent à échéance en 2005.

Au 31 décembre 2002, l'encours en billets de trésorerie, émis à un taux fixe sur des durées très courtes, s'élevait à 395 millions d'euros. Le Groupe bénéficie, en outre, de lignes de crédit confirmées consenties par différentes banques. Au 31 décembre 2002, le solde disponible et non utilisé sur ces lignes de crédit étaient de 769 millions d'euros, dont 221 millions d'euros venant à échéance en 2003.

### ***Le financement des entités du Groupe et la gestion de la trésorerie***

Le Groupe a mis en place un système de gestion centralisée de la trésorerie et de couverture des risques de change, principalement par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % Boissière Finance. Le système est accessible aux filiales opérationnelles du Groupe et Boissière Finance met également à la disposition de certaines filiales des facilités à court terme.

Dans certains cas, les filiales ont levé des financements en dehors du système centralisé de financement géré au niveau du Groupe. En particulier, l'ensemble Lexel a conservé des emprunts contractés avant son entrée au sein du Groupe. La ligne de crédit confirmée consentie par un consortium de banques en 1997 dans le cadre de l'acquisition de Thorsman a été remboursée au cours de l'exercice 2002. Square D, pour sa part, a mis en place un programme de cession de créances lui permettant de lever jusqu'à 284 millions d'euros. Au 31 décembre 2002, la portion utilisée était de 21 millions d'euros et le solde disponible s'élevait à 263 millions d'euros.

Au 31 décembre 2002, la situation de trésorerie du Groupe était en excédant net de 844 millions d'euros, contre un endettement net de 2 292,5 millions d'euros à fin 2001. L'endettement net correspond à la somme des emprunts à court et à long terme, moins les disponibilités et les placements à court terme. La réduction de la dette nette en 2002 résulte essentiellement du produit de la cession de Legrand SA.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2001	2000
Trésorerie produite (affectée aux) :			
<b>Activités d'exploitation</b>	932,8	942,6	710,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions	(340,5)	(404,5)	(467,7)
Investissement financier net	3 165,8	(363,4)	(596,1)
<b>Opérations d'investissement</b>	2 825,3	(767,9)	(1 063,8)
Remboursement d'emprunts et nouveaux emprunts et crédits	(463,3)	135,9	289,8
Augmentation de capital	11,0	7,2	11,9
Rachats d'actions propres	(329,1)	(73,9)	(159,5)
Dividendes payés	(315,9)	(315,2)	(285,1)
<b>Opérations de financement</b>	(1 097,3)	(246,0)	(142,9)
Effet net des conversions et divers	2,7	14,1	25,9
Variation nette de la trésorerie	2 663,5	(57,2)	(470,2)
Trésorerie en fin de période <sup>(1)</sup>	3 070,4	406,9	464,1

(1) La trésorerie comprend les disponibilités, les soldes en banque, les dépôts à court terme, les actions propres détenues dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions et les valeurs mobilières de placement liquides, moins les découverts bancaires.

## **Activités d'exploitation**

Sur une base courante, le financement des besoins opérationnels est assuré principalement par la trésorerie produite par les activités d'exploitation, bien que certaines activités à forte intensité capitalistique puissent être financées par des émissions d'emprunts ou d'actions au niveau du Groupe. Des emprunts intra-groupe sont également utilisés pour financer les acquisitions d'usines et de matériel industriel, ainsi que pour les investissements dans ces équipements.

La trésorerie produite par les activités d'exploitation reste stable à 932,8 millions d'euros en 2002, contre 942,6 millions d'euros en 2001.

L'autofinancement d'exploitation s'est élevé à 967,5 millions d'euros en 2002 contre 966,4 millions d'euros pour l'exercice précédent montrant, après éléments liés à la sortie de Legrand SA, une grande stabilité. La trésorerie affectée à l'accroissement des actifs d'exploitation nets a représenté 35 millions d'euros en 2002 contre 24 millions d'euros en 2001, traduisant la réduction d'activité et la baisse des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs qui en a résulté.

## **Opérations d'investissement**

Les opérations d'investissement comprennent les acquisitions et cessions d'activités, les prises de participations supplémentaires, ainsi que les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles. La trésorerie produite (du fait de la cession de Legrand SA) en 2002 s'élève à 2 825,3 millions d'euros, contre un besoin de 767,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

La trésorerie nette produite par les acquisitions et cessions d'activités s'est élevée à 3 165,8 millions d'euros en 2002, contre un besoin de 363,4 millions d'euros en 2001, conséquence de la cession de Legrand SA.

La trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'est élevée à 340,5 millions d'euros en 2002 contre 404,5 millions d'euros en 2001. La réduction des dépenses d'investissement en 2002 a été due à l'annulation, le report ou l'abandon partiel de certains projets afin de prendre en compte la réduction d'activité et les plans de réorganisation industrielle engagés.

## **Opérations de financement**

Les opérations de financement correspondent aux remboursements d'emprunts, aux nouveaux emprunts sur les marchés de capitaux et auprès des banques, aux opérations sur le capital et au paiement de dividendes. La trésorerie nette affectée aux opérations de financement a augmenté de 851,3 millions d'euros en 2002, atteignant 1 097,6 millions d'euros contre 246 millions d'euros en 2001, essentiellement en raison de la réduction de l'endettement en fin d'année à la suite de l'encaissement du prix de vente de Legrand SA et du renforcement du programme d'achat d'actions.

Les dividendes versés en 2002 se sont élevés à 315,9 millions d'euros à un niveau identique à celui de 2001.

Aux 31 décembre 2002 et 2001, les emprunts à court, moyen et long termes totalisaient, respectivement, 2 370 millions d'euros et 2 872 millions d'euros, dont environ 3 % et 4 % respectivement étaient garantis.

Aux 31 décembre 2002 et 2001, les dettes obligataires, y compris sous forme de titres à durée indéterminée (TDI), s'élevaient respectivement à 1 598,3 millions d'euros et 1 638,4 millions d'euros, soit 67,4 % et 57 % de l'endettement total à ces dates. Les échéances de ces dettes obligataires s'échelonnent entre avril 2004 et octobre 2007.

Les emprunts bancaires à long terme représentaient, respectivement, 7,5 % et 9,5 % de l'endettement total aux 31 décembre 2002 et 2001. L'encours total a baissé de 96 millions d'euros pour s'établir à 177,1 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 273,1 millions d'euros à fin 2001, suite au remboursement de la dette bancaire du groupe Lexel.

Au 31 décembre 2002, les émissions de billets de trésorerie représentent la deuxième source la plus importante de financement pour le Groupe. L'encours de ces émissions a baissé de 262 millions d'euros pour atteindre 395 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 657 millions d'euros à fin 2001, soit 16,7 % de l'endettement total du Groupe contre 22,9 %. La réduction de l'encours des billets de trésorerie est liée à un remboursement partiel issu du produit de la cession des titres Legrand SA.

Au 31 décembre 2002, le taux d'intérêt effectif payé sur l'endettement à taux variable (soit 745 millions d'euros) et sur l'endettement à taux fixe (soit 1 625 millions d'euros) était respectivement d'environ 4,15 % et 4,75 %, après prise en compte de l'impact des swaps de taux. Pour le calcul du taux d'intérêt effectif, les billets de trésorerie à taux fixe ayant des échéances courtes sont considérés comme des emprunts à taux variable.

Le taux d'intérêt effectif est calculé sur la base de l'endettement à la clôture et n'est fourni qu'à titre indicatif. Compte tenu des différences existant entre l'endettement à la clôture et l'endettement moyen de l'exercice, ce taux n'est pas représentatif des taux moyens d'intérêt de l'exercice. En septembre 2001, les emprunts à court terme libellés en euros ont été remplacés par des emprunts en dollars d'un montant de 300 millions de dollars, ce qui a permis de réduire le taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2001.

### Informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles, les engagements commerciaux et les contrats de couverture des matières premières

#### Obligations contractuelles au 31 décembre 2002

(En millions d'euros)	Total	A moins d'un an	Echéances 1 à 2 ans	3 à 4 ans	Au-delà de 4 ans
Dettes à long terme, échéance à court terme comprise <sup>(1)</sup>	1 797	73,2	1 077,8	113,1	532,9
Dettes à court terme <sup>(1)</sup>	573	573			
Engagements au titre de contrats de location simple <sup>(2)</sup>	325,6	78,1	73,2	54,3	120,0
Engagements d'achat irrévocables <sup>(3)</sup>					
Autres obligations à long terme <sup>(4)</sup>	45,7	–	45,7	–	–

(1) Les dettes à long et à court termes sont présentées comme expliqué en Note 17 de l'annexe aux états financiers consolidés.

(2) Les engagements au titre de contrats de location simple sont présentés dans la note 5.3 de l'annexe aux états financiers consolidés.

(3) Non applicable. En règle générale, les contrats d'approvisionnement du Groupe ne comportent aucun engagement ferme d'achat d'une quantité minimale ni aucune valeur minimale.

(4) Engagement ferme de rachat des actions Infra+ représentant les 61,50 % du capital non encore détenus par le Groupe.

#### Engagements commerciaux hors bilan au 31 décembre 2002

(En millions d'euros)	Total
Cautions de contre-garantie sur marchés <sup>(1)</sup>	203,7
Lettres de crédit <sup>(2)</sup>	74,4

(1) Les cautions de contre-garantie sur marchés, qui sont données aux clients, s'élevaient à 203,7 millions d'euros et 225,7 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2002 et 2001. Une provision pour risques est constituée lorsqu'un appel en garantie est considéré probable.

(2) Les lettres de crédit représentent une garantie, soumise à conditions, de l'exécution par un client de ses engagements envers un tiers. La quasi-totalité des lettres de crédit émises ont une date d'expiration à moins d'un an.

#### Contrats de couverture des matières premières

Juste valeur au 31 décembre 2002	Total	Echéances à moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	Au-delà de 4 ans
(En millions d'euros)					
Prix obtenus auprès de sources externes <sup>(1)</sup>	(7,9)	(7,9)			
Juste valeur déterminée selon d'autres techniques d'évaluation	Néant				

(1) La juste valeur des contrats en cours en début d'exercice était de - 24,2 millions d'euros.

## **Effet net des conversions et divers**

La quasi-totalité des filiales est consolidée sur la base d'états financiers libellés dans leurs monnaies locales, excepté celles opérant dans des pays hyperinflationnistes. Les états financiers consolidés, en revanche, sont présentés en euros.

En conséquence, les bilans des filiales en dehors de la zone euro sont convertis en euros aux taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie sont convertis aux taux moyens de l'exercice.

Les écarts de conversion des flux de trésorerie résultent de la reconversion au taux moyen de l'exercice de la trésorerie de clôture, convertie à l'origine au taux de clôture. En 2002, l'effet net des conversions et les autres variations des flux de trésorerie s'élevaient à 2,7 millions d'euros, contre 14,1 millions d'euros 2001 et 25,9 millions d'euros en 2000.

## **Saisonnalité**

Le chiffre d'affaires du Groupe est soumis à des fluctuations saisonnières. En effet, le niveau d'activité dans le secteur de la construction – et, en conséquence, la demande de produits électriques utilisés par ce secteur – est plus important en été qu'en hiver. En Europe et en Amérique du Nord, l'activité de construction est à son niveau le plus fort entre les mois de juin et octobre, tandis qu'en France, la saison forte est concentrée sur les mois de juin et juillet.

## **Impact de l'inflation et de l'évolution des prix**

L'inflation a un impact sur les activités du Groupe sur certains marchés géographiques. Toutefois, la majeure partie du chiffre d'affaires, des charges et des résultats se situe dans des pays qui ont connu de faibles taux d'inflation au cours de ces dernières années.

Dans les environnements hyperinflationnistes, le Groupe a généralement la possibilité d'augmenter ses prix de vente afin d'atténuer les effets de l'accroissement des coûts et générer des flux de trésorerie suffisants pour préserver ses capacités productives.

## **Gestion des risques de taux à court terme**

La politique de gestion des risques de taux et de la trésorerie à court terme consiste à réduire au minimum le coût des emprunts en fonction des conditions de marché. Des contrats

de swaps sont utilisés en couverture des risques de taux sur les billets de trésorerie émis par le Groupe.

## **Gestion des risques de taux sur l'endettement à long terme**

Au 31 décembre 2002, les dettes financières du Groupe étaient composées essentiellement d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable transformés en dettes à taux fixe à l'aide de contrats de swaps de taux.

Le Groupe est donc aujourd'hui sur sa dette long terme exposé en cas de baisse des taux d'intérêt du fait de sa nature essentiellement fixe.

La décision d'utiliser des instruments dérivés pour couvrir les risques de taux et ainsi de minimiser le coût de la dette est prise en fonction des conditions sur les marchés financiers. Le choix entre l'émission d'emprunts à taux fixe ou à taux variable est opéré en fonction de l'exposition globale du Groupe et des conditions générales du marché, les emprunts à taux fixe étant généralement émis en période de faibles taux d'intérêt.

## **Risque de change**

Le Groupe exerce ses activités à l'échelle internationale et est exposé à des risques de change entre différentes devises. L'exposition aux fluctuations de change concerne plus de vingt devises dont principalement le dollar américain et la livre sterling.

La plupart des activités mondiales du Groupe sont exercées par des filiales dont l'essentiel du chiffre d'affaires est généré sur leur marché domestique. A l'exception de certaines filiales opérant dans des pays hyperinflationnistes, la monnaie fonctionnelle de chacune est considérée comme étant sa monnaie locale. En conséquence, le Groupe est exposé aux risques de change liés à la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères établis dans leur monnaie fonctionnelle.

En outre, le Groupe est exposé à des risques de change liés aux transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle des filiales concernées. Il s'agit de risques liés aux transactions intra-groupe réalisées entre les "unités de production mondiales" ou les "centres de distribution internationale" et les filiales locales, ainsi qu'aux exportations directes et aux achats.



La politique du Groupe consiste à identifier et à gérer les risques de change sur ces transactions afin de les réduire. Les filiales sont responsables de l'identification des créances clients et des dettes fournisseurs libellées dans des devises autres que leur monnaie locale et de la mise en place de contrats de couverture intra-groupe avec la Direction de la Trésorerie. Ces contrats intra-groupe ont pour effet de faire remonter le risque de change supporté par les filiales opérationnelles vers la Direction de la Trésorerie, sans donner lieu à des risques de marché supplémentaires au niveau des résultats consolidés.

Le Groupe a pour politique d'assurer la couverture des risques de change nets, généralement à l'aide de contrats à terme avec des échéances de moins de douze mois.

#### **Risque sur matières premières**

Le Groupe est exposé à des risques sur matières premières liés à l'évolution du prix d'achat de ces matières (notamment, le cuivre, l'argent et l'aluminium).

Les Directions Achats des filiales opérationnelles sont responsables de la détermination des prévisions d'achat – communiquées à la Direction de la Trésorerie deux fois par an. Il appartient ensuite à la Direction de la Trésorerie d'assurer la couverture des risques. Les engagements d'achat de matières premières sont couverts, le cas échéant, à l'aide de contrats à terme, de contrats de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

#### **Risque de contrepartie**

Les transactions sur les instruments de couverture des risques de change, les instruments de gestion des risques de taux et les instruments de placement à court terme sont conclues avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur une évaluation de la solidité financière de la contrepartie, compte tenu du niveau de ses capitaux propres, de l'existence de garanties données par l'Etat, d'une évaluation qualitative de l'importance de la contrepartie dans les relations bancaires mondiales du Groupe et de ses notations financières à court et à long terme.

Un plafond de crédit est fixé pour chaque contrepartie, et des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

## **5 - Litiges et autres risques**

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une Offre Publique d'Echange sur Legrand. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délais, Schneider Electric a été conduite à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation du 22 octobre 2002 par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes des décisions de la Commission. En outre à la suite de l'annulation de la décision du 10 octobre 2001, la Commission, qui a repris l'examen du rapprochement Schneider-Legrand, a décidé le 4 décembre 2002 d'ouvrir une phase d'examen approfondi (phase 2 de l'opération). Schneider Electric conteste ce refus de la Commission d'autoriser le projet rapprochement Schneider-Legrand sur la base des mesures correctives proposées lors de son nouvel examen en phase 1 de l'opération durant le mois de novembre 2002, Schneider Electric a donc déposé un recours en annulation à l'encontre de la décision du 4 décembre 2002. Par ailleurs, Schneider Electric prépare un recours indemnitaire contre la Commission européenne en vue d'obtenir la réparation du préjudice subi dans cette opération.

En 1996, le Groupe a eu connaissance de dysfonctionnement d'un composant électronique contenu dans le disjoncteur Masterpact principalement utilisé dans d'importantes installations industrielles. En 1997, le Groupe a mis en cause le sous-traitant du composant électronique. En 1998, le Groupe a lancé une campagne de rappel des produits défectueux. Compte tenu de la complexité de ce programme de rappel, le Groupe a créé une filiale, Spring, dédiée à la gestion de ce programme de rappel. Depuis 1998, les coûts encourus se sont élevés à 38,5 millions d'euros y compris les coûts administratifs de la structure Spring pour un montant de 6,7 millions d'euros. Le Groupe a remplacé ou réparé une part substantielle des composants défectueux et le Groupe anticipe un coût à venir de 4 millions d'euros d'ici la fin du programme de rappel dont l'échéance est prévue en 2003.

En avril 2001, suite à des dysfonctionnements sur des boutons poussoirs d'urgence installés sur de nombreux équipements, le Groupe a lancé un programme de rappel des produits. Ce programme a été initié de concert avec ses assureurs. Au 31 décembre 2002, le Groupe a identifié et réparé environ 14 % des 2,2 millions de boutons installés à l'origine. Le Groupe a doté une provision de 18,3 millions d'euros pour l'ensemble du programme de rappel. Il reste au 31 décembre 2002 une provision de 4,4 millions d'euros estimés nécessaires pour couvrir les coûts de remplacement des boutons poussoirs encore installés d'ici à fin 2004, échéance du programme de rappel. Une partie des coûts, dans la limite de 3 millions d'euros, sera pris en charge par les assureurs.

Schneider Electric SA et Schneider Electric Industries SAS font l'objet d'une procédure d'arbitrage engagée par VA Technologie AG, VA Tech T & D GmbH & COKEG et VATECH Schneider High Voltage GmbH au titre de réclamations relatives aux garanties de passif accordées dans le cadre de la formation d'une joint-venture dans le domaine de la haute tension. Schneider Electric considère que la plupart des réclamations, objet de l'arbitrage sont soit prescrites, soit sans fondement juridique réellement démontré par les demandeurs.

La justice belge a initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits relatifs à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges. Cette procédure a été initiée à l'occasion des offres publiques lancées par la SPEP en 1993, à l'époque société factière du groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines. Certains actionnaires minoritaires se sont constitués partie civile. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis qui ne seraient pas couverts par les assurances.

Schneider Electric SA a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige connus à ce jour qui pourraient avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

## 6 - Politique d'assurances

Schneider Electric conduit une politique volontariste de gestion de ses risques avec comme objectifs la défense des intérêts de ses salariés, de ses clients, le respect de l'environnement et la protection du patrimoine de l'entreprise et de ses actionnaires.

Cette stratégie mise en œuvre se décline suivant plusieurs axes :

- ▶ Identification et quantification des risques à la faveur de différents systèmes de reporting.
- ▶ Prévention : Schneider Electric a toujours pratiqué une politique de prévention des événements accidentels majeurs sur ses sites industriels et vient de réexaminer son dispositif pour réduire les risques à un niveau encore inférieur. Cette nouvelle démarche "Triple A", applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, vise en effet à renforcer le processus de contrôle et de maîtrise des risques par la détermination de points vulnérables et la mise en place de solutions adaptées permettant la préservation de l'outil industriel et la pérennité de l'activité. Cette mesure vient compléter les procédures préventives déjà en vigueur telles que visites d'inspection régulières, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens, sûreté...  
La société poursuit également avec persévérance son programme de promotion de la prévention notamment dans le domaine du risque de la circulation et du transport.
- ▶ Organisation et mise en place d'outils de gestion de crise, en particulier pour les risques techniques et les périls naturels.
- ▶ Couverture financière : les principaux risques auxquels sont confrontées les sociétés du Groupe – Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Pertes d'exploitation, Atteintes à l'environnement, Transport, Automobile – sont assurés dans le cadre de programmes mondiaux intégrés auprès d'assureurs et de réassureurs de premier plan suivant des conditions et limites comparables à celles de groupes de même taille.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter une réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets et activités.

## 7 - Développement durable

### **Le développement durable au cœur de la stratégie**

2002 signe l'engagement de Schneider Electric dans le développement durable : élaboration de "Nos principes de responsabilité", référencement dans les indices ASPI et Dow Jones sustainable index world et Stoxx Europe, création d'une direction dédiée...

Le plus significatif de tous ces engagements est l'intégration du développement durable comme l'un des six challenges du programme d'entreprise New Electric World 2004.

Deux raisons principales guident cette décision stratégique :

- Notre vision "Apporter le meilleur du New Electric World". Nous n'apportons pas "le meilleur" si nous ne nous soucions pas de l'environnement ou encore des communautés qui nous accueillent, de leur apporter des produits de qualité, sûrs et propres. Nous ne l'apportons pas à tous si nous ne nous mobilisons pas pour rechercher et trouver les voies de la contribution de l'électricité au développement. L'acquisition et la croissance de Conlog, leader des puces de pré-paiement, en est une illustration.
- La seconde raison est la formidable source de motivation que constituent, pour les collaborateurs de l'entreprise, des valeurs partagées. Et parmi ces valeurs, la responsabilité est déterminante.

### **Vers des pratiques plus responsables**

#### **a. Ancrage**

La qualité et la responsabilité sociale sont deux valeurs ancrées dans l'histoire des marques qui construisent Schneider Electric. Rappelons, par exemple, la politique pionnière d'intéressement et de participation salariale en place chez Telemecanique ou la forte implication de Merlin Gerin auprès des jeunes.

Les principales étapes récentes :

- **1994** : Première élaboration d'une charte de management

Ce document destiné principalement aux managers de l'entreprise précisait l'ensemble des règles de management pour guider décisions et actions.

- **1995** : Définition de la politique environnementale

La volonté était de faire adhérer l'ensemble des collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, à cette politique, en

intégrant la protection de l'environnement dans le management de l'entreprise. Cette politique met en valeur quatre axes prioritaires : la réduction des consommations des ressources naturelles, la maîtrise de la consommation électrique, le déploiement du management environnemental et, enfin, le développement d'une démarche d'éco-conception.

- **1998** : Création de la Fondation Schneider Electric pour l'Insertion des Jeunes

Créée sous l'égide de la Fondation de France, sa mission est de favoriser la réussite des jeunes :

- par une aide aux associations accompagnant les jeunes en difficultés,
- par un mécénat en faveur des jeunes créateurs d'entreprise,
- par le soutien de causes d'intérêt général.

#### **b. Une démarche de progrès**

Le développement durable est un aiguillon et une opportunité pour prendre et préciser toutes les décisions, auditer l'application des politiques générales dans chacun des périmètres, écouter la pratique pour enrichir les pistes d'intervention.

Notre politique de développement durable s'appuie sur une structuration qui vise :

#### **1 - Le respect des obligations réglementaires**

Elle conduit à s'assurer que Schneider Electric respecte, dans chaque pays dans lequel il est implanté, les réglementations sociales et environnementales édictées par ce pays.

#### **2 - Le choix d'un management environnemental et social**

Les indicateurs qui seront présentés, ci-après, illustrent bien cette démarche en cours de déploiement.

#### **3 - La contribution du cœur de son activité au développement durable**

Pour faire de Schneider Electric un acteur :

- dans la limitation des consommations d'énergie,
- dans le choix d'une distribution électrique sûre et encore plus confortable,
- dans le défi d'apporter l'électricité à des populations qui aujourd'hui encore n'y ont pas accès.

Travailler dans ce cadre, pour Schneider Electric, c'est être volontairement dans l'anticipation.

## Nos principes de responsabilité pour un New Electric World

Dans le programme d'entreprise NEW2004, le Groupe affirme clairement sa volonté de développer sa responsabilité à l'égard de la société civile. Il s'est doté en 2002 de principes de responsabilité pour permettre à chacun de guider ses décisions et ses actions à l'égard de toutes ses parties prenantes : les salariés, les clients et fournisseurs, les actionnaires, la société civile et l'environnement.

- **600 collaborateurs**, représentant toutes les nationalités et tous les niveaux hiérarchiques, ont participé à l'élaboration de *Nos principes de Responsabilité*.
- **Chaque manager** a la responsabilité de les mettre en œuvre, de les faire connaître et vivre, de les enrichir localement.
- **Tous les collaborateurs** du Groupe peuvent y apporter leur contribution.
- **Les nouveaux embauchés** s'engagent par contrat à les respecter.
- **Le Comité Développement Durable** est chargé de faire évoluer ces principes pour prendre en compte les réalités du terrain.

## Une démarche intégrée au projet d'entreprise

### a. Les challenges du développement durable dans le projet d'entreprise

Le développement durable est l'un des challenges du programme d'entreprise : *"Développer la responsabilité de l'entreprise à l'égard de la société civile"*.

L'approche, pragmatique, mesure les progrès par des indicateurs d'objectifs globaux à la fin 2004 et des indicateurs sectoriels dont quelques-uns, particulièrement illustratifs, sont présentés ci-après ;

- En 2002, nous avons :
  - défini *Nos principes de Responsabilité* et les engagements de déploiement y afférents ;
  - bâti une campagne de mise en valeur des engagements associatifs locaux concourant à l'insertion des jeunes afin de les accroître, de les qualifier et de les généraliser ;
  - initié une démarche de sensibilisation et d'engagement auprès de nos fournisseurs à travers les contrats. Dans ce cadre, le document précisant les conditions générales d'achat de Schneider Electric Industries SAS a été modifié.

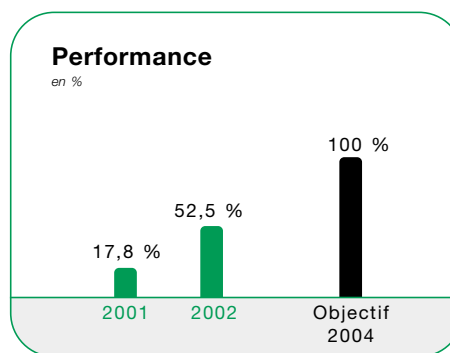
### b. Des moyens dédiés

La direction du développement durable a été créée début 2002. Elle s'appuie sur les compétences présentes dans les équipes en place (ressources humaines, finances, environnement, produits, marchés, achats, commercial, Fondation...). Son rôle consiste à aider la direction générale à définir les engagements, les déployer, coordonner des chantiers de travail, impulser, promouvoir et suivre les initiatives de Schneider Electric. Elle a en charge également les relations avec l'ensemble des stakeholders (parties prenantes) dont, en particulier pour 2002, la sensibilisation et la diffusion de la démarche vis-à-vis des employés à travers le monde ainsi que les relations avec les organismes impliqués (ONG, agences de notation, étudiants...).

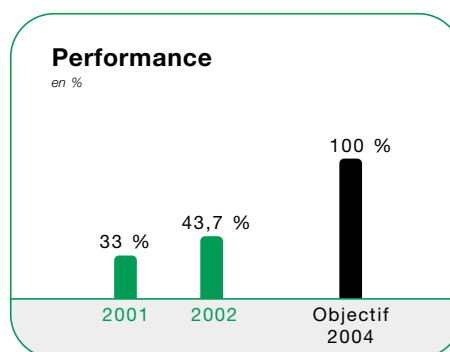
### c. Le challenge social : employabilité, équité, santé

Le soucis d'équité dans notre entreprise qui s'est globalisée conduit principalement à promouvoir deux indicateurs concourant au management des ressources humaines et à la responsabilité sociale.

**Objectif NEW2004 : Introduire une part variable liée aux résultats locaux et globaux pour 100 % des salariés**



**Objectif NEW2004 : Effectuer des enquêtes de satisfaction auprès de 100 % des collaborateurs tous les deux ans**

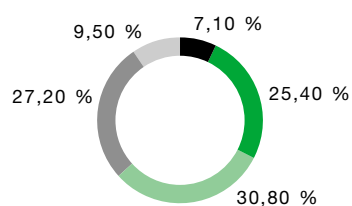


### Données effectifs et formation

Un tableau de bord Ressources Humaines permet d'effectuer la consolidation des données au niveau mondial depuis 1999. Les renseignements qui suivent en sont un extrait.

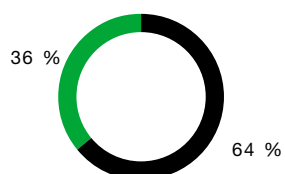
<b>Effectifs 2002</b>	74 814
<b>Turnover des entrées</b>	8 810
<b>Turnover des sorties</b>	10 655

#### Age\*



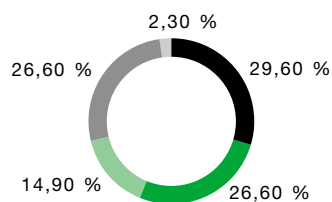
- - 25 ans
- 25/34 ans
- 35/44 ans
- 45/54 ans
- +55 ans

#### Hommes/Femmes\*



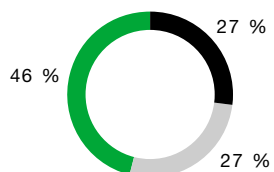
- Hommes
- Femmes

#### Ancienneté\*



- - 5 ans
- 5/15 ans
- 16/24 ans
- 25/34 ans
- +35 ans

#### Catégorie professionnelle\*



- Ingénieurs et cadres
- Employés -techniciens
- Ouvriers

#### Formation

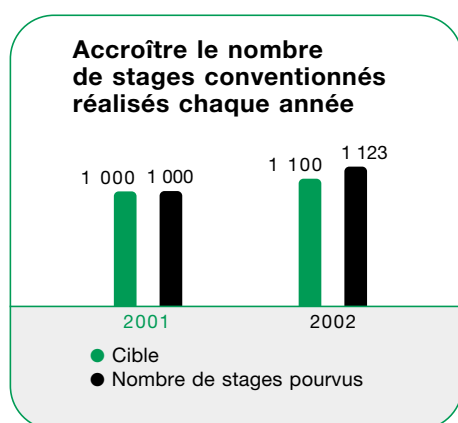
Nombres de jours  
de formation/personnes **2,8 jours**

Nombre de personnes  
ayant suivi une formation **71628**

\* calculs effectués sur l'effectif ponctuel (CDD+CDI+Interimaires) au 31.12.02

## Quelques illustrations de nos réalisations 2002

### en France



### Insertion des travailleurs handicapés

Le taux global en 2002 s'élève à 6,6 % pour un objectif de 6 % malgré un faible niveau d'embauche. Une tendance à la baisse de la sous-traitance aux Centres d'Aide au Travail et aux ateliers protégés a été enrayerée.

### Politique volontariste d'alternance

Excellente année 2002 avec 296 nouveaux contrats signés (25 % avec des qualifications inférieures au baccalauréat, 6 % de jeunes handicapés) soit 480 alternants présents dans l'entreprise en France.

### en Turquie et en Argentine

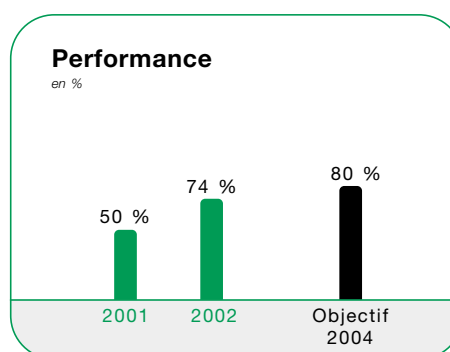
#### Fidéliser les talents d'aujourd'hui

Garder des talents quand un pays est en crise : c'est l'objectif du programme Fidelity grâce à la mobilité inter-pays. En 2001, la Turquie en difficulté a ainsi "prêté" quelques mois des experts en marketing à la Russie en pleine croissance. En 2002, plusieurs cadres argentins ont été détachés au Brésil.

### d. Le challenge sociétal : intégration dans les territoires, insertion, éducation

#### Objectif NEW2004 : Amener 80 % des sites de l'entreprise à s'engager durablement dans les actions de la Fondation Schneider Electric

Schneider Electric compte environ 400 sites de plus de 30 salariés dans le monde. L'ambition est de bâtir un partenariat local dans plus de 80 % de ceux-ci ; un partenariat avec des associations qui contribuent à l'éducation, à la formation et à l'insertion de jeunes. Chaque salarié est encouragé à y participer bénévolement ou financièrement.



#### Former ceux de demain

##### en Chine, en Argentine, en Arabie Saoudite...

Beaucoup de jeunes souhaitent poursuivre des études, mais n'en ont pas les moyens. Dans une dizaine de pays, des sites Schneider Electric ont choisi de leur offrir des bourses d'études. En Chine, par exemple, une centaine d'étudiants sont aidés au cours de leur dernière année d'université. En Argentine, où la crise a drastiquement réduit les budgets, des dons de matériel ont permis d'équiper des laboratoires d'électricité dans 13 écoles professionnelles en 2002. En Arabie Saoudite, la filiale a ouvert un centre de formation dans l'usine de Riyadh. 35 jeunes diplômés d'universités techniques y ont démarré un cursus d'un an avec, à la clé, l'embauche de tous ceux qui réussiront cette formation.

##### en Afrique du Sud

L'entreprise s'est engagée à lutter contre l'illettrisme de collaborateurs. Dans certains sites industriels, des cours d'anglais sont proposés aux ouvriers. En Afrique du Sud, où 30 % des plus de vingt ans sont analphabètes, par exemple, 26 des 70 ouvriers de la filiale ont repris le chemin de l'école à raison de deux sessions par semaine dans l'entreprise pour pouvoir lire, écrire, compter et communiquer en anglais.

### **e. Le challenge environnemental : sécurité, économies d'énergie, qualité de vie**

Un des fondements de notre politique environnementale est d'anticiper les réglementations et les normes pour proposer à nos clients des produits sans risque. Par exemple, s'agissant de l'élimination de métaux lourds, nous avons lancé, dès les années 70, des études pour éliminer l'oxyde de cadmium du matériau de contact des contacteurs. Il est remplacé, en France, par de l'oxyde d'étain depuis plusieurs années. Aujourd'hui, nous conduisons de nombreux travaux pour trouver des solutions de substitution au plomb, au chrome 6 et aux retardateurs de flammes PBB et PBDE. Quant au traitement des produits en fin de vie, nous avons anticipé les dispositions de la Directive Européenne et lancé en France, une offre nouvelle, opérationnelle depuis le début de l'année 2003.

#### **Risques industriels et liés à l'environnement**

Il est nécessaire de garder en mémoire que le Groupe n'est ni producteur d'énergie ni distributeur. Nos produits permettent, entre production et distribution, l'acheminement, le comptage, la sécurisation et la qualification de l'électricité. Il en ressort une maîtrise des risques moins complexe et coûteuse que dans d'autres secteurs d'activité.

Ainsi, l'activité industrielle fait essentiellement appel à des techniques d'assemblage et de contrôle. Les analyses environnementales réalisées par chaque site lors de la certification ISO 14001 montrent que :

- les rejets dans l'atmosphère ne sont pas significatifs ; en effet, ils se situent sous les seuils réglementaires,
- tous les déchets et effluents font l'objet de filières de recyclages standard.

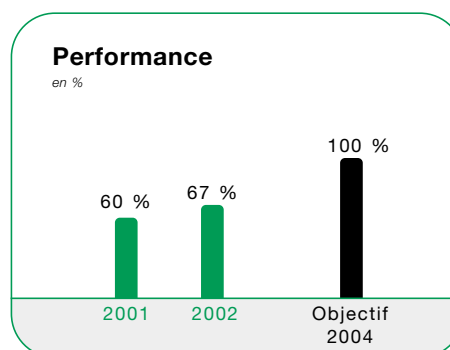
Aucun site n'est classé "Seveso".

Le respect des réglementations nationales et locales et leur anticipation sont clairement définis dans la politique environnementale en vigueur depuis 1995.

La démarche de management environnemental se traduit par la mise en œuvre de process BAT (Best Available Techniques - Meilleures Techniques Disponibles) dans toutes les usines à travers le monde.

#### **Objectif NEW2004 : Mettre en conformité 100 % de nos sites de production et de logistique avec la norme ISO 14001**

L'objectif est de maîtriser l'impact de nos activités sur l'environnement et de mettre en place, dans tous nos sites industriels français et étrangers, un système de management environnemental, basé sur l'amélioration continue, certifié par tierce partie, selon la norme internationale ISO 14001. Par ailleurs, certains sites de développement de produit ont aussi obtenu la certification ISO 14001.



#### **Objectif NEW2004 : Eco-concevoir 100 % de nos nouveaux produits globaux**

L'éco-conception est un processus d'amélioration continue dont l'objectif est de satisfaire au mieux les besoins de nos clients avec des produits présentant un moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Outre l'élimination progressive des substances dangereuses, nos axes de travail principaux s'articulent autour de 3 priorités :

- miniaturiser pour économiser les ressources naturelles,
- réduire la consommation électrique des produits en fonctionnement et,
- faciliter le traitement des produits en fin de vie, notamment par la facilité du démontage des composants nécessitant un traitement particulier comme les écrans LCD ou les cartes électroniques.

Dans le cas du Masterpact, par exemple, l'éco-conception a permis d'économiser de 20 à 50 % de matières premières selon les références, de réduire de 20 % la consommation d'énergie électrique en phase d'utilisation et de faciliter le recyclage en fin de vie.

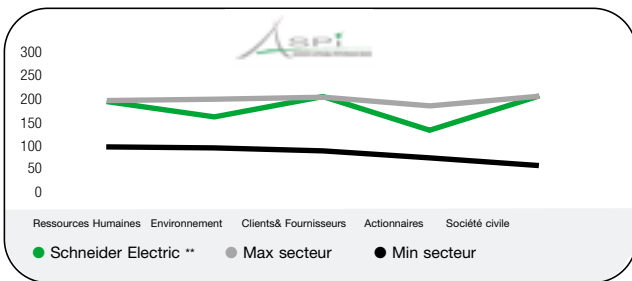
**Les principales réalisations de l'année 2002**

**a. La démarche de fond reconnue par les tiers**

Depuis 2001, Schneider Electric fait partie de l'indice responsable ASPI Eurozone. Le Groupe a été sélectionné pour l'édition 2003 de deux grands indices de développement durable : le Dow Jones Sustainability Index World (DJSI World) qui comprend 315 entreprises dans le monde, et le Dow Jones Sustainability Index Stoxx (DJSI Stoxx) qui comporte 183 entreprises européennes.

**Notation extra-financière 2002 de Schneider Electric**

Indice ASPI\* Eurozone® par Arese (aujourd'hui Vigeo)



**b. Lancement du Sales Institute**

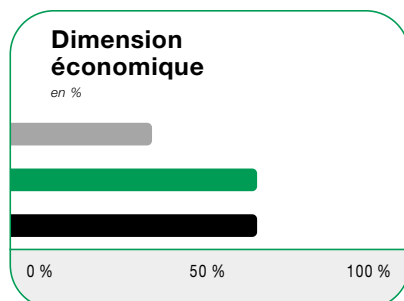
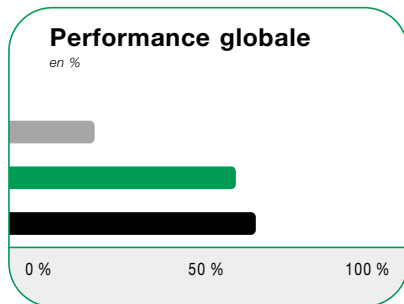
Créé en 2002, le Sales Institute a vocation à développer les compétences commerciales des pays en favorisant l'échange de bonnes pratiques, en développant la formation et en mettant en ligne sur Intranet de nouveaux outils. Le premier rendez-vous a réuni à Lisbonne (Portugal) une soixantaine de directeurs commerciaux de Schneider Electric dans le monde sur ce thème : "Comment apporter davantage de valeur à nos clients ?".

**c. Luli : les collaborateurs engagés**

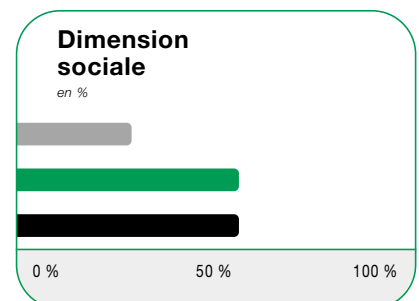
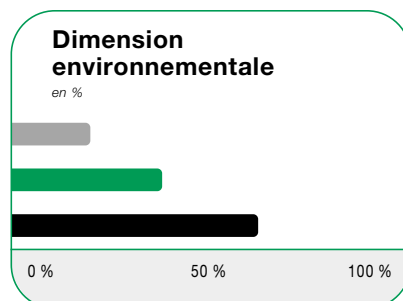
Lancée en juin 2002 par la Fondation Schneider Electric, la campagne internationale baptisée "Luli" a mobilisé les collaborateurs du Groupe dans 60 pays. 63 % des sites y ont participé. L'objectif : soutenir des jeunes en difficulté, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la formation, au travers d'associations proches des implantations et sélectionnées par les salariés des sites.

Durant une semaine, les collaborateurs du Groupe se sont mobilisés, offrant leur travail et leurs talents, un engagement que nombre d'entre eux prolonge toute l'année, s'impliquant dans les associations. Près de 2,2 millions d'euros ont permis de soutenir 145 projets. Pérenne, cette campagne aura lieu en juin 2003.

**Notation extra-financière 2002 de Schneider Electric par SAM**



- Industry Average on a Global Basis
- Schneider Electric SA
- Best company on a Global Basis





#### d. Des produits plus respectueux de l'environnement tout au long du cycle de vie

##### **Eclairage public avec Lubio : 30 % d'économie d'énergie**

Gestion de l'allumage et de l'extinction, régulation et variation de tension, mesures des paramètres du réseau comme la puissance consommée ou le nombre d'heures de fonctionnement : la gamme Lubio offre un service "tout en un". Modulaire et opérationnelle pour tous les réseaux utilisant tous les types de lampes, Lubio permet de réaliser des économies d'énergie supérieures à 30 % et de réduire les coûts d'exploitation. Ces qualités lui ont valu le plus important contrat de rénovation de la gestion d'éclairage public jamais passé en France : la fourniture de 138 appareils au département de l'Ain.

##### **La gamme SEPAM se met au vert**

Commercialisée depuis quelques années, SEPAM séries 20 et 40 est une gamme de relais de protection de marque Merlin Gerin.

Dans le domaine environnemental un certain nombre d'améliorations ont été apportées, en particulier :

- la réduction de la consommation de matière (volume divisé environ par 4),
- la valorisation des produits en fin de vie (réduction du nombre de liens mécaniques, remplacement d'un certain nombre de vis par des clipsages, utilisation de thermoplastiques recyclables et marqués, notice de fin de vie).

##### **Air comprimé : ALEO primé par l'ADEME**

Air Liquide a été en 2002 primé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour son innovation "ALEO" développée en partenariat avec Schneider Electric. Cette innovation concerne l'optimisation énergétique (entre 10 % et 20 % de la consommation électrique) dans le domaine de l'air comprimé, par la mise en place d'un variateur de vitesse sur une installation multi-compresseur. Contribuer à des partenariats gagnants pour ses clients est une volonté forte chez Schneider Electric.

##### **Aider nos clients à éliminer leurs équipements en fin de vie**

Schneider Electric a lancé en France une offre de traitement fin de vie (TFV) qui permet à ses clients de satisfaire au meilleur coût leurs obligations légales. TFV couvre les domaines de la distribution électrique et les automatismes. La prestation inclut l'inventaire des équipements à détruire, leur conditionnement et leur transport jusqu'au site de démantèlement, l'élimination, la dépollution et le recyclage des appareils, la destruction des substances dangereuses et des composants spéciaux, le suivi administratif de toutes les étapes et la fourniture des documents légaux renseignés. Cette prestation rencontre un large intérêt.

#### e. La performance environnementale des sites

Ces indicateurs ont été établis à partir d'informations données par chaque unité de production du groupe dans le monde. Les données consolidées sont représentatives de plus de 80% des activités industrielles du groupe en 2002.

<b>Effectifs dédiés à la production</b>  36 983	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Quantités de déchets produits</th> <th>Déchets produits / effectif de production</th> <th>Parts des déchets valorisés</th> </tr> <tr> <td><i>en tonnes</i></td> <td><i>en t/pers.</i></td> <td><i>en %</i></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>109 357</td> <td>3.0</td> <td>53%</td> </tr> </tbody> </table>	Quantités de déchets produits	Déchets produits / effectif de production	Parts des déchets valorisés	<i>en tonnes</i>	<i>en t/pers.</i>	<i>en %</i>	109 357	3.0	53%	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Consommations d'énergie équivalent</th> <th>Consommations d'énergie / effectifs de production</th> </tr> <tr> <td><i>MWh</i></td> <td><i>MWh</i></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>538 111</td> <td>14,6</td> </tr> </tbody> </table>	Consommations d'énergie équivalent	Consommations d'énergie / effectifs de production	<i>MWh</i>	<i>MWh</i>	538 111	14,6	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Consommations d'eau</th> <th>Consommations d'eau /effectifs de production</th> </tr> <tr> <td><i>en m<sup>3</sup></i></td> <td><i>en m<sup>3</sup>/pers.</i></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 805 608</td> <td>49</td> </tr> </tbody> </table>	Consommations d'eau	Consommations d'eau /effectifs de production	<i>en m<sup>3</sup></i>	<i>en m<sup>3</sup>/pers.</i>	1 805 608	49
Quantités de déchets produits	Déchets produits / effectif de production	Parts des déchets valorisés																						
<i>en tonnes</i>	<i>en t/pers.</i>	<i>en %</i>																						
109 357	3.0	53%																						
Consommations d'énergie équivalent	Consommations d'énergie / effectifs de production																							
<i>MWh</i>	<i>MWh</i>																							
538 111	14,6																							
Consommations d'eau	Consommations d'eau /effectifs de production																							
<i>en m<sup>3</sup></i>	<i>en m<sup>3</sup>/pers.</i>																							
1 805 608	49																							

## f. Environnement et développement

### **Valorisation des déchets à l'usine de Sumaré**

L'usine de Sumaré au Brésil fabrique des produits de moyenne et basse tensions. Certifiée ISO 14001, elle confie le recyclage de tous ses déchets de papier, carton, plastique, verre et métal à une association d'aide aux familles de handicapés mentaux. L'association assure la valorisation de ces déchets dont le produit permet d'aider une vingtaine de familles.

### **Pré-paiement**

Schneider Electric développe des produits innovants qui facilitent l'engagement de nos clients distributeurs d'eau ou d'énergie permettant ainsi l'accès à l'eau et à l'électricité de populations à faible revenu. Sans les compteurs de pré-paiement de sa filiale Conlog en Afrique du Sud qui permettent aux opérateurs de mieux contrôler leur distribution, des milliers de logements de quartiers pauvres ne seraient pas reliés aux réseaux de distribution.

Plus largement, Schneider Electric s'investit dans des projets internationaux de reconstruction financés par des organisations internationales (Banque Mondiale, Banque Inter-américaine de Développement, US AID, banques européennes...). Avec des offres complètes permettant l'électrification rurale et distribution électrique ou encore de rénovation d'installations existantes, le Groupe est intervenu récemment au Kosovo et en Albanie.

### **Les objectifs 2003**

#### **Déployer les principes de responsabilité**

Les principes de responsabilité seront largement déployés dans l'ensemble du Groupe. Chaque nouveau salarié s'engagera dans son contrat de travail à respecter ses principes. Pour l'ensemble des salariés, une mention spéciale sera introduite dans le cadre de leur entretien annuel d'appréciation.

#### **La semaine du développement durable chez Schneider Electric**

La semaine du développement durable du 2 au 8 juin 2003 sera un média porteur pour sensibiliser différentes de nos parties prenantes et accroître nos engagements. Elle sera en particulier l'occasion de mobiliser les salariés autour des engagements locaux auprès des jeunes en difficulté mais aussi de la séance inaugurale d'un comité mondial de stakeholders.

## **Rendre compte des progrès accomplis**

La publication d'un premier rapport sur la politique Développement Durable du Groupe en 2003 permettra de communiquer sur les engagements et les démarches de progrès de Schneider Electric.

## **8 - Perspectives 2003**

Le contexte économique mondial est caractérisé par un manque de visibilité sans précédent, ce qui rend peu probable une véritable reprise avant la fin de l'année 2003. Même si la tendance des investissements industriels et de la construction non résidentielle montre une stabilisation à un niveau faible dans les pays développés, aucun signe notable d'amélioration n'a pour autant été identifié au cours du premier trimestre 2003.

Dans ce contexte, Schneider Electric a pour objectif de favoriser sa croissance organique et compte ainsi :

- ▶ capitaliser sur son expérience afin de développer des solutions à forte valeur ajoutée répondant aux attentes croissantes des clients ;
- ▶ fédérer ses compétences dans des structures dédiées visant à mieux cibler les segments d'activité porteurs ;
- ▶ continuer à favoriser l'innovation par le maintien d'un investissement élevé en Recherche et Développement ainsi que le développement de partenariats technologiques.

Ces actions seront complétées par la poursuite d'une politique d'acquisition sélective ayant pour objectif d'accroître les positions du Groupe dans l'ultraterminal, l'automation industrielle et du bâtiment, l'alimentation sécurisée et les offres de services complets de performance industrielle et des réseaux électriques. Ces acquisitions contribueront à élargir les marchés de Schneider Electric.

Le Groupe entend tirer profit de son excellente couverture géographique, de la qualité de ses produits et des caractéristiques de son *business model* pour faire face à des conditions de marché incertaines en 2003. Schneider Electric intensifiera ses actions de progression de la marge brute, d'adaptation de l'outil industriel et de réduction des coûts de structure, afin de poursuivre l'amélioration de sa rentabilité. Son cash-flow élevé et son bilan solide constituent des atouts indéniables pour la mise en œuvre de sa stratégie.

## 9 - Comptes consolidés

### Compte de résultat

Au 31 décembre 2002, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 9 061 millions d'euros, en repli de 7,8 % par rapport à la période comparable de 2001, à périmètre et taux de change courants.

A périmètre et taux de changes constants, le chiffre d'affaires est en retrait de 5,2% en 2002. A cette évolution s'ajoute l'impact défavorable des taux de change pour 309 millions d'euros, soit 3,1% du chiffre d'affaires, du fait de l'appréciation de l'euro contre toutes les autres devises, notamment le dollar américain, et ceci principalement au cours du second semestre. Par activité, le recul de la distribution électrique (basse et moyenne tensions) d'une part, et des automatismes d'autre part est en ligne avec l'évolution globale du Groupe.

L'analyse du chiffre d'affaires par division géographique fournit une appréciation plus détaillée de l'évolution de l'activité. Toutes les évolutions ci-après sont indiquées à périmètre et taux de changes constants, sauf mention contraire.

► Le chiffre d'affaires de **l'Europe** s'élève à 4,64 milliards d'euros, en recul de 6,1 % par rapport la période équivalente de 2001. L'évolution géographique à l'intérieur de la division est contrastée.

- La zone Ibérique (Espagne et Portugal) demeure un pôle de croissance soutenu (+ 1,8 %) résultant d'une forte croissance de la distribution électrique favorisée par le dynamisme des marchés bâtiments, énergie et infrastructures, compensée en partie par un recul des automatismes industriels.
- La zone Europe Centrale et de l'Est (y inclus la CEI) est toujours en croissance (+ 0,8 %). L'Europe centrale et la Grèce ont vu l'activité se redresser à partir du second semestre 2002, après une chute sensible sur la première partie de l'année. La CEI, la Roumanie et la Bulgarie restent actives avec des taux de croissance élevés. D'une manière générale, la distribution électrique et le contrôle industriel conservent une bonne dynamique.
- La zone Scandinavie/Benelux ("Nobis") voit son activité reculer de 2,8 % sur l'année 2002, du fait principalement de l'évolution plus défavorable de l'activité dans les bâtiments industriels et tertiaires. L'activité basse tension

terminale (Lexel) a toutefois permis à la Scandinavie de mieux résister au ralentissement général, grâce au marché du Résidentiel auquel elle s'adresse notamment.

- La France recule de 8,8 % par rapport à 2001, conséquence de la baisse ayant impacté l'ensemble des marchés à l'exception du marché du Résidentiel. A ces causes générales s'ajoutent les effets de la limitation des investissements d'EDF, régie d'électricité nationale, sur les marchés de la distribution électrique et de l'énergie.
- Le reste de l'Europe (Italie, Grande-Bretagne, Allemagne) voit son activité se réduire d'environ 9 % à 15 % selon les pays. Dans le cas de l'Allemagne plus particulièrement, la réduction de l'activité est également liée à la fermeture de site (Gülstein, moyenne tension) ou d'activité (tableautier May & Steffens). Dans ces trois pays, la chute est sensible en distribution électrique dans le secteur Bâtiments industriels et tertiaires, les Automatismes industriels étant touchés, quant à eux, par la récession industrielle et la baisse des fabrications de machines, conséquence de la baisse des investissements.
- Le chiffre d'affaires de **l'Amérique du Nord** (Etats-Unis, Canada et Mexique) s'élève à 2,60 milliards d'euros, en recul de 9,8 % par rapport à 2001. Deux pays sont en recul, les Etats-Unis, d'une part, et le Mexique, d'autre part, tandis que le Canada maintient globalement son activité à un niveau comparable à celui de 2001.

Par activité, la distribution électrique basse tension et les automatismes reculent de façon similaire (- 8 % à - 9 %), conséquence du ralentissement des investissements. La moyenne tension recule d'avantage, conséquence, d'une part, du manque d'investissements des sociétés de distribution électrique, et d'autre part, d'une politique de sélectivité accrue de Schneider Electric en 2002.

- La **Division Internationale** réalise un chiffre d'affaires de 1,83 milliard d'euros en 2002, en progression de 4,5 % par rapport à l'exercice 2001. Les principales zones sont en croissance.
- La Grande Chine (République populaire de Chine, Hong Kong et Taïwan) connaît toujours une croissance soutenue (+ 8,5 %) et représente désormais 30% du chiffre d'affaires de la division Internationale. Les activités d'automatismes industriels et de moyenne tension progressent très fortement, conséquence des efforts persistants de la zone à développer

ses investissements industriels et d'infrastructures, tandis que la basse tension est en croissance, mais plus modestement.

- Le secteur Pacifique connaît une croissance forte (+ 14,3 %), tant du fait des automatismes industriels que de la distribution électrique, grâce à des investissements toujours soutenus dans cette région.
- L'Amérique latine montre également une légère croissance par rapport à 2001 (+ 0,4 %) et ceci malgré le maintien d'une situation économique difficile en Argentine, en Colombie et au Venezuela. Le Brésil connaît quant à lui une forte croissance. Comme dans les autres secteurs en développement, cette croissance est portée par l'activité automatismes industriels et l'activité moyenne tension (+ 12 % chacune) marque d'un niveau d'investissement toujours important.
- La zone Afrique/Orient est en progression de 5,6 % et connaît une évolution contrastée. L'Afrique est en croissance forte en 2002, tirée particulièrement par l'activité moyenne tension, indicatrice d'une bonne activité contractuelle au niveau des équipements, mais également par les automatismes industriels et la basse tension.
- La zone Moyen-Orient montre par contre une réduction significative de l'activité, conséquence des crises politiques générant une forte incertitude économique et une modification des priorités d'investissements.
- La zone Corée/Japon présente un spectre d'évolution similaire avec un repli quasi général des activités.
- La zone Asie du Sud-Est, avec une performance annuelle faible (- 1,5 %), montre des signes d'inversion de tendance (redémarrage des ventes) au cours du quatrième trimestre 2002.

La division devrait, dans le futur, bénéficier de ses fortes positions de marchés et des impacts des acquisitions ou alliances faites en 2001 (PDL en Nouvelle-Zélande, STI au Japon et Samwha en Corée du Sud) ainsi que de l'acquisition de Digital Electronics Corporation réalisée à fin décembre 2002 pour voir son potentiel de développement continuer à croître.

## Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève, pour l'exercice 2002, à 1 039,6 millions d'euros, contre 1 116,3 millions d'euros pour l'exercice 2001, en recul de 6,9%. Cette évolution légèrement

inférieure à celle du chiffre d'affaires démontre la bonne résistance de la marge du Groupe dans un environnement économique difficile. Le taux de marge d'exploitation (résultat d'exploitation en % du chiffre d'affaires) atteint 11,5 % en 2002 contre 11,4 % en 2001.

## Par zone géographique

- **L'Europe** maintient un taux de résultat opérationnel important à 12,6 %, l'évolution au sein de la zone étant assez diversifiée avec, d'une part, des pays maintenant des taux de marges fortes (France, péninsule Ibérique, Royaume-Uni) et, d'autre part, des pays restant à des niveaux plus faibles (Italie, Europe centrale et de l'Est).
- **L'Amérique du Nord** progresse légèrement avec un taux de marge d'exploitation qui s'élève en 2002 à 8,2 %, contre 8,0 % en 2001. Ce niveau substantiellement plus bas que celui de l'Europe résulte du faible niveau de performance des Etats-Unis compte tenu d'un fort déclin de l'activité depuis 2001 ; les améliorations de performance du Canada et du Mexique, même significatives, ne peuvent inverser la situation en raison de leur poids relatif au sein de la zone.
- **La Division Internationale** améliore légèrement sa performance 2002 à 13,6 % contre 13,5 % en 2001. Hors la zone Grande Chine qui enregistre un niveau de résultat opérationnel supérieur à l'ensemble du Groupe, le reste des zones se situe dans la moyenne, à l'exception de la zone Corée/Japon qui est à un niveau inférieur.

Par métier, les taux de marge d'exploitation demeurent élevés, la distribution électrique atteignant 12,2 % en 2002 tandis que les automatismes progressent pour atteindre 9,6 % contre 8,7 % en 2001.

## Résultat financier

Le résultat financier consolidé s'élève pour l'exercice 2002 à (157,8) millions d'euros, contre (120,9) millions d'euros pour l'exercice 2001.

Cette évolution résulte de deux phénomènes :

- Une amélioration de 15,8 millions d'euros (- 11,4 %) des intérêts nets (122,5 millions d'euros). Cette amélioration résulte de la conjonction de trois phénomènes : réduction des taux, amélioration du besoin en fonds de roulement et premières incidences de la cession de Legrand SA.

- Les autres composants des charges et produits s'analysent comme suit :

Résultat de change, net	(24,2)
Dividendes reçus	36,9
Plus-values de cessions sur valeurs mobilières de placement	3,1
Autres (provisions, commissions, escomptes)	(51,1)
	<b>(35,3)</b>

- Le résultat de change découle de l'évolution défavorable du taux de change de l'euro contre le dollar sur des soldes de trésorerie ainsi que les impacts de l'hyperinflation dans des pays tels que l'Argentine et la Turquie.
- Les dividendes reçus en 2002 comportent 30 millions d'euros dans le cadre de la détention de titres Legrand SA. Une somme identique avait été perçue en 2001.

### Résultat exceptionnel

Il représente une charge nette de (509,2) millions d'euros pour l'exercice 2002. En 2001, il comportait une provision exceptionnelle de 1,4 milliard d'euros comptabilisée sur les titres Legrand SA détenus par le Groupe. Si l'on exclut les impacts liés à ce désengagement tant en 2001 qu'en 2002, le résultat exceptionnel représente une charge nette de (111,5) millions d'euros, contre (163,9) millions d'euros en 2001.

Les principales composantes du résultat exceptionnel se déclinent de la manière suivante :

- Provisions pour restructuration : (107) millions d'euros au 31 décembre 2002.  
Elles sont relatives d'une part aux Etats-Unis pour 72 millions d'euros et concernent des fermetures d'usines et des optimisations de lignes de production dans le périmètre de Square D. Elles couvrent également la réorganisation de l'activité Automation nord-américaine avec un recentrage de la production vers l'Europe et la réallocation des fonctions de recherche.  
Elles sont relatives, d'autre part, à l'Europe pour 30,5 millions d'euros et concernent des rationalisations de sites et de lignes de production (Telford en Grande-Bretagne, Rieti en Italie) ou des fermetures de sites (activité moyenne tension à Gulstein en Allemagne).

Le solde couvre des plans locaux, en particulier en Argentine.

- Provisions pour litiges fiscaux : la clôture de contentieux fiscaux en cours devant les tribunaux et les notifications définitives de redressements à la suite de vérifications conduisent Schneider Electric à tirer les conséquences de ces événements et à reprendre 12,9 millions d'euros de provisions antérieurement constituées.
- La cession au groupe Data Systems and Solutions du département SES (unité nucléaire) au 31 décembre 2002 génère une plus-value brute de 15,6 millions d'euros. Des charges à payer connexes sont comptabilisées pour 3 millions d'euros.
- Enfin, des opérations spécifiques (dévaluation du peso argentin pour 7,7 millions d'euros), des dotations complémentaires pour risques et des pertes diverses pèsent pour (22,3) millions d'euros.

### Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés du Groupe Schneider Electric représente au 31 décembre 2002 un produit net de 295 millions d'euros, contre une charge de (206,9) millions d'euros en 2001. Cette variation résulte de l'incidence fiscale de la cession de Legrand en 2002, telle que décrite ci-après. L'impôt courant et exigible (France et étranger) s'élève à (189,2) millions d'euros au 31 décembre 2002, contre (201,7) millions d'euros en 2001. Cet impôt prend en compte un produit d'intégration fiscale de 59 millions d'euros en France au titre de l'utilisation des déficits générés par la cession de Legrand SA.

A cet égard, la prise en compte d'une perte fiscale globale au taux de droit commun de 1,79 milliard d'euros génère une base de produits d'intégration futurs, estimés sur la base des performances historiques du Groupe d'intégration fiscale, d'environ 350 millions d'euros sur les cinq années à compter de 2003. A cela s'ajoutent la prise en compte de l'option de carry-back (103 millions d'euros) et l'activation des produits résultant de l'existence d'amortissements réputés différés (ARD) (2 millions d'euros).

L'impôt au titre de l'exercice 2002 se construit donc de la manière suivante :

Impôt courant	(189,2)
Impôt différé :	
France (y inclus effets Legrand)	444,4
Etranger	39,8
<b>(Charge) Produit d'impôt</b>	<b>295,0</b>

### **Amortissements des écarts d'acquisition, sociétés mises en équivalence et intérêts minoritaires**

- ▶ Amortissements des écarts d'acquisition : la charge s'élève à (192,6) millions d'euros au titre de 2002, contre (169,3) millions d'euros en 2001, soit une augmentation de 23,3 millions d'euros ou + 13,8 % par rapport à 2001. L'impact essentiel de la variation provient de la prise en compte d'un amortissement exceptionnel de 29,5 millions d'euros de l'écart d'acquisition attribuable à l'ensemble Positec acquis à fin 2001. En dehors de cet impact, la réduction de charge liée à la baisse du dollar américain face à l'euro et l'effet de la cession de Selectron (filiale de Positec) compensent les amortissements complémentaires liés aux acquisitions intervenues en 2002 (minoritaires de Swire Ltd., Scott and English).
- ▶ Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence : elle s'établit en perte pour (28,2) millions d'euros en augmentation de 8,9 millions d'euros par rapport à la quote-part de 2001 (19,3 millions d'euros).

Les composantes essentielles sont les suivantes (en millions d'euros) :

	2002	2001
Résultat dans :		
VAS (Va Tech Schneider)	(9,4)	(5,2)
MGE Finance SAS	(10,2)	(12,7)
Entivity	(8,9)	(1,9)
Autres	0,3	0,5
	<b>(28,2)</b>	<b>(19,3)</b>

- ▶ Résultats affectés aux minoritaires : Ils s'élèvent à 24,9 millions d'euros, en croissance de 11,1 % par rapport à 2001 (22,4 millions d'euros), et représentent les quotes-parts de résultats bénéficiaires attribuables aux associés minoritaires de Feller Ag, EPS Ltd. et de certaines sociétés chinoises.

Le résultat net part du Groupe s'élève après prise en compte de l'ensemble des opérations décrites ci-dessus à 422 millions d'euros pour l'exercice 2002, contre une perte de (986,4) millions d'euros pour l'exercice 2001.

### **Comptes de bilan**

**Les capitaux propres du Groupe** s'élèvent au 31 décembre 2002, hors intérêts minoritaires, à 7,78 milliards d'euros, contre 8,38 milliards d'euros au 31 décembre 2001. Cette évolution provient du résultat de l'exercice (+ 0,42 milliard d'euros, contre une perte de 0,99 milliard d'euros en 2001), de l'augmentation du capital réalisée au travers de l'exercice d'options et la conversion d'obligations Square D pour 0,02 milliard d'euros, de la variation négative des écarts de conversion pour 0,46 milliard d'euros, du montant du dividende payé en 2001 et des opérations de rachat d'actions, respectivement 0,30 et 0,29 milliard d'euros.

Les intérêts des minoritaires représentent 0,08 milliard d'euros, y inclus la part de résultat 2002.

**L'endettement net du Groupe** (dettes financières moins trésorerie) ressort, à fin décembre 2002, à - 0,84 milliard d'euros, contre 2,30 milliards d'euros à fin 2001.

- ▶ La trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) ressort à 3,21 milliards d'euros au 31 décembre 2002, contre 0,58 milliard d'euros à fin 2001.
- ▶ Cette situation résulte pour l'essentiel de l'encaissement pour 3,4 milliards d'euros du produit de cession de la participation dans Legrand SA, net du crédit vendeur consenti (150 millions d'euros).
- ▶ Les dettes financières à plus d'un an diminuent de 0,05 milliard d'euros du fait de remboursements et d'échéances finales d'emprunts.
- ▶ Les dettes financières à moins d'un an (billets de trésorerie, découverts bancaires et part court terme des dettes à long terme) diminuent de 0,45 milliard d'euros du fait de l'utilisation partielle du produit de la cession de Legrand SA pour couvrir l'échéance de billets de trésorerie.
- ▶ La trésorerie nette (disponibilités moins découverts bancaires) de 3,16 milliards d'euros (contre - 0,46 milliard d'euros au 31 décembre 2001), conséquence de la cession des titres Legrand SA, s'améliore.

**Le fonds de roulement du Groupe** s'établit à + 4,61 milliards d'euros au 31 décembre 2002 contre + 0,65 milliard d'euros à fin 2001. L'augmentation de 3,96 milliards d'euros s'analyse de la manière suivante :

<small>(en milliards d'euros)</small>	<b>2002/2001</b>	
Variation des immobilisations corporelles nettes d'amortissements et de cessions	-	0,18
Variation des écarts d'acquisition nets et immobilisations incorporelles	-	0,38
Variation des titres non consolidés et des immobilisations financières	-	3,90
<b>Total des variations de l'actif à long terme</b>	<b>-</b>	<b>4,46</b>
Variation des dettes financières à long terme	-	0,05
Variation des provisions pour risques (y inclus provisions pour retraites)	+	0,15
<b>Variation des capitaux propres et intérêts minoritaires</b>		
- augmentation de capital	+	0,02
- distribution de dividendes de l'ensemble du Groupe	-	0,30
- Variation des réserves consolidées (y inclus le résultat de l'exercice)	-	0,32
Variation des intérêts minoritaires		N.S.
<b>Total des variations du passif à long terme et des capitaux</b>	<b>+</b>	<b>0,50</b>
<b>Variation nette du fonds de roulement de l'exercice</b>	<b>+</b>	<b>3,96</b>

## 10 - Comptes sociaux

Le total des revenus du portefeuille encaissés par Schneider Electric SA s'est élevé à 545 millions d'euros, contre 558,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 563,8 millions d'euros contre 589,8 millions d'euros en 2001.

L'impôt, prenant en compte les effets de l'intégration fiscale et l'option de carry-back, s'établit globalement en produit pour 158,1 millions d'euros (produit pour 29,2 millions d'euros en 2001), résultat de la fiscalisation de la perte enregistrée sur la cession de la participation de Schneider Electric SA dans Legrand SA.

Le résultat net (profit) s'élève à 221,1 millions d'euros, contre un résultat (perte) de - 811,2 millions d'euros en 2001.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2002 à un total de 7 043,3 millions d'euros contre 7 082,8 millions d'euros au 31 décembre 2001, prenant en compte le résultat 2002 et les variations résultant de l'imputation des pertes 2001, l'attribution de primes aux actionnaires et les primes découlant des exercices d'options et conversions d'obligations.

## 11 - Participations

### **Schneider Electric Industries SAS**

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,02 milliards d'euros au 31 décembre 2002, contre 3,19 milliards d'euros en 2001, en repli de - 5 %.

Le résultat d'exploitation est de 235,7 millions d'euros, contre 286,5 millions d'euros en 2001, en baisse de - 17,7 %. Il représente 7,8 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 398,9 millions d'euros contre 485,2 millions d'euros.

### **Cofibel**

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant a atteint 4,37 millions d'euros en 2002, contre 6,52 millions d'euros en 2001.

Le résultat après impôt s'élève à 3,70 millions d'euros contre 5,40 millions d'euros en 2001.

### **Cofimines**

Le bénéfice courant de l'exercice 2002 a atteint 1,93 million d'euros, contre 1,84 million d'euros en 2001.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 1,34 million d'euros, contre 1,18 million d'euros en 2001.

## 1 - Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros sauf le résultat par action)</i>	<b>2002</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9 060,5</b>	<b>9 828,2</b>	<b>9 695,5</b>
Coûts des ventes	(5 305,2)	(5 878,6)	(5 612,2)
Recherche et développement	(472,7)	(512,7)	(474,4)
Frais généraux et commerciaux <sup>(1)</sup>	(2 242,9)	(2 320,6)	(2 310,7)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 039,6</b>	<b>1 116,3</b>	<b>1 298,2</b>
Résultat financier <i>(note 21)</i>	(157,8)	(120,9)	(16,2)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>881,9</b>	<b>995,4</b>	<b>1 282,0</b>
Résultat exceptionnel <i>(note 22)</i>	(509,2)	(1 563,9)	(118,4)
Impôts sur les sociétés <i>(note 13)</i>	295,0	(206,9)	(369,9)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>667,7</b>	<b>(775,4)</b>	<b>793,7</b>
Amortissement des écarts d'acquisition <i>(note 4)</i>	(192,6)	(169,3)	(143,4)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence <i>(note 7)</i>	(28,2)	(19,3)	(3,6)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>446,9</b>	<b>(964)</b>	<b>646,7</b>
Intérêts minoritaires	(24,9)	(22,4)	(21,7)
<b>Résultat net (part de Schneider Electric SA)</b>	<b>422,0</b>	<b>(986,4)</b>	<b>625,0</b>
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action) <i>(note 14.7)</i>	1,83	(5,37)	4,18
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	1,82	(5,37)	4,13

*(1) Incluant la participation et l'intéressement des salariés.*

*L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.*



## 2 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
<b>I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :</b>			
Résultat net - part du groupe	422,0	(986,4)	625,0
Part des minoritaires	24,9	22,4	21,7
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	27,8	19,3	2,3
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
Amortissements des immobilisations corporelles	293,4	301,2	281,9
Amortissements des immobilisations incorporelles	56,9	50,1	36,8
Amortissements des écarts d'acquisition	192,6	169,3	143,4
Augmentation/(diminution) des provisions	(1 350,5)	1 375,8	(30,3)
Variation des impôts différés	(484,2)	5,2	61,9
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	1 785,0	10,8	(88,8)
Autres éléments	(0,4)	(1,3)	(1,1)
<b>Autofinancement d'exploitation</b>	<b>967,5</b>	<b>966,4</b>	<b>1 052,8</b>
Diminution/(augmentation) des Créances d'exploitation	109,3	132,0	(223,7)
Diminution/(augmentation) des Stocks et travaux en cours	49,8	51,3	(247,9)
Diminution/(augmentation) des Dettes d'exploitation	(96,6)	(268,8)	193,1
Autres actifs et passifs courants	(97,2)	61,7	(63,7)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(34,7)</b>	<b>(23,8)</b>	<b>(342,2)</b>
<b>Total I</b>	<b>932,8</b>	<b>942,6</b>	<b>710,6</b>
<b>II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(288,0)	(405,2)	(414,5)
Cessions d'immobilisations corporelles	24,7	46,8	36,4
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(89,3)	(46,4)	(89,7)
Cessions d'immobilisations incorporelles	12,1	0,3	0,1
<b>Investissement net d'exploitation</b>	<b>(340,5)</b>	<b>(404,5)</b>	<b>(467,7)</b>
Investissement financier net	3 223,7	(448,3) <sup>(a)</sup>	(528,2)
Autres opérations financières à long terme	(57,9)	84,9	(67,9)
<b>Sous-total</b>	<b>3 165,8</b>	<b>(363,4)</b>	<b>(596,1)</b>
<b>Total II</b>	<b>2 825,3</b>	<b>(767,9)</b>	<b>(1 063,8)</b>
<b>III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :</b>			
Emission d'emprunts	13,2	(248,9)	643,3
Remboursement d'emprunts	(202,3)	(142,8)	(164,7)
Vente/(achat) d'actions propres	(329,1)	(73,9)	(159,5)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	(274,2)	527,6	(188,8)
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	11,0	7,2	11,9
Dividendes payés : Schneider Electric SA	(297,6)	(297,0)	(263,7)
Minoritaires	(18,3)	(18,2)	(21,4)
<b>Total III</b>	<b>(1 097,3)</b>	<b>(246,0)</b>	<b>(142,9)</b>
<b>IV - Effet net des conversions :</b>	<b>Total IV</b>	<b>2,7</b>	<b>14,1</b>
<b>Total IV</b>	<b>2,7</b>	<b>14,1</b>	<b>25,9</b>
<b>Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV</b>	<b>2 663,5</b>	<b>(57,2)</b>	<b>(470,2)</b>
Trésorerie en début de période	406,9	464,1	934,3
Variation de trésorerie	2 663,5	(57,2)	(470,2)
<b>Trésorerie nette en fin de période</b>	<b>3 070,4</b>	<b>406,9</b>	<b>464,1</b>

(a) L'achat des titres Legrand (5 027,5 Meuros) a été financé essentiellement par échange de titres. Seuls la soulte et les frais d'acquisition sont indiqués. L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## 3 - Bilan consolidé

## Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2002</b>	<b>31.12.2001</b>	<b>31.12.2000</b>
<b>Actif immobilisé :</b>			
Ecart d'acquisition, nets <i>(note 4)</i>	3 371,9	3 840,7	3 620,0
Immobilisations incorporelles, nettes <i>(note 6)</i>	298,2	210,4	192,0
Immobilisations corporelles, nettes <i>(note 5)</i>	1 573,3	1 751,0	1 698,9
<b>Immobilisations financières :</b>			
Titres de participation mis en équivalence <i>(note 7)</i>	76,2	124,4	58,0
Autres titres de participation <i>(note 8)</i>	380,9	4 181,8	342,7
Autres immobilisations financières <i>(note 8)</i>	254,7	305,1	137,1
Total immobilisations financières	711,8	4 611,3	537,8
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>5 955,2</b>	<b>10 413,4</b>	<b>6 048,7</b>
<b>Actif circulant :</b>			
Stocks et encours <i>(note 9)</i>	1 146,5	1 267,9	1 411,9
Clients et créances d'exploitation <i>(note 10)</i>	1 812,3	2 034,6	2 225,0
Autres débiteurs et charges constatées d'avance <i>(note 11)</i>	923,0	729,4	946,4
Impôts différés actifs <i>(note 13)</i>	718,5	225,5	248,3
Disponibilités et valeurs mobilières de placement <i>(note 12)</i>	3 214,0	579,5	653,5
<b>Total actif circulant</b>	<b>7 814,3</b>	<b>4 836,9</b>	<b>5 485,1</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>13 769,5</b>	<b>15 250,3</b>	<b>11 533,8</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
<b>Capitaux propres :</b>			
Capital social	1 926,5	1 922,1	1 246,2
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 895,2	5 467,0	1 114,6
Réserves consolidées	875,3	447,5	1 776,5
Réserves de conversion	87,7	543,9	408,1
<b>Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)</b>	<b>7 784,7</b>	<b>8 380,5</b>	<b>4 545,4</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>76,2</b>	<b>79,3</b>	<b>65,8</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>			
Provisions pour retraites et engagements assimilés <i>(note 15)</i>	810,8	628,7	586,7
Autres provisions pour risques et charges <i>(note 16)</i>	174,3	202,6	218,0
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>985,1</b>	<b>831,3</b>	<b>804,7</b>
<b>Dettes à long terme :</b>			
Emprunts obligataires <i>(note 17)</i>	1 450,0	1 458,7	1 460,0
Titres à durée indéterminée <i>(note 17)</i>	148,3	179,7	175,7
Dettes financières à plus d'un an <i>(note 17)</i>	125,5	137,9	437,9
<b>Total dettes à long terme</b>	<b>1 723,8</b>	<b>1 776,3</b>	<b>2 073,6</b>
<b>Dettes à court terme :</b>			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	39,8	55,5	86,7
Fournisseurs et dettes d'exploitation	1 167,2	1 305,0	1 613,1
Dettes fiscales et sociales	567,0	645,2	649,7
Impôts différés passifs <i>(note 13)</i>	54,5	202,2	189,1
Autres créanciers et charges à payer	725,0	879,3	807,6
Dettes financières à court terme <i>(note 17)</i>	646,2	1 095,7	698,1
<b>Total dettes à court terme</b>	<b>3 199,7</b>	<b>4 182,9</b>	<b>4 044,3</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>13 769,5</b>	<b>15 250,3</b>	<b>11 533,8</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## 4 - Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Nombre d'actions (milliers) (1)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées	Réserves de conversion (6)	Capitaux propres (part de SESA)	Intérêts minoritaires
<i>(en millions d'euros sauf nombre d'actions)</i>							
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2000</b>	<b>161 424,0</b>	<b>1 230,4</b>	<b>1 408,0</b>	<b>1 363,1</b>	<b>258,9</b>	<b>4 260,4</b>	<b>60,8</b>
Plans de souscription d'actions (4)	212,0	1,7	3,7	–	–	5,4	–
Conversion d'obligations (4)	152,0	1,2	5,3	–	–	6,5	–
Conversion nominal en Euros	–	61,0	(61,0)	–	–	–	–
Réduction de capital	(6 000,0)	(48,0)	(263,0)	311,0	–	–	–
Fusion SGTE	–	–	28,2	(28,2)	–	–	–
Dotation à la réserve légale	–	–	(6,1)	6,1	–	–	–
Distribution de dividendes (y.c. précompte)	–	–	–	(263,7)	–	(263,7)	(21,4)
Variation de l'auto détention	–	–	–	(159,5)	–	(159,5)	–
Différence de conversion	–	–	–	(72,6)	149,2	76,6	0,1
Autres	–	–	–	(5,3)	–	(5,3)	4,7
Résultat 2000	–	–	–	625,0	–	625,0	21,7
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>155 788,0</b>	<b>1 246,3</b>	<b>1 115,1</b>	<b>1 775,9</b>	<b>408,1</b>	<b>4 545,4</b>	<b>65,9</b>
Plans de souscription d'actions (4)	228,0	1,8	5,1	–	–	6,9	–
Conversion d'obligations (4)	3,0	–	0,2	–	–	0,2	–
Legrand	84 241,0	673,9	4 353,6	–	–	5 027,5	–
Dotation à la réserve légale	–	–	(6,4)	6,4	–	–	–
Distribution de dividendes (y.c. précompte)	–	–	–	(297,0)	–	(297,0)	(18,2)
Variation de l'auto détention	–	–	–	(73,9)	–	(73,9)	–
Différence de conversion	–	–	–	21,9	135,8	157,7	1,5
Autres	–	–	8,0	(8,0)	–	0,0	7,7
Résultat 2001	–	–	–	(986,4)	–	(986,4)	22,4
<b>Au 31 décembre 2001</b>	<b>240 260,0</b>	<b>1 922,1</b>	<b>5 475,6</b>	<b>438,9</b>	<b>543,9</b>	<b>8 380,5</b>	<b>79,3</b>
Plans de souscription d'actions (4)	373,4	3,0	8,0	–	–	11,0	–
Conversion d'obligations (4)	179,5	1,4	7,0	–	–	8	–
Distribution:							
- prélèvement sur prime (3)	–	–	(595,4)	615,7	–	20,3	–
- dividendes distribués	–	–	–	(297,6)	–	(297,6)	(18,3)
Variation de l'auto détention	–	–	–	(290,6)	–	(290,6)	–
Différence de conversion	–	–	–	–	(456,2)	(456,2)	(9,7)
Autres (5)	–	–	–	(13,1)	–	(13,1)	–
Résultat 2002	–	–	–	422,0	–	422,0	24,9
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>240 812,9</b>	<b>1 926,5</b>	<b>4 895,2</b>	<b>875,3</b>	<b>87,7</b>	<b>7 784,7</b>	<b>76,2</b>

(1) Avant élimination des actions autodétenues.

(2) Y inclus 809,1 millions d'euros d'auto-détention et d'auto-contrôle annulés au 31 décembre 2002.

(3) Y inclus 7,8 millions d'euros au titre d'un remboursement du précompte mobilier et 12,5 millions d'euros d'élimination des dividendes sur les titres d'autocontrôle.

(4) Voir Note 14 - Capitaux propres.

(5) Y compris régularisation des retenues à la source (6,8) millions d'euros, ajustement du purchase accounting de PDL pour (2,6) millions d'euros et divers.

(6) Dont (57,5) millions d'euros en 2002 de réserves de conversions des entités de la zone EURO.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

# 5 - Annexes aux comptes consolidés

(montants exprimés en milliers d'euros,  
sauf exceptions signalées)

## 1 - Description des activités

Schneider Electric SA (la société mère ou "Schneider Electric") est une société anonyme régie par la Législation française.

La société mère et ses filiales ("Le Groupe") est un des leaders dans le domaine des produits et équipements pour la distribution électrique, les automatismes et le contrôle industriel. Le Groupe fournit également des services rattachés à ces produits, tels que réparations et maintenance ainsi que des services relatifs à la revue des systèmes d'automatismes et de distribution électrique.

Le Groupe est organisé sur une base géographique et comporte 3 zones (Europe, Amérique du Nord et International).

## 2 - Principes comptables

### 2.1 - Principes de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les règles et principes comptables français, et en particulier avec les Règlements 99-02 et 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable (appliqué par anticipation au 31 décembre 2001).

### 2.2 - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs et les montants de charges et de produits du compte de résultat relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Les estimations faites par la direction recouvrent, entre autres, des éléments tels que les provisions pour dépréciation des comptes clients, des stocks et des participations financières, les engagements de retraite et engagements assimilés, les provisions pour pertes et les passifs latents.

### 2.3 - Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect au travers de la détention de plus de 50 % des actions à droit de vote émises ou dans lesquelles il exerce un

contrôle effectif de fait sont consolidées par intégration globale. Le contrôle effectif de fait s'entend comme un contrôle par tout moyen, autre que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, tel que détention d'intérêts minoritaires significatifs, contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence significative est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

La méthode de consolidation par intégration proportionnelle est utilisée dans le cadre des participations financières à contrôle conjoint telles que sociétés en participation et accords de coopération. Dans une telle situation, le Groupe enregistre sa quote-part des comptes de résultat, bilan et tableau de flux de trésorerie.

Les sociétés acquises ou cédées au cours de l'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à la date de prise ou de perte du contrôle effectif.

Les soldes bilantiels et transactions réciproques sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées. Dans le cas de sociétés consolidées en intégration proportionnelle, les transactions réciproques sont éliminées à hauteur de la quote-part d'intérêt du Groupe dans ladite société.

La liste des filiales consolidées ou comptabilisées par la méthode de mise en équivalence est présentée en Note 25.

La consolidation est réalisée à partir de comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice à l'exception de MGE Finances pour laquelle l'arrêté est au 30 septembre.

### 2.4 - Conversion des états financiers des filiales étrangères (hors zone euro)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

- ▶ les actifs et passifs sont convertis au taux de conversion officiel à la date de clôture ;
- ▶ les montants présentés au titre du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de conversion moyen annuel ;
- ▶ les différences de conversion sont enregistrées dans le compte Réserves de conversion dans les capitaux propres consolidés.

## **2.5 - Transactions en devises étrangères**

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change officiels applicables à la date d'enregistrement des transactions. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir dénommés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

## **2.6 - Résultat par action**

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'année par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de la conversion des obligations convertibles en circulation et de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux obligations convertibles est calculée selon la "if converted method" (nombre théorique d'actions susceptibles d'être créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions). La dilution rattachée aux options est déterminée selon la "treasury stock method" (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen du dernier mois) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des droits).

## **2.7 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement présentées au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les actions propres destinées à couvrir les plans d'options et les opérations de régularisation de cours, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments à court terme tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Ils sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Lorsqu'il s'agit d'obligations ou d'instruments représentatifs de créances, le coût comporte la quote-part d'intérêts courus à la clôture de l'exercice.

## **2.8 - Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode "indirecte" : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

## **2.9 - Clients et créances d'exploitation**

Les provisions pour créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par compte de résultat.

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

La principale filiale nord-américaine du Groupe, Square D, optimise sa gestion de trésorerie et de besoins en fonds de roulement en procédant à des cessions de créances auprès d'organismes financiers. Conformément aux principes comptables français, ces créances sont déconsolidées.

## **2.10 - Impôts différés**

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur date de réalisation future apparaît probable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Depuis le 1er janvier 2002, les actifs et passifs d'impôt différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'il existe un échéancier de renversement suffisamment fiable.

### **2.11 - Stocks et travaux en cours**

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient (déterminé par la méthode FIFO ou la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance et les frais généraux de production.

### **2.12 - Immobilisations corporelles**

Les terrains, constructions et matériels de production sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation telle que présentée ci-après :

Constructions	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
Autres	3 à 12 ans

### **2.13 - Location-financement**

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

### **2.14 - Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence existant entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est amorti linéairement sur une période déterminée n'excédant pas 40 ans. Par anticipation du règlement CRC 2002-10, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent une perte probable de valeur, le Groupe évalue si cette perte de valeur affecte les écarts d'acquisition en comparant leur valeur nette comptable aux cash flow libres actualisés. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est

supérieure à sa juste valeur, mesurée par les cash flow libres actualisés.

### **2.15 - Immobilisations incorporelles**

Les coûts encourus par le Groupe pour le développement interne de progiciels sont, en principe, pris en charges au fur et à mesure de la dépense. Cependant, les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont différés et amortis sur la période bénéficiant de l'usage de tels progiciels : cette période ne dépasse pas 5 ans.

Les coûts des progiciels développés par des tiers sont reconnus comme des immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur leur durée de vie utile (de 3 à 5 ans).

Les autres immobilisations incorporelles, en particulier les marques commerciales et les brevets, sont amorties linéairement sur la période d'usage ou celle durant laquelle de tels actifs sont protégés par des dispositions légales et réglementaires.

### **2.16 - Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Chaque année, la valeur comptable est comparée à la juste valeur et la différence est prise en charge dans le compte de résultat consolidé. La juste valeur est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Dans le cas de titres de participations cotés, la valeur de marché du titre est également prise en compte.

### **2.17 - Dépréciations des actifs à long terme (hors écarts d'acquisition)**

La valeur comptable des immobilisations corporelles, y compris les actifs immobiliers est régulièrement revue, d'une part, pour des besoins d'assurance et, d'autre part, pour la comparer à la valeur de marché de ces actifs immobiliers. Lorsque ces revues mettent en évidence une perte durable de la valeur de marché ou d'assurance par rapport à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de cette différence. Pour les immobilisations corporelles rattachées à l'activité, la durée de vie est généralement définie comme étant

la période durant laquelle l'utilisation de telles immobilisations doit être profitable pour le Groupe. Cependant, lorsqu'il est prévu d'arrêter ou de fermer une ligne de production avant la fin de cette période, la durée d'amortissement est réduite.

Pour les autres actifs à long terme y compris les immobilisations incorporelles, il est fait référence à des évaluations de tiers, des évaluations de marchés ou autres évaluations financières ou économiques. Lorsque ces évaluations montrent une réduction définitive de la juste valeur ou de la valeur de marché par rapport à la valeur historique, des provisions pour dépréciation sont enregistrées.

### **2.18 - Engagements de retraite et indemnités de fin de carrière**

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent intervenir dans le domaine des plans de retraites, des assurances et indemnités de fin de carrière. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires. La méthode utilisée pour valoriser les engagements de retraite et les indemnités de fin de carrière prend en compte les rémunérations futures.

Le Groupe utilise deux méthodes pour calculer ces engagements:

- ▶ Provisions : La provision est calculée pour l'ensemble des personnels concernés en déterminant la valeur présente de l'engagement futur en fonction d'un taux d'actualisation faisant l'objet d'une révision annuelle en fonction des conditions de marché.
- ▶ Gestion externe (plans d'assurances ou fonds de pension) : Dans ce cas spécifique, outre les contributions versées aux organismes d'assurances ou fonds de pension, un passif est reconnu lorsqu'il faut couvrir les déficits découlant de l'écart entre la juste valeur des actifs de couverture et la valeur actuelle de l'engagement futur estimé.

La méthode comptable utilisée pour la prise en compte de l'évolution des engagements en terme de retraite et d'indemnités de fin de carrière est la suivante :

- ▶ Les changements de la valeur actuelle de l'engagement ou les changements de certaines hypothèses actuarielles relatives aux conditions démographiques (durée d'activité, nombre d'employés concernés, etc.) sont reconnus en totalité par compte de résultat lorsque de tels changements interviennent.
- ▶ Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, etc.) sont étalés et reconnus sur la durée de service restant à exécuter pour les employés concernés, si ces changements excèdent 10 % de la plus grande des données suivantes, soit l'engagement futur estimé, soit la valeur de marché des actifs de couverture.

Le Groupe assure des retraites complémentaires à un nombre limité de cadres dirigeants en activité ou retraités.

Ces engagements sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standard généraux.

Une information détaillée sur l'ensemble des engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière est donnée en Note 15.

### **2.19 - Provisions pour frais médicaux des retraités**

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés par certains retraités du Groupe. Une information détaillée est donnée en Note 15.

### **2.20 - Passifs éventuels**

Le Groupe reconnaît une perte ou provisionne un passif lorsque la documentation disponible indique qu'un tel passif ou perte est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état de ce passif latent dans les notes aux états financiers consolidés.

Les frais juridiques se rapportant aux procédures légales dérivant de tels passifs sont pris en charges dans l'exercice où ils sont encourus.



### 2.21 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières. Par contre, le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour des opérations spéculatives.

En conséquence, le Groupe met en œuvre des contrats tels que des contrats de "swaps", des contrats d'options ou des couvertures à terme selon la nature des risques à couvrir.

Les contrats de "swaps" de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. S'il est procédé à une clôture anticipée d'un contrat "de swaps" de taux d'intérêts, les gains ou les pertes sont étalés et répartis au titre des intérêts de la dette concernée sur la période restant à courir au titre dudit contrat d'échange.

Le Groupe souscrit périodiquement des contrats de couverture de taux de change pour garantir des opérations libellées en devises étrangères. Les gains ou pertes sur les couvertures d'opérations sont reconnus par compte de résultat et compensent les gains ou pertes rattachés auxdites opérations. A la clôture, les contrats de couvertures sont estimés à leur juste valeur (mark to market) et les gains et pertes de change latents sont pris en compte par résultat. Ces gains ou pertes de change latents compensent les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des comptes à recevoir ou à payer libellés en devises étrangères.

Le Groupe souscrit également des contrats d'approvisionnement de matières premières comportant des contrats d'achats à terme, d'échanges et options, contrats destinés à couvrir ces achats de matières premières en tout ou partie. Les gains et pertes latents sur contrats de couverture sont enregistrés au bilan en "Autres débiteurs" ou "Autres créanciers", différés et incorporés aux coûts des ventes lorsque les opérations d'achats interviennent.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils sont liés.

### 2.22 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés consolidées (par intégration globale) sont :

- ▶ soit, enregistrées dans la rubrique "Valeurs mobilières de placement", lorsqu'elles sont explicitement affectées à la couverture de plans d'options (achats ou souscriptions) d'actions Schneider Electric SA émis au bénéfice du personnel du Groupe, ou à la régularisation du cours desdites actions ;
- ▶ soit, comptabilisées en réduction des capitaux propres consolidés dans tous les autres cas.

Le traitement comptable des gains ou pertes découlant de la vente des actions propres dépend de l'objectif de détention desdites actions. Les gains ou pertes se rapportant aux ventes d'actions classées dans la rubrique "Valeurs mobilières de placement" sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Les gains ou pertes sur cession des autres catégories sont imputés sur les capitaux propres.

### 2.23 - Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (les termes d'expédition standards sont FOB point d'embarquement). Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat.

#### Rabais, escomptes :

Le Groupe accorde à certains de ses distributeurs des rabais calculés en fonction d'objectifs prédéterminés de ventes en valeur et en volume.

De plus, et dans un nombre limité de cas, le Groupe négocie directement avec des clients internationaux des achats de produits sur des bases mondiales ou nationales, sans l'intermédiaire de distributeurs et à un prix inférieur. Dans de telles situations, le Groupe indemnise ses distributeurs pour la perte de marge. Le Groupe enregistre cette charge lorsque les distributeurs ont rempli les conditions d'obtention de ces compensations.

Les filiales nord-américaines du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

#### Contrats à long terme

Depuis janvier 2001, la plupart des contrats à long terme sont gérés par VA TECH Schneider High Voltage GmbH, société consolidée par mise en équivalence. Le produit résultant de l'exécution de ces contrats à long terme est comptabilisé en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement (pourcentage des coûts encourus/coûts totaux estimés à terminaison). Les autres contrats à long terme gérés par le Groupe sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement déterminé selon les étapes techniques définies au contrat et en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours

comporte les coûts directs et indirects rattachés à l'exécution des contrats.

#### 2.24 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les charges et produits qui ne sont pas directement liés au cours ordinaire des opérations. Il inclut les plus ou moins-values résultant de la cession d'actifs ou de l'arrêt d'activités, le coût des opérations de restructurations majeures et les coûts significatifs encourus dans les situations dont il ne peut être attendu aucun bénéfice futur (telles que règlements de poursuites et réclamations de caractère légal, environnemental ou dans le cadre de la responsabilité du groupe sur ses produits).

#### 2.25 - Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

### 3 - Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2002, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 25. Le périmètre retenu au 31 décembre 2002 peut se résumer de la façon suivante :

(Nombre de sociétés)	2002		Au 31 décembre, 2001		2000	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	55	251	54	254	53	243
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	1	-	1	-	-	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence	2	4	2	4	1	3
<b>Sous-total par zone France/Etranger</b>	<b>58</b>	<b>255</b>	<b>57</b>	<b>258</b>	<b>54</b>	<b>246</b>
<b>Total</b>	<b>313</b>		<b>315</b>		<b>300</b>	

L'impact de l'évolution du périmètre sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe n'est pas significatif (15,2 millions d'euros).

Les principaux changements sont les suivants :

**Entrées dans le périmètre de consolidation :**

- ▶ Le Groupe consolide par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la société française MAA (Machines Assemblage Automatique) dont il détient 100 % des titres antérieurement comptabilisés en titres de participation. Cette entité, fournisseur d'immobilisations aux sociétés du Groupe, développe dorénavant ses activités hors du Groupe.
- ▶ Fin janvier, la société holding SEOCR, détenue à 80 %, a racheté les actifs de la société coréenne Samwha pour 5,8 millions d'euros.
- ▶ Mi-février, le Groupe a acquis 90 % de la société UralElectroKontactor située en Russie pour 1,7 million d'euros.
- ▶ Le Groupe consolide par intégration globale, depuis leur début d'exploitation en 2002, les résultats des sociétés Schneider Electric Distribution Company et Schneider Global Services Srl respectivement créées en Egypte et en Italie.
- ▶ Le Groupe a acquis 100% du capital des sociétés danoises Hano Elektroteknik A/S et Digimatic ApS le 1<sup>er</sup> juillet 2002 pour 0,9 million d'euros, consolidées par intégration globale depuis cette date.
- ▶ Le Groupe a acquis 100% du capital de la société Avenue Solutions Limited (Royaume-Uni) le 9 août 2002 pour 20 000 euros. Cette société est consolidée par intégration globale.
- ▶ Le Groupe a filialisé son bureau de représentation en Yougoslavie pour donner naissance à une nouvelle filiale Schneider Electric Jugoslavija doo.
- ▶ Créée au 1<sup>er</sup> trimestre 2002 par la holding Schneider Toshiba Inverter, la filiale chinoise Schneider (Suzhou) Drives Company, détenue à hauteur de 90 % est consolidée par intégration globale.

**Rachat de minoritaires :**

- ▶ Rachat le 28 juin 2002 des 49 % de minoritaires de la société Schneider Swire Limited pour 11,7 millions d'euros, dont la dénomination sociale est désormais Schneider Busway Limited.
- ▶ Rachat par Schneider Malaysia le 7 novembre 2002 de 51 % de Schneider Scott & English (SS&E) pour 2,3 millions d'euros.

**Sorties de périmètre :**

- ▶ En avril, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans le capital de la société Suisse Selectron Electronic-service AG effective au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## 4 - Ecart d'acquisition

	Durée de vie	Année d'acquisition	Au 31 décembre 2002			2001 Net
			Brut	Amort.	Net	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Square D Company	40 ans	1991	1 905,9	547,9	1 358,0	1 681,8
Groupe Lexel	40 ans	1999	1 012,0	105,9	906,1	931,7
Telemecanique	40 ans	1988	802,0	319,4	482,6	502,7
Federal Pioneer	40 ans	1990	79,1	27,3	51,8	64,5
Merlin Gerin	30 ans	1992	160,7	68,1	92,6	97,9
Crouzet Automatismes	20 ans	2000	207,5	22,8	184,7	191,7
Mita Holding	20 ans	1999	55,7	8,6	47,1	53,3
Positec	20 ans	2000	168,9	45,9	123,0	163,2
PDL	20 ans	2001	37,5	2,9	34,6	37,9
Infra +	10 ans	2000	19,5	4,7	14,8	16,7
Schneider Automation	10 ans	1994	35,4	24,8	10,6	14,2
JV VAS <sup>(1)</sup>	5 ans	2001	21,2	8,7	12,5	18,0
Autres <sup>(2)</sup>	5-20 ans		236,8	183,3	53,5	67,1
<b>Total</b>			<b>4 742,2</b>	<b>1 370,3</b>	<b>3 371,9</b>	<b>3 840,7</b>

(1) VA Tech Schneider High Voltage GmbH.

(2) Concerne environ 25 sociétés.

La variation entre les montants nets aux 31 décembre 2001 et 2002 s'explique notamment par :

- La charge d'amortissement des écarts d'acquisition pour 192,6 millions d'euros (cette charge s'est élevée à 169,3 millions d'euros et 143,4 millions d'euros pour les années 2001 et 2000 respectivement).
- L'effet des variations des cours de devises : (283,1) millions d'euros.
- Les effets de variation du périmètre de consolidation : 6,9 millions d'euros (rachat des minoritaires Swire Ltd (HK) 9 millions d'euros, cession de Selectron ES (2,2) millions d'euros et autres).

Au titre de l'exercice 2002, le Groupe a procédé à un amortissement exceptionnel de 29 millions d'euros de l'écart d'acquisition Positec correspondant à la différence entre la juste valeur, évaluée selon la méthode des cash flow libres actualisés (au taux de 8,5%, WACC du Groupe), et la valeur nette comptable.

## 5 - Immobilisations corporelles

## 5.1 - Variation des immobilisations corporelles

## a) Valeurs brutes

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>162,3</b>	<b>874,2</b>	<b>2 296,0</b>	<b>679,1</b>	<b>4 011,6</b>
Acquisitions	3,7	35,6	223,5	140,8	403,6
Cessions	(6,6)	(42,6)	(84,0)	(55,4)	(188,6)
Ecart de conversion	2,0	11,8	32,1	10,0	55,9
Variations de périmètre et autres	(16,5)	(34,8)	2,6	(36,0)	(84,7)
<b>Au 31 décembre 2001</b>	<b>144,9</b>	<b>844,2</b>	<b>2 470,2</b>	<b>738,5</b>	<b>4 197,8</b>
Acquisitions	1,7	37,9	154,6	93,8	288,0
Cessions	(2,3)	(18,0)	(109,6)	(43,4)	(173,3)
Ecart de conversion	(11,2)	(41,1)	(128,0)	(44,6)	(224,9)
Variations de périmètre et autres	(21,4)	37,6	78,2	(134,6) <sup>(1)</sup>	(40,2)
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>111,7</b>	<b>860,6</b>	<b>2 465,4</b>	<b>609,7</b>	<b>4 047,4</b>

(1) Reclassement des coûts du projet SAP en immobilisations incorporelles – logiciel pour 41,9 millions d'euros.

## b) Amortissements

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>(50,7)</b>	<b>(396,5)</b>	<b>(1 495,5)</b>	<b>(370,0)</b>	<b>(2 312,7)</b>
Dotations	(1,8)	(35,4)	(205,1)	(58,9)	(301,2)
Reprises	2,5	12,8	75,3	51,3	141,9
Ecarts de conversion	(1,1)	(2,4)	(15,6)	(5,6)	(24,7)
Variations de périmètre et autres	19,8	25,7	6,7	(2,3)	49,9
<b>Au 31 décembre 2001</b>	<b>(31,3)</b>	<b>(395,8)</b>	<b>(1 634,2)</b>	<b>(385,5)</b>	<b>(2 446,8)</b>
Dotations	(1,0)	(31,1)	(208,5)	(52,8)	(293,4)
Reprises	0,7	9,4	96,7	39,3	146,1
Ecarts de conversion	2,8	10,4	70,8	29,7	113,6
Variations de périmètre et autres	11,7	(11,8)	(6,7)	13,2	6,4
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>(17,1)</b>	<b>(418,9)</b>	<b>(1 681,9)</b>	<b>(356,1)</b>	<b>(2 474,1)</b>

## 5.2 - Location-financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2002	31.12.2001
Terrains	2,7	2,5
Constructions	55,8	59,7
Installations techniques, matériels et outillages et autres	30,7	29,2
Amortissements cumulés	(62,3)	(61,9)
<b>Immobilisations en location-financement – nettes</b>	<b>26,9</b>	<b>29,5</b>

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2002 s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
En 2003	2,6
En 2004	2,5
En 2005	2,1
En 2006	1,2
En 2007	1,2
Au-delà de 2007	2,5
<b>Total des engagements de loyers</b>	<b>12,1</b>

## 5.3 - Locations simples

La charge locative des exercices 2002 et 2001 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2002	Exercice 2001
Loyers	98,6	120,5
Loyers conditionnels	1,4	–
Sous-location	(3,4)	(6,8)
<b>Total charge locative</b>	<b>96,6</b>	<b>113,7</b>

Les engagements de location simple dont le terme excède un an s'analysent comme suit au 31 décembre 2002 :

<i>(en millions d'euros)</i>	
En 2003	78,1
En 2004	73,2
En 2005	54,3
En 2006	32,7
En 2007	24,6
Au-delà de 2007	62,7
<b>Engagements minimaux</b>	<b>325,6</b>

## 6 - Immobilisations incorporelles

### Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Autres incorporels	Total
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>167,4</b>	<b>157,7</b>	<b>325,1</b>
Acquisitions	34,0	12,0	46,0
Cessions	(6,3)	(1,9)	(8,2)
Ecarts de conversion	3,2	(2,2)	1,0
Variations de périmètre et autres	13,4	7,8	21,2
<b>Au 31 décembre 2001</b>	<b>211,7</b>	<b>173,4</b>	<b>385,1</b>
Acquisitions	75,5	13,9	89,4
Cessions	(13,2)	(9,4)	(22,6)
Ecarts de conversion	(13,7)	(18,4)	(32,1)
Variations de périmètre et autres	45,1 <sup>(1)</sup>	44,8 <sup>(2)</sup>	89,9
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>305,4</b>	<b>204,3</b>	<b>509,7</b>

(1) Reclassement des coûts du projet SAP en immobilisations incorporelles – logiciel pour 41,9 millions d'euros. (voir Note 5.1).

(2) Activation pour 38,3 millions d'euros des impacts des engagements complémentaires des plans de retraite de Square D non encore amortis ("unrecognized prior services costs"). Ces charges différées seront prises en résultat sur la durée de vie professionnelle résiduelle des employés. voir Note 15.

### Amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Autres incorporels	Total
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>(87,5)</b>	<b>(45,6)</b>	<b>(133,1)</b>
Dotations	(36,4)	(13,7)	(50,1)
Reprises	6,0	1,9	7,9
Ecarts de conversion	(1,7)	0,2	(1,5)
Variations de périmètre et autres	(0,8)	2,9	2,1
<b>Au 31 décembre 2001</b>	<b>(120,4)</b>	<b>(54,3)</b>	<b>(174,7)</b>
Dotations	(39,2)	(17,8)	(57,0)
Reprises	6,2	2,4	8,6
Ecarts de conversion	7,9	4,6	12,5
Variations de périmètre et autres	(1,2)	0,3	(0,9)
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>(146,7)</b>	<b>(64,8)</b>	<b>(211,5)</b>

## 7 - Titres de participation mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	% de détention au 31 décembre,		Quote part de situation nette au 31 décembre,	
	2002	2001	2002	2001
MGE Finances	32,29 %	32,29 %	36,1	47,8
VA Tech Schneider	40,00 %	40,00 %	29,4	46,3
Delta Dore Finance	20,00 %	20,00 %	9,1	8,2
Entivity	31,18 %	30,80 %	1,5	10,5
Autres	N/A	N/A	0,1	11,6
<b>Total</b>			<b>76,2</b>	<b>124,4</b>

La part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence est de 76,2 millions d'euros et la quote-part de résultat attribuable pour l'exercice est de (28,2) millions d'euros.

Il s'agit principalement des quote-parts de résultats attribuables à Schneider Electric SA à raison de ses participations dans deux entités :

- 40 % dans la société VAS (VA Tech Schneider H.V. GmbH) constituée avec VA Tech (TD) GmbH & Co KEG dans le domaine de la haute-tension ;
- 32,29 % dans le Groupe MGE Finances SAS. Le Groupe a consolidé sa part de résultat pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2002 utilisant les dérogations applicables en la matière.

Les éléments synthétiques du bilan et du compte de résultat consolidés des groupes MGE Finances SAS et VA Tech Schneider H.V. GmbH sont indiqués ci-après.

## 7.1 - MGE Finances SAS

## Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	30.09.2002	30.09.2001
Ecart d'acquisition	556,0	587,8
Valeurs immobilisées, nettes	63,0	78,4
Actifs circulants et disponibilités	281,0	326,3
<b>Total Actif</b>	<b>900,0</b>	<b>992,5</b>
Capitaux propres part du groupe	163,3	199,7
Intérêts minoritaires	9,3	8,9
Obligations convertibles	120,3	120,3
Dettes à long terme (y inclus provisions)	433,4	450,0
Passif à court terme	173,7	213,6
<b>Total Passif</b>	<b>900,0</b>	<b>992,5</b>

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2002	2001
Chiffre d'affaires	568,4	782,9
Coûts des ventes	(372,7)	(526,7)
Frais généraux	(125,6)	(182,7)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>70,1</b>	<b>73,5</b>
Résultat financier	(39,4)	(41,8)
Amortissement des écarts d'acquisition	(33,0)	(31,9)
Résultat exceptionnel	(15,2)	(22,0)
Impôts	(11,3)	(14,5)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(28,8)</b>	<b>(36,7)</b>
Intérêts minoritaires	(2,9)	(2,7)
<b>Résultat (Part du Groupe MGE Finances)</b>	<b>(31,7)</b>	<b>(39,4)</b>



## 7.2 - VA Tech Schneider High Voltage GmbH

### Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2002</b>	<b>31.12.2001</b>
Ecart d'acquisition	47,4	58,1
Valeurs immobilisées, nettes	72,4	79,5
Actifs circulants et disponibilités	492,5	604,5
<b>Total Actif</b>	<b>612,3</b>	<b>742,1</b>
Capitaux propres part du Groupe	73,6	104,3
Intérêts minoritaires	0,5	0,5
Dettes à long terme (y inclus provisions)	118,2	121,6
Passif à court terme	420,0	515,7
<b>Total Passif</b>	<b>612,3</b>	<b>742,1</b>

### Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2002 <sup>(2)</sup></b>	<b>2001</b>
Chiffre d'affaires	680,0	635,8
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>24,9</b>	<b>(5,1)</b>
Résultat financier, net	(9,8)	(6,7)
Amortissement de l'écart d'acquisition	(9,8)	(5,1)
Résultat exceptionnel	(20,7)	(21,2)
Impôts	(3,0)	(3,8)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(18,4)</b>	<b>(41,9) <sup>(1)</sup></b>
Résultat provisoire	(18,4)	(36,6)
Retraitements de consolidation :		
Décalage de résultat N/N-1	(5,3)	
Coûts de restructuration retraités dans la comptabilité d'acquisition <sup>(3)</sup>		19,4
Autres retraitements de consolidation	0,3	4,4
<b>Résultat net après retraitements</b>	<b>(23,4)</b>	<b>(12,8)</b>

(1) Résultat définitif audité au 31 décembre 2001.

(2) Résultat provisoire au 31 décembre 2002.

(3) Coûts inclus dans l'écart d'acquisition amorti sur 5 ans.

## 8 - Autres titres de participation et autres immobilisations financières

### 8.1 - Détail des autres titres de participation

Les autres titres de participation sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	31.12.2002 Net	31.12.2001 Net
<b>I – Titres cotés</b>				
Digital Electronics Corporation	222,6	–	222,6	–
Finaxa	63,2	–	63,2	58,9
Clipsal Industries Holding Ltd.	43,0	6,7	36,3	42,7
Gold Peak Industries Holding Ltd.	10,6	2,5	8,1	10,6
Legrand <sup>(1)</sup>	1,0	–	1,0	4 015,2
Autres	23,5	12,5	11,0	1,3
<b>Total titres cotés</b>	<b>363,9</b>	<b>21,7</b>	<b>342,2</b>	<b>4 128,7</b>
<b>II – Titres non cotés</b>				
Comipar	16,4	16,4	–	–
SIAP	8,1	–	8,1	8,1
Paramer	7,3	1,3	6,0	6,0
Simak	5,5	1,0	4,5	4,5
Inari Inc.	–	–	–	8,2
Control.com	4,8	4,8	–	3,8
Autres <sup>(2)</sup>	31,9	11,8	20,1	22,5
<b>Total titres non cotés</b>	<b>74,0</b>	<b>35,3</b>	<b>38,7</b>	<b>53,1</b>
<b>Total autres titres</b>	<b>437,9</b>	<b>57,0</b>	<b>380,9</b>	<b>4 181,8</b>

(1) Titres destinés à être retrocedés. (voir Note 8.3.)

(2) Valeur unitaire nette inférieure à 3,0 millions d'euros.

### 8.2 - Acquisition de Digital Electronics

Le 8 novembre 2002, Schneider Electric SA a lancé une offre publique d'achat sur le groupe japonais Digital Electronics Corporation, coté à la Bourse d'Osaka (Japon). A la date de clôture de l'offre publique d'achat, le 18 décembre 2002, Schneider Electric SA détenait par achat et souscription 98,7 % du capital, soit 7 680 680 actions. Le règlement – livraison est intervenu le 26 décembre 2002 pour un total de 222,6 millions d'euros.

La société Digital Electronics Corporation clôture son année statutaire le 31 mars. Les renseignements synthétiques donnés ci-après concernent la dernière clôture annuelle certifiée présentée et publiée conformément aux normes japonaises, soit l'exercice clos le 31 mars 2002 ainsi que la clôture semestrielle publiée au 30 septembre 2002.

Les données suivantes ont été converties au taux moyen 2002 (1 EUR = 118,1 JPY) pour le compte de résultat et au taux de clôture 2002 (1 EUR = 124,4 JPY) pour le bilan.

<i>(en millions d'euros)</i>	Mars 2002* (12 mois)	Septembre 2002* (6 mois)
Chiffre d'affaires	195,8	86,4
Résultat d'exploitation	10,5	(0,1)
<b>Résultat net</b>	<b>3,1</b>	<b>(0,6)</b>
Capitaux propres	87,4	84,1
Intérêts minoritaires	3,9	6,4
Dettes Financières LT	33,5	30,0
Autres dettes LT	7,2	7,2
Autres dettes	67,2	74,5
<b>Total Passif</b>	<b>199,2</b>	<b>202,2</b>
Actif immobilisé (y compris écart d'acquisition)	88,8	87,0
Actif circulant	110,4	115,2
<b>Total Actif</b>	<b>199,2</b>	<b>202,2</b>

\*Comptes consolidés audités au 31 mars 2002 et au 30 septembre 2002.

Digital Electronics Corporation n'étant pas en mesure d'établir des comptes consolidés au 31 décembre 2002 sur la base des principes comptables français, le bilan de la société n'a pas été consolidé dans les comptes de Schneider Electric. Sur la base des éléments connus (capitaux propres au 30 septembre 2002 retraités des écarts d'acquisitions historiques de la société) l'écart d'acquisition serait de l'ordre de 130 millions d'euros. Cette estimation ne tient pas compte du résultat du dernier trimestre 2002 de la société, des ajustements de "purchase accounting" et de l'affectation de cet écart d'acquisition.

Schneider Electric SA dispose d'une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour ajuster ces valeurs.

### **8.3 - Cession des titres Legrand S.A.**

Par décision du 10 octobre 2001 (article 8.3 du règlement sur les concentrations), la Commission Européenne avait interdit à Schneider Electric SA la mise en œuvre du rapprochement avec Legrand SA, après que l'Offre Publique d'Echange initiée par Schneider Electric SA le 15 janvier 2001 ait atteint 98,1 % des actions formant le capital de ladite société.

Par décision prise en application de l'article 8.4 du même règlement, la Commission européenne avait ordonné à Schneider Electric SA de se séparer, à son choix et par tout moyen, de sa participation actuelle dans le capital de Legrand SA, la détention finale éventuelle étant limitée à un maximum de 5 %. Les conditions du désengagement étaient soumises au contrôle de la Commission européenne, en particulier sur les sujets de concentration et de concurrence, ainsi que dans l'appréciation par la Commission de la viabilité des schémas de désengagement.

Le 26 juillet 2002, Schneider Electric SA a signé un accord, avec un groupe d'investisseurs financiers constitué de Wendel Investissements et Kohlberg, Kravis, Roberts and Co, pour la vente de sa participation dans la société Legrand SA au prix de 3 627 millions d'euros.

La réalisation effective de la vente, qui est intervenue le 10 décembre 2002, était subordonnée à l'obtention des autorisations nécessaires au titre des contrôles des concentrations nationales ou communautaires.

La réalisation de la vente, pour le prix indiqué ci-dessus, soit 3 627 millions d'euros, conduit à constater dans les comptes

arrêtés au 31 décembre 2002, une perte totale de 1 788 millions d'euros, en partie couverte par la provision constituée au 31 décembre 2001 (1 400 millions d'euros), conduisant à un impact brut négatif sur l'exercice 2002 de 388 millions d'euros.

Le paiement et la trésorerie résultant de cette transaction se décomposent de la manière suivante :

- a) Paiement immédiat de 3 477 millions d'euros effectué par l'acheteur le 10 décembre 2002.
- b) Octroi d'un crédit vendeur de 150 millions d'euros portant intérêts au taux de 5,5 % capitalisés et remboursable en priorité sur tout produit de cession d'une part quelconque de la détention actuelle par l'investisseur. La durée maximale du crédit est contractuellement de 13 ans. Compte tenu du taux de rémunération supérieur aux taux de marché et de l'incertitude relative à la date effective de remboursement du prêt, la société considère à l'heure actuelle qu'une actualisation de cette créance est inappropriée pour établir une représentation sincère de celle-ci.

Dans le même temps, Schneider Electric a acquis auprès de Legrand SA et certaines de ses filiales un total de 3 323 849 actions Schneider Electric SA émises lors de l'échange en juillet 2001 (pour un montant de 176,2 millions d'euros). Ces actions propres sont éliminées des réserves consolidées du Groupe.

Schneider Electric s'est engagé, dans le cadre de l'offre publique sur Legrand, vis-à-vis des salariés de Legrand bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions Legrand à échanger les actions ordinaires (AO) et les actions à dividende prioritaire (ADP) qu'ils viendraient à détenir à l'issue de leurs levées d'options, contre des actions Schneider sur la base des parités suivantes : 2 AO Legrand contre 7 actions Schneider et 4 ADP Legrand contre 11 actions Schneider.

Par ailleurs il est prévu dans le contrat de cession de Legrand un mécanisme de rétrocession par Schneider Electric de ces AO et ADP Legrand à Fimaf SA, véhicule d'investissement du Consortium KKR-Wendel Investissement.

Les conséquences de ces deux engagements sont les suivantes au cas où la totalité des options seraient levées et les actions ainsi obtenues seraient apportées à l'échange :

- 1) Schneider Electric SA échangerait 225 072 AO Legrand et 7 000 ADP Legrand contre 807 002 actions Schneider
- 2) Le prix de rétrocession de la totalité des AO Legrand et ADP Legrand serait de 45,4 millions d'euros. (voir Note 8.1).

Les frais encourus en 2002 tant dans la mise en œuvre du processus de cession que des contentieux engagés devant la Cour Européenne de Justice s'élèvent, net de refacturations, à environ 9,5 millions d'euros.

Enfin et au titre des conséquences fiscales du désengagement, Schneider Electric SA dispose d'un déficit fiscal imposable au taux de droit commun pour le montant de la moins value de cession de 1 788 millions d'euros.

Cette moins-value de cession de 1 788 millions d'euros a eu pour conséquence de compenser les profits taxables des sociétés françaises membres du groupe fiscal intégré en 2002 (pour un montant en base de 171 millions d'euros et un effet impôt de 59 millions d'euros).

Le solde non utilisé de la perte (1 617 millions d'euros) devrait être utilisé comme suit :

- option pour le carry-back (310 millions d'euros en base et 103 millions d'euros en effet impôt) ;
- imputation sur les résultats taxables futurs des sociétés du groupe fiscal intégré pour le solde.

Après la prise en compte des possibilités de récupération et de l'actualisation, un impôt différé actif de 453 millions d'euros a été enregistré dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2002.

#### 8.4 - Valeur de marché des titres de participation

	Au 31 décembre 2002		
	% d'intérêt	Valeur nette comptable	Valeur de marché ou vénale
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>I – Titres cotés</b>			
Digital Electronics Corporation	98,7 %	222,6	222,6
Finaxa	2,93 %	63,2	106,0
Clipsal Industries Holding Ltd.	18,69 %	36,3	28,6
Gold Peak Industries Holding Ltd.	11,50 %	8,1	8,1
Legrand	0,03 %	1,0	1,0
Autres	N/A	11,0	11,0
<b>Total titres cotés</b>		<b>342,2</b>	<b>377,3</b>
<b>II – Titres non cotés</b>			
SIAP	99,98 %	8,1	8,1
Paramer	98,96 %	6,0	6,0
Simak	98,50 %	4,5	4,5
Autres (1)	N/A	20,1	20,1
<b>Total titres non cotés</b>		<b>38,7</b>	<b>38,7</b>

(1) Valorisation unitaire inférieure à 3 millions d'euros.

## 8.5 - Autres immobilisations financières

(en millions d'euros)	31.12.2002			31.12.2001
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Créances rattachées à des participations et prêts <sup>(1)</sup>	82,0	(0,9)	81,1	72,6
Autres <sup>(2) (3)</sup>	176,3	(2,7)	173,6	232,5
<b>Total autres immobilisations financières</b>	<b>258,3</b>	<b>(3,6)</b>	<b>254,7</b>	<b>305,1</b>

(1) Y compris les obligations convertibles de MGE Finances SAS pour un montant de 68,2 millions d'euros au 31 décembre 2002 (voir Note 20)

(2) Dont les cotisations payés d'avance au titre des plans de retraite Square D pour 212,7 millions d'euros en 2001 et 0 en 2002.

(3) Y compris le crédit vendeur sur la cession des titres Legrand : 150,5 millions d'euros au 31 décembre 2002 (voir Note 8.3).

## 9 - Stocks et encours, nets

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Matières premières	565,4	636,8
Encours	263,4	272,9
Produits intermédiaires et finis	348,9	409,4
Marchandises	161,3	177,7
<b>Valeur brute des stocks</b>	<b>1 339,0</b>	<b>1 496,8</b>
Provision pour dépréciation	(192,5)	(228,9)
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>1 146,5</b>	<b>1 267,9</b>

## 10 - Clients et créances d'exploitation

Les créances clients et comptes rattachés sont exclusivement des créances à moins d'un an.

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Créances clients	1 572,9	1 784,5
Clients, effets à recevoir	359,6	353,8
Avances fournisseurs	14,9	33,6
<b>Clients et créances rattachées, brutes</b>	<b>1 947,4</b>	<b>2 171,9</b>
Dépréciation	(135,1)	(137,3)
<b>Clients et créances rattachées, net</b>	<b>1 812,3</b>	<b>2 034,6</b>
<b>Créances clients cédées non échues <sup>(1)</sup></b>	<b>21,1</b>	<b>85,1</b>

(1) Créances cédées non échues : la principale filiale nord-américaine du Groupe, Square D Company, optimise sa gestion de trésorerie et de besoins en fonds de roulement en procédant à des cessions de créances auprès d'organismes financiers.

Elle dispose pour ce faire d'un accord de cession de créances lui permettant de céder des parts d'intérêts dans un pool de créances commerciales court terme qualifiées : cet accord peut s'exercer dans une limite de 284 millions d'euros (250 millions de dollars) au 31 décembre 2002. Square D procède au renouvellement de ces opérations en vendant de nouvelles quotes-parts de créances lorsque les créances en place sont encaissées. Le niveau d'engagement pour l'acquéreur desdites créances est soumis à modification fondée sur le niveau de créances qualifiées ou de restriction sur la concentration desdites créances. Les créances commerciales ayant une certaine antériorité ou irrécouvrables ne peuvent être incluses dans le pool. Au terme de l'accord susmentionné, Square D Company est tenu de régler les honoraires, qui correspondent substantiellement au coût, pour l'acquéreur des créances, d'émissions d'un montant identique de billets de trésorerie ainsi que certains coûts administratifs. Square D est, d'autre part, potentiellement responsable de l'encaissement des créances cédées. Les organes de direction considèrent que les provisions existantes sont d'un niveau suffisant pour couvrir les risques potentiels encourus par Square D au titre de cet engagement.

Le solde de créances cédées déduit des comptes clients au 31 décembre 2002 et 2001 est de 21,1 millions d'euros (20 millions de dollars) et 85,1 millions d'euros (75,0 millions de dollars) respectivement.

## 11 - Autres débiteurs et charges constatées d'avance

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	31.12.2002 Dépréciation	Net	31.12.2001 Net
Autres débiteurs	675,7	(40,3)	635,4	574,4
Charges constatées d'avance et charges à répartir	308,2	(21,0)	287,2 <sup>(1)</sup>	98,3
Autres	0,4		0,4	56,7
<b>Total</b>	<b>984,3</b>	<b>(61,3)</b>	<b>923,0</b>	<b>729,4</b>

(1) Y compris 226,2 millions d'euros correspondant à l'activation des impacts nets d'impôts différés des modifications des plans de retraite de Square D et de Schneider Electric UK ("unrecognized net actuarial losses") respectivement pour un montant de 198,6 millions d'euros et 27,5 millions d'euros. Ces charges sont reprises en résultat sur la durée de vie professionnelle résiduelle des employés. Voir note 15.

## 12 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2002	31.12.2001
Fonds Commun de Placement et Sicav	2 675,5	66,6
Autres	73,9	67,6
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>2 749,4</b>	<b>134,2</b>
Actions propres (régularisation de cours)	38,5	-
Actions propres (plans d'options d'achats d'actions), nettes	46,5	50,9
<b>Actions propres, nettes</b>	<b>85,0</b>	<b>50,9</b>
Titres de créances négociables et dépôts court terme	19,2	18,6
Disponibilités	360,4	375,8
<b>Total disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	<b>3 214,0</b>	<b>579,5</b>

## 13 - Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

### 13.1 - Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2002	2001
<b>Impôt courant</b>		
France	(27,0)	(90,2)
Etranger	(162,2)	(111,5)
<b>Total</b>	<b>(189,2)</b>	<b>(201,7)</b>
<b>Impôts différés</b>		
France	444,4	25,2
Etranger	39,8	(30,4)
<b>Total</b>	<b>484,2</b>	<b>(5,2)</b>
<b>Produit /(Charge) d'impôt</b>	<b>295,0</b>	<b>(206,9)</b>

### 13.2 - Taux effectif d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2002</b>	<b>31.12.2001</b>
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>422,0</b>	<b>(986,4)</b>
Charge (Produit) d'impôt	(295,0)	206,9
Intérêts minoritaires	24,9	22,4
Résultat des sociétés mises en équivalence	28,2	19,3
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>180,1</b>	<b>(737,8)</b>
Taux d'impôt théorique	35,43 %	36,43 %
<b>Charge (Produit) d'impôt théorique</b>	<b>63,8</b>	<b>(268,8)</b>
<b>Eléments en rapprochement</b>		
Provision pour dépréciation des titres Legrand	(496,0)	510,0
Amortissement des écarts d'acquisition	65,0	61,7
Crédit d'impôt	(1,2)	(2,6)
Ecart de taux France/Etranger	(49,6)	(64,7)
Produits taxables à taux réduits	(4,3)	(1,9)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non activés	67,9	5,8
Effet de l'actualisation des déficits fiscaux activés sur l'exercice	53,0	-
Autres différences permanentes	6,4	(32,6)
<b>Charge (Produit) nette d'impôt réelle</b>	<b>(295,0)</b>	<b>206,9</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>164 %</b>	<b>(28 %)</b>

Les produits d'impôt constatés en 2002 résultent de la perte enregistrée sur la cession des titres Legrand, la provision pour dépréciation des titres Legrand constatée sur l'exercice 2001 ayant été considéré comme une différence permanente. En revanche, la non activation d'une partie des impôts différés générés par la moins-value de cession des titres Legrand et la non-déductibilité de l'amortissement des écarts d'acquisition génèrent un alourdissement du taux effectif, partiellement compensé par des taux d'imposition étrangers globalement plus faibles que le taux d'imposition français.

**13.3 - Impôts différés**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31.12.2002</b>	<b>31.12.2001</b>
<b>Différences temporaires – Actif</b>		
Provisions pour retraites et engagements similaires	232,8	88,1
Autres provisions	52,8	60,8
Dépréciation créances clients et stocks	91,2	93,2
Provision pour restructuration	17,4	14,8
Plus ou moins-values sur immobilisations	39,6	42,7
Déficits et crédits d'impôt reportables	481,6	32,9
Autres	53,9	56,8
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>969,3</b>	<b>389,3</b>
Dépréciation	(25,4)	(23,9)
<b>Total impôts différés actifs, nets</b>	<b>943,9</b>	<b>365,4</b>
<b>Différences temporaires – Passif</b>		
Amortissement fiscal accéléré	(46,8)	(50,5)
Provisions réglementées	(97,6)	(119,7)
Plus ou moins-value sur immobilisations	(10,7)	(15,3)
Autres	(124,8)	(156,6)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(279,9)</b>	<b>(342,1)</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>664,0</b>	<b>23,3</b>

**13.4 - Reports déficitaires**

Les dates d'échéances des reports déficitaires s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
2003	9,7
2004	–
2005	310,0
2006 et au-delà	993,9
Durée illimitée <sup>(1)</sup>	63,5
<b>Total</b>	<b>1 377,1</b>

(1) Y compris les reports déficitaires de Schneider Automation GmbH pour un montant de 54,9 millions d'euros.



## 14 - Capitaux propres

### 14.1 - Capital

#### Capital social

Le capital social au 31 décembre 2002 est de 1 926 503 240 euros représenté par 240 812 905 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote totaux attachés aux 240 260 029 actions composant le capital au 31 décembre 2001 était de 250 425 558 lors de l'assemblée générale du 27 mai 2002 (Balo du 7 juin 2002).

#### Evolution du capital

Depuis le 31 décembre 2000, les options de souscription d'actions, les conversions d'obligations ainsi que l'apport en août 2001 de 98,1 % du capital de la société Legrand à l'Offre Publique d'Echange initiée sur cette société par Schneider Electric SA ont fait évoluer le capital comme suit :

<i>(en euros)</i>	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
<b>Capital au 31.12.2000</b>		<b>155 787 643</b>	<b>1 246 301 144</b>
Rémunération des apports à l'OPE Legrand	84 241 055		
Conversion d'obligations Square D	3 026		
Exercice d'options	228 305		
<b>Capital au 31.12.2001</b>		<b>240 260 029</b>	<b>1 922 080 232</b>
Conversion d'obligations Square D	179 511		
Exercice d'options	373 365		
<b>Capital au 31.12.2002</b>		<b>240 812 905</b>	<b>1 926 503 240</b>

### 14.2 - Actionnariat

	31.12.2002				31.12.2001		31.12.2000	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Actionnaires historiques <sup>(1)</sup>	5,73	13 821 870	10,23	25 087 156	7,20	12,65	10,55	18,46
Caisse des dépôts	3,99	9 609 467	5,21	12 784 467	3,92	5,06	6,28	5,88
Salariés	3,11	7 500 924	5,85	14 353 006	3,00	5,68	4,51	7,57
Autocontrôle <sup>(2)</sup>	0,89	2 150 352	-	-	0,89 <sup>(3)</sup>	-	1,38	-
Autodétention	6,73	16 195 736	-	-	3,94	-	5,00	-
Public	79,55	191 534 556	78,71	192 851 256	81,05	76,61	72,28	68,09
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>240 812 905</b>	<b>100,00</b>	<b>245 075 885</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) AGF - AXA - BNP Paribas - Société Générale - Aucun de ces actionnaires ne détient plus de 5 % des droits de vote.

(2) Via Cofibel/Cofimines.

(3) hors autocontrôle détenu par Legrand.

**14.3 - Plans d'options**

Renseignements relatifs aux plans options en cours

	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan n° 18	Plan n° 19	Plan n° 20
Date du C.A	07.04.95	07.04.95	13.06.96	24.01.97	10.06.97	28.01.98	22.12.98	01.04.99	01.04.99	24.03.00	04.04.01	12.12.01
Type de plan	S	S	S	S	S	A	A	A	A	A	S ou A	S
Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31.12.2001	476 200	174 380	411 945	1 251 000	685 600	1 014 200	46 700	1 013 400	1 044 500	1 421 200	1 557 850	1 600 000
Dont attribution :												
- aux mandataires sociaux	-	-	-	-	-	-	46 700	85 600	107 400	63 000	205 500	100 000
- aux 10 premiers attributaires salariés	-	-	-	-	-	-	-	118 200	124 000	87 900	163 600	333 000
Point de départ d'exercice des options	07.04.00	07.04.00	13.06.01	24.01.00	10.06.00	28.01.01	22.12.01	01.04.02	01.04.02	24.03.03	04.04.05	12.12.04
Date d'expiration	06.04.03	06.04.03	12.06.04	23.01.04	09.06.04	27.01.05	21.12.05	31.03.07	31.03.07	23.03.08	03.04.09	11.12.09
Prix de souscription ou d'achat	24,93	24,93	35,37	35,67	44,52	50,77	50,86	50,73	50,73	65,88	68,80	51,76
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	113 400	123 510	56 185	52 800	27 470	3 500	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	-	-	1 820	-	4 500	8 900	-	75 700	81 300	761 125	39 825	-
Nombre d'options restantes à lever	362 800	50 870	353 940	1 198 200	653 630	1 001 800	46 700	937 700	963 200	660 075	1 518 025	1 600 000

S : Plan d'option de souscription

A : Plan d'option d'achat

**14.4 - Obligations convertibles**

La société Square D a émis, en novembre 1992, 25 000 obligations convertibles en actions, d'une valeur nominale de 10 000 dollars américains chacune. Le rapport de conversion, fixé à l'origine à 58,21 actions de Schneider SA pour une obligation de 10 000 dollars américains, a été porté en septembre 1993 à 116,42 actions Schneider SA (ex-SPEP) pour une obligation et en juillet 1995, du fait de la fusion Schneider SA (ex-SPEP)/ Schneider SA (ex-SPIE Batignolles) à 232,84 actions Schneider Electric SA pour une obligation.

Le taux de rendement interne des obligations s'établit à 7% l'an (dont 5% capitalisés). Toutes les obligations restant en circulation ont été remboursées au pair par l'émetteur le 2 janvier 2003.

Au cours des exercices 2001 et 2002, 13 et 771 obligations ont été converties, entraînant la création de respectivement 3 026 et 179 511 actions Schneider Electric SA.

A fin décembre 2002, les 36 obligations restantes ont été remboursées.

**14.5 - Actions propres**

L'Assemblée Générale du 6 mai 1999 a approuvé un programme de rachat d'actions, renouvelé par les Assemblées générales du 5 mai 2000, 11 juin 2001 et 27 mai 2002. Les programmes d'achat, que le Groupe pourra réaliser, pourront avoir diverses finalités : il pourra s'agir d'opérations de régularisation de cours ou de rachat d'actions en vue de réduire la dilution ou d'optimiser la gestion des fonds propres de la société.

Le programme prévoit un rachat pour un maximum de 10 % du capital pour une période de 18 mois à partir du 27 mai 2002. Au titre de ce programme, 5 858 837 actions ont été rachetées au cours de l'exercice 2002 pour un montant total de 290,6 millions d'euros. Au titre des opérations de rachat pour régularisation de cours 901 559 actions ont été rachetées pour un montant total de 38,5 millions d'euros. Les actions Schneider Electric SA détenue par des filiales consolidées ont une valeur de marché de 750,8 millions d'euros au 31 décembre 2002. Ces actions propres viennent en déduction des réserves consolidées pour 809,1 millions d'euros et en valeurs mobilières de placement pour le montant résiduel de 46,5 million d'euros au titre des plans d'option et 38,5 millions d'euros au titre de la régularisation de cours (voir Note 12).

#### 14.6 - Variation des réserves de conversion part du Groupe

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2002</b>
Etats-Unis	(345,9)
Argentine	(13,4)
Brésil	(17,2)
Canada	(27,7)
Chine	(16,1)
Grande-Bretagne	(6,7)
Autres	(29,2)
<b>Total</b>	<b>(456,2)</b>

#### 14.7 - Résultat par action

Le résultat par action, après dilution, est calculé en divisant le résultat net, corrigé de la rémunération des autres fonds propres, par le total constitué de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions ordinaires, sous déduction des actions rachetées, et du nombre d'actions correspondant à la conversion des obligations existant à la clôture, pour autant que cette conversion apparaisse probable. La dilution liée à l'exercice des options de souscription est déterminée par la "treasury stock method". (voir Note 2 .6).

##### 14.7.1 - Résultat net par action

<i>(euros par action)</i>	<b>2002</b>		<b>2001</b>	
	<b>Avant dilution</b>	<b>Après dilution</b>	<b>Avant dilution</b>	<b>Après dilution</b>
Résultat avant opérations exceptionnelles	3,82	3,81	5,42	5,42
Résultat exceptionnel (voir Note 22)	(2,21)	(2,20)	(8,51)	(8,51)
Impôt	1,28	1,28	(1,13)	(1,13)
Amortissement des écarts d'acquisition	(0,84)	(0,83)	(0,92)	(0,92)
Résultat net des sociétés intégrées	2,06	2,05	(5,14)	(5,14)
<b>Résultat net</b>	<b>1,83</b>	<b>1,82</b>	<b>(5,37)</b>	<b>(5,37)</b>

## 14.7.2 - Résultats

	2002		2001	
	Résultat avant opérations exceptionnelles	Résultat net part de Schneider Electric	Résultat avant opérations exceptionnelles	Résultat net part de Schneider Electric
(en millions d'euros)				
<b>Résultats</b>	<b>881,9</b>	<b>422,0</b>	<b>995,4</b>	<b>(986,4)</b>

## 14.7.3 - Calcul du nombre d'actions retenues

	2002		2001	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
(en milliers d'actions)				
Actions ordinaires	230 661	230 661	183 786	183 786
Obligations convertibles, options de souscription		741	-	N/A
<b>Nombre d'actions retenues</b>	<b>230 661</b>	<b>231 402</b>	<b>183 786</b>	<b>183 786</b>

## 15 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

La plupart des salariés du Groupe bénéficie de plans de retraite, assurances décès et invalidité, ainsi que d'indemnités de fin de carrière. Ces plans garantissent des avantages de natures diverses, s'étendant d'une simple contribution financière par année de service, à des engagements de paiements complémentaires aux couvertures sociales générales et autres engagements fournis dans le cadre de plans multiemployeurs.

En ce qui concerne les plans à contribution définie, les montants correspondant à cette contribution sont comptabilisés en charges dans l'exercice concerné. Pour les plans à prestations définies, les charges à payer ou payées d'avance sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédit futurs. Ces frais sont comptabilisés en fonction des

règles comptables en vigueur dans les pays concernés.

Cependant, les ajustements de mise en conformité avec les règles Groupe sont enregistrés lorsque cela est nécessaire.

En 2002 et compte tenu de la baisse significative des marchés boursiers qui a affecté les actifs de couverture des engagements de retraite, l'engagement cumulé (Accumulated Benefit Obligation) a été utilisé comme référence à la comptabilisation des provisions et non plus la valeur actuelle de la dette future (Projected Benefit Obligation).

Par conséquent, un passif correspondant à l'écart entre la valeur de marché (Fair Market value) des actifs de couverture et de l'engagement cumulé à la date de la clôture a été enregistré. La contrepartie de ce passif net d'impôt différé est classée dans la rubrique bilantielle "autres débiteurs" et présente le caractère d'un écart actuariel pouvant être compensée par une revalorisation des actifs sur la base de l'évolution des marchés boursiers.

Le détail des éléments constituant ces engagements se présente comme suit :

### 15.1 - Montants inscrits dans les comptes

	Régimes de retraite dont Square D			Autres avantages	
	2002	en 2002	2001	2002	2001
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif incorporel (net d'impôt)	38,3	38,3	–	–	–
Actifs de retraite	10,2		212,8	–	–
Charges de retraite payées d'avance	366,2	326,8	–	–	–
Charges de retraite à payer	(521,6)	(160,1)	(311,5)	(289,1)	(317,2)
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>	<b>(107,0)</b>	<b>205,0</b>	<b>(98,8)</b>	<b>(289,1)</b>	<b>(317,2)</b>

L'actif incorporel de 38,3 millions d'euros correspond au coût des services passés restant à amortir. Les charges de retraites payées d'avance correspondent aux pertes actuarielles restant à amortir.

### 15.2. - Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat

	Régimes de retraite dont Square D			Autres avantages	
	2002	en 2002	2001	2002	2001
<i>(en millions d'euros)</i>					
Coûts des droits acquis	51,4	20,5	38,5	8,9	9,5
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	94,0	62,3	100,8	28,2	26,3
Rendement attendu sur les actifs des régimes	(104,6)	(88,5)	(125,4)	–	–
Amortissement/Changement de régime	1,2	–	4,7	–	–
Amortissement/Dette initiale	3,6	3,1	3,9	0,1	–
Amortissement des écarts actuariels	5,7	1,4	1,9	(0,5)	(0,2)
Effet des suppressions/réductions de régimes	–	–	1,9	6,8	1,9
<b>Charge totale comptabilisée au résultat</b>	<b>51,2</b>	<b>(1,2)</b>	<b>26,4</b>	<b>43,3</b>	<b>37,5</b>

## 15.3 - Variation de la valeur actualisée des engagements

	Régimes de retraite dont Square D			Autres avantages	
	2002	en 2002	2001	2002	2001
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Valeur actualisée des engagements en début d'exercice</b>	<b>1 615,6</b>	<b>912,7</b>	<b>1 456,2</b>	<b>411,0</b>	<b>375,2</b>
Coûts des droits acquis	51,4	20,5	38,5	8,9	9,5
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	94,0	62,3	100,8	28,2	26,3
Pertes (Gains) actuariels	49,2	43,3	29,1	-	-
Cotisations des salariés	3,0		3,6	-	-
Événements exceptionnels (cessions, acquisitions...)	(3,4)		(16,7)	-	-
Prestations versées	(52,7)	(40,9)	(48,2)	-	-
Ecart de change	(157,4)	(141,8)	52,3	-	-
<b>Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice*</b>	<b>1 599,9</b>	<b>856,0</b>	<b>1 615,6</b>	<b>448,0</b>	<b>411,0</b>

\*Valorisé au PBO (Projected Benefit Obligation).

## 15.4 - Variation de la juste valeur des actifs des régimes

	Régimes de retraite dont Square D			Autres avantages	
	2002	en 2002	2001	2002	2001
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice</b>	<b>1 170,7</b>	<b>819,4</b>	<b>1 185,4</b>	-	-
Rendement effectif des actifs des régimes	(131,4)	(99,3)	(47,5)	-	-
Cotisations des salariés	3,0	-	3,6	-	-
Cotisations de l'employeur	59,6	53,6	6,9	-	-
Événements exceptionnels (cessions, acquisitions...)	-	-	(0,8)	-	-
Prestations versées	(52,7)	(41,0)	(48,2)	-	-
Ecart de change	(134,4)	(122,3)	71,3	-	-
<b>Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice</b>	<b>914,8</b>	<b>610,5</b>	<b>1 170,7</b>	-	-

## 15.5 - Couverture financière

	Régimes de retraite dont Square D			Autres avantages	
	2002	en 2002	2001	2002	2001
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Situation financière nette</b>	<b>(685,1)</b>	<b>(245,6)</b>	<b>(444,9)</b>	<b>(448,0)</b>	<b>(411,0)</b>
(Gains)/Pertes actuariels non comptabilisés	545,9	419,3	303,9	159,6	94,5
Changement de régime non comptabilisé	33,0	32,3	45,9	(0,9)	(1,1)
Dette initiale non comptabilisée	(0,9)	(0,9)	(3,7)	0,2	0,4
<b>(Passif)/Actif net comptabilisé au bilan</b>	<b>(107,0)</b>	<b>205,0</b>	<b>(98,8)</b>	<b>(289,1)</b>	<b>(317,2)</b>

### 15.6 - Hypothèses actuarielles

(taux moyen pour le Groupe)	2002	2001
Taux d'actualisation	4,95 %	6,71 %
Taux d'augmentation des salaires	1,9 - 4,4 %	2 - 5 %
<b>Taux de rendement des placements</b>	<b>9,5 %</b>	<b>9,6 %</b>

## 16 - Provisions pour risques et charges

	31.12.2001	Reclas- sements	Dotations	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31.12.2002
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques économiques <sup>(a)</sup>	39,6	-	-	-	-	-	(3,0)	36,6
Risques clients <sup>(b)</sup>	92,2	-	-	-	(4,4)	-	(14,3)	73,5
Risques techniques <sup>(c)</sup>	29,6	1,7	3,8	(5,2)	(12,2)	-	-	17,7
Autres risques <sup>(d)</sup>	41,2	(0,1)	5,4	-	-	-	-	46,5
<b>Total</b>	<b>202,6</b>	<b>1,6</b>	<b>9,2</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(16,6)</b>		<b>(17,3)</b>	<b>174,3</b>
<b>Impacts résultat</b>								
opérationnel		1,6	4,2	(5,2)	(16,6)	-	-	
financier		-	-	-	-	-	-	
exceptionnel		-	5,0	-	-	-	-	

Le Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges sur des passifs identifiés. Ces provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

**a. Risques économiques :** Les provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques de recouvrement sur une créance liée à un redressement fiscal géré par le liquidateur d'une ancienne filiale du Groupe. Cette créance représente une avance faite au liquidateur pour pallier au gel des actifs à liquider de cette filiale à la suite des procédures judiciaires.

**b. Une provision pour risques clients** et autres risques est comptabilisée aux Etats-Unis pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers et divers risques opérationnels auxquels doivent faire face les entités du groupe Square D. Ce risque produit réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits Square D et l'appel en responsabilité correspondant.

**c. Risques techniques :** Le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente

de produits Schneider Electric au delà des risques couvert par les assurances. Cette garantie excède rarement 12 mois et est comptabilisée en charges à payer.

Cependant, le Groupe connaît d'autres risques techniques qui peuvent trouver leur source au stade du développement ou de la fabrication du produit.

A ce titre en 1996, le Groupe a eu connaissance de dysfonctionnement d'un composant électronique contenu dans le disjoncteur Masterpact principalement utilisé dans d'importantes installations industrielles. En 1997, le Groupe a mis en cause le sous-traitant du composant électronique. En 1998, le Groupe a lancé une campagne de rappel des produits défectueux. Compte tenu de la complexité de ce programme de rappel, le Groupe a créé une filiale, Spring, dédiée à la gestion de ce programme de rappel. Depuis 1998, les coûts encourus se sont élevés à 38,5 millions d'euros y compris les coûts administratifs de la structure Spring pour un montant de 6,7 millions d'euros. Le Groupe a remplacé ou réparé une part substantielle des composants défectueux et le Groupe anticipe un coût à venir de 4 millions d'euros d'ici la fin du programme de rappel dont l'échéance est prévue en 2003.

En avril 2001, suite à des dysfonctionnements sur des boutons poussoirs d'urgence installés sur de nombreux équipements, le Groupe a lancé un programme de rappel des produits.

Au 31 décembre 2002, le Groupe a identifié et réparé environ 14 % des 2,2 millions de boutons installés à l'origine.

Le Groupe a doté une provision de 18,3 millions d'euros pour l'ensemble du programme de rappel. Il reste au 31 décembre 2002 une provision de 4,4 millions d'euros estimée nécessaire pour couvrir les coûts de remplacement des boutons poussoirs encore installés d'ici à fin 2004, échéance du programme de rappel.

**d. Les autres risques** reprennent principalement les provisions dotées sur des pertes à venir sur des cessions d'actifs, notamment en Allemagne et des litiges encourus avec des tiers étrangers suite à la restructuration de Spie Batignolles en 1995.

Les autres provisions sont constatées localement sur la base du risque estimé par le management local. Ces provisions couvrent des risques très diversifiés tels que des litiges, des réclamations ou d'autres risques liés à l'activité du Groupe.

## 17 - Dettes financières (court et long termes)

La dette long terme s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts obligataires	1 450,0	1 458,7
Titres à durée indéterminée	148,3	179,7
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	177,1	273,1
Financement des crédits-baux (Note 5.2)	12,1	14,5
Participation des salariés	9,5	9,7
Partie court terme des dettes long terme	(73,2)	(159,4)
<b>Dettes long terme</b>	<b>1 723,8</b>	<b>1 776,3</b>

La dette court terme s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Billets de trésorerie	395,0	657,0
Intérêts courus non échus	33,3	33,5
Autres dettes	86,0	124,1
Découverts et encours bancaires	58,7	121,7
Partie court terme des dettes long terme	73,2	159,4
<b>Dettes court terme</b>	<b>646,2</b>	<b>1 095,7</b>
<b>Total dette long et court terme</b>	<b>2 370,0</b>	<b>2 872,0</b>

### 17.1 - Répartition par échéance

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
2002	-	1 095,7
2003	646,2	80,8
2004	1 077,8	1 045,9
2005	113,1	115,8
2006	32,5	34,8
2007	455,6	499,0
2008	2,5	-
2009 et au-delà	42,3	-
<b>Total</b>	<b>2 370,0</b>	<b>2 872,0</b>

### 17.2 - Endettement par devise

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Euro	2 138,7	2 594,4
Dollar américain <sup>(1)</sup>	21,9	48,6
Livre sterling	-	10,9
Couronne suédoise <sup>(1)</sup>	-	79,0
Couronne danoise	120,3	-
Autres	89,1	139,1
<b>Total</b>	<b>2 370,0</b>	<b>2 872,0</b>

(1) Endettement local pour la plus grande part.



### 17.3 - Principaux emprunts

Les principaux emprunts, hors découverts et encours bancaires à court terme, s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2002	Intérêt	Echéance
<b>a) Titres à durée indéterminée</b>			
Schneider Electric Industries SAS (ex-Merlin Gerin) <sup>(1)</sup>	148,3	Euribor + 0,7 % swapé TF	Mars 2006
<b>b) Emprunts obligataires</b>			
Schneider Electric SA 2004	1 000,00	3,75 % TF	Avril 2004
Schneider Electric SA 2007	450	6,1275 % TF	Octobre 2007
<b>Total</b>	<b>1 450,00</b>		
<b>c) Autres emprunts auprès d'établissements de crédit (toutes devises confondues)</b>			
Crédit bancaire (Schneider UK)	58,8	TV swapé	Décembre 2005
Pool bancaire (groupe Lexel)	27,6	TF	Décembre 2005
Industrial Revenue Bonds (Square D Company)	19,8	3,8% à 5,8%	Divers 2020
Autres emprunts (valeur unitaire inférieure à 20 millions d'euros)	70,9	Divers	
<b>Total</b>	<b>177,1</b>		
<b>d) Billets de trésorerie <sup>(2)</sup></b>	<b>395,0</b>	TF	Refinancement au jour le jour
<b>e) Financement des crédits-baux</b>	<b>12,1</b>	Divers	sur une période de l'ordre de 15 à 20 ans

(1) Les titres à durée indéterminée correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée remboursables en 15 ans émis en 1991 par Merlin Gerin pour lesquels les porteurs ont renoncé en 1996 au caractère subordonné. Le montant subordonné initial était de 457 millions d'euros, le montant net disponible pour l'emprunteur étant de 345 millions d'euros. La majeure partie de l'émission a été swapée à taux fixe à l'origine.

(2) Schneider Electric SA est émetteur de billets de trésorerie pour le compte de l'ensemble du Groupe. Ces émissions sont adossées à des lignes de crédit confirmées disponibles.

### 17.4 - Emprunts obligataires

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007.

Les trois emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

### 17.5 - Autres informations

Au 31 décembre 2002, les lignes de crédit confirmées non utilisées dans les principales filiales s'élèvent à 769 millions d'euros. Ces lignes de crédit sont disponibles sur la période 2003- 2006.

Les contrats d'emprunts ne contiennent pas de clauses en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe, il existe cependant sur certains emprunts des clauses imposant le respect de ratios. Au 31 décembre 2002, le Groupe respectait les dispositions des dites clauses.

## 18 - Engagements et passifs éventuels

### 18.1 - Engagements donnés

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Cautions de contre-garantie sur marchés <sup>(1)</sup>	203,7	225,7
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles <sup>(2)</sup>	25,0	30,9
Avals, cautions et garanties donnés	4,0	2,8
Autres engagements donnés <sup>(3)</sup>	180,7	188,6
<b>Total</b>	<b>413,4</b>	<b>448,0</b>

(1) Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie de la banque attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre-garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée quand le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

(2) Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

(3) Les autres engagements donnés comprennent notamment des lettres de crédit émises par la filiale américaine Square D, ainsi que des garanties données en paiement de loyers.

### 18.2 - Engagements reçus

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Avals, cautions et garanties	31,2	33,8
<b>Total</b>	<b>31,2</b>	<b>33,8</b>

### 18.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe.

## 19 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change, et de variation des cours de métaux.

### 19.1 - Risque de taux

Le Groupe décide d'émettre des dettes à taux fixe ou à taux variable en fonction de son exposition globale et des conditions des marchés. L'objectif étant de réduire le coût du financement, le Groupe décide, en fonction des conditions des marchés financiers, de couvrir son exposition au risque de taux par des instruments financiers, principalement des swaps, des caps et des floors.

### 19.2 - Risque de change

En raison de son activité internationale, le Groupe est exposé au risque de change, en particulier lorsque des filiales effectuent des transactions dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

Les filiales doivent déclarer auprès de la trésorerie centrale leurs créances et dettes libellées dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement. La trésorerie centrale a pour mission de couvrir les flux nets significatifs de devises à l'aide de contrats de change à terme fermes.

### 19.3 - Risque métaux

Le Groupe utilise pour ses productions des métaux cotés sur les marchés de matières premières : cuivre, argent, aluminium, nickel, zinc.

Les services achats déclarent leurs besoins d'achats de métaux deux fois par an à la trésorerie centrale.

La trésorerie centrale couvre le risque lié à la variation des cours de ces matières premières à l'aide de contrats d'achat à terme fermes, de swaps et d'options.

### 19.4 - Risque de contrepartie

Les transactions de couverture des risques de taux, de change et de métaux sont effectuées auprès de contreparties sélectionnées sur la base de leur solidité financière, et notamment de leur notation à court et long terme, et en fonction de l'importance des engagements pris avec chacune des contreparties. Des limites par contrepartie sont établies et revues régulièrement.

### 19.5 - Valeur nominale des instruments financiers (hors bilan)

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Swaps de taux long terme	568,7	571,4
Contrats de cap/floors	–	64,5
Contrats à terme sur devises	611,3	608,0
Options de change	–	0,4
Couvertures fermes sur métaux boursiers	92,5	124,7
Couvertures optionnelles sur métaux boursiers	10,3	298,4
<b>Total instruments financiers</b>	<b>1 282,8</b>	<b>1 667,4</b>

Le montant des couvertures optionnelles a été déterminé en additionnant les positions sur options d'achat et options de vente en valeur absolue. Dans le cas des tunnels, le nominal n'a été pris en compte qu'une seule fois.

Les principales opérations de taux concernent les opérations suivantes :

- SEISAS : contrat de swap sur les TDI (392,2 millions d'euros au 31 décembre 2002).
- SESA : contrat de swap sur les billets de trésorerie (55 millions d'euros)
- SE (UK) Ltd. : contrats de swap sur des lignes de crédit (2 swaps de 58,8 millions d'euros)

### 19.6 - Détail des couvertures à terme par devise

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2002	
	Ventes	Achats
USD	472,5	220,8
AUD	54,6	–
NZD	12,5	–
DKK	124,1	4,9
CHF	20,0	2,2
SEK	8,5	–
GBP	54,5	2,0
ZAR	11,6	–
JPY	3,5	7,5
HUF	5,8	–
HKD	26,4	–
NOK	3,5	–
CAD	9,6	–
SGD	15,7	–
Autres	29,0	3,1
<b>Total</b>	<b>851,8</b>	<b>240,5</b>

### 19.7 - Valeur de marché des instruments financiers (bilan et hors bilan)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2002	
	Valeur d'inventaire	Valeur de marché
Swap du TDI	–	(102,1)
Autres swaps, caps et collars	–	(6,2)
Contrats à terme de devises	–	(158,3)
Couvertures sur métaux boursiers	–	(7,9)
<b>Instruments financiers</b>	<b>–</b>	<b>(274,5)</b>
Titres de participation non consolidés	380,9	405,0
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 214,0	3 214,0
Autres immobilisations financières	254,7	254,7
Emprunts obligataires	(1 450,0)	(1 493,0)
Pool bancaire (groupe Lexel)	(27,6)	(29,1)
Titres à durée indéterminée	(148,3)	(148,3)
Autres dettes	(744,1)	(744,1)
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>1 479,6</b>	<b>1 459,2</b>
<b>Total</b>	<b>1 479,6</b>	<b>1 184,7</b>

La répartition de la dette moyen/long terme : 1 797 millions d'euros par niveau de taux en 2002 est la suivante :

- < 7 % 1 642 millions d'euros
- entre 7 et 11 % 155 millions d'euros

La juste valeur des swaps est estimée, soit en interne par la méthode des cash flow actualisés au taux d'intérêt du marché soit auprès des banques.

Les valeurs de marché des autres instruments financiers sont obtenues auprès des banques.

## 20 - Opérations avec des parties liées

Les transactions avec les parties liées (essentiellement les sociétés mises en équivalence) portent sur les comptes suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
<b>Compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires	6,1	20,9
Coût des ventes	(0,4)	(6,4)
Autres produits et charges d'exploitation	1,1	-
Produits (charges) financières	3,2	3,1
Produits (charges) exceptionnels	-	(25,0)
<b>Bilan</b>		
Prêts <sup>(1)</sup>	68,2	65,4
Créances clients	1,3	6,3
Autres débiteurs	-	2,9
Dettes long terme	-	1,9
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	25,0
<b>Engagements hors bilan</b>		
Garanties données	1,3	-
Garanties reçues	-	-

(1) Y compris les obligations convertibles de MGE Finances pour un montant de 68,2 millions d'euros, dont 8,2 millions d'euros d'intérêts capitalisés, au 31 décembre 2002. La date de souscription des obligations convertibles remonte au 20 avril 2000 et le taux d'intérêt est de 5% par an. La date de remboursement est la première des deux échéances : 10 ans après la date de souscription ou à la date du remboursement anticipé. Dans l'hypothèse d'une conversion de l'ensemble des obligations, MGE Finances serait détenue à 46,1% par le Groupe, contre 32,29% au 31 décembre 2002.

## 21 - Résultat financier

(en millions d'euros)	2002	2001
<b>Produits d'intérêt</b>	<b>24,6</b>	<b>26,5</b>
<b>Charges d'intérêt</b>	<b>(147,1)</b>	<b>(164,8)</b>
Résultat de change, net	(24,2)	14,4
Dividendes reçus	36,9	41,6
Plus ou moins-values sur cessions de titres de placement	3,1	(19,7)
Dépréciation des titres de placements	(25,0)	9,2
Autres	(26,1)	(28,1)
<b>Autres produits et charges financiers, nets</b>	<b>(35,3)</b>	<b>17,4</b>
<b>Total</b>	<b>(157,8)</b>	<b>(120,9)</b>

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme).

## 22 - Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2002	2001
Cession Legrand <sup>(a)</sup>	(397,7)	(1 400,0)
Coûts de restructurations <sup>(b)</sup>	(107,0)	(59,6)
Provisions pour dépréciation d'actifs	11,6	(50,5)
Litiges fiscaux	12,9	(18,0)
Plus ou moins-value sur cession d'actifs <sup>(c)</sup>	5,8	(20,2)
Argentine (dévaluation du peso)	(7,7)	(9,1)
Autres	(27,1)	(6,5)
<b>Total</b>	<b>(509,2)</b>	<b>(1 563,9)</b>

En 2002, les principaux éléments du résultat exceptionnel s'analysent de la façon suivante :

### a) Legrand

Il résulte de la cession des titres Legrand, intervenue le 10 décembre 2002, une perte exceptionnelle de (397,7) millions d'euros qui s'analyse d'une part, par une moins-value de (1 788,2) millions d'euros et, d'autre part, par une reprise de provisions de 1 400 millions d'euros et des frais annexes et honoraires nets des refacturations pour (9,5) millions d'euros (voir Note 8.3).

### b) Restructuration

Afin d'accroître sa performance sur ses marchés et de rationaliser son outil de production face à un contexte mondial difficile, le groupe Schneider a poursuivi, sur l'exercice 2002, ses programmes de restructurations.

Les principales zones géographiques concernées sont :

L'Amérique du Nord, où les coûts de restructuration se sont élevés à 72,4 millions d'euros. Dans cette zone, des fermetures d'usine, des transferts et des optimisations de lignes de production sont en cours.

Le Groupe a notamment lancé un vaste plan de restructuration de son activité Automation qui vise à transférer l'outil de production des Etats-Unis vers l'Europe et à concentrer la recherche et développement en France et aux Etats-Unis.

Sa mise en œuvre, démarrée en 2002, se poursuivra sur l'exercice 2003.

L'Europe, où les coûts de restructuration se sont élevés à 30,5 millions d'euros. Ces efforts de restructuration se concentrent sur des regroupements de sites (site de Telford au Royaume-Uni), des optimisations des lignes de production (usine de Vanossi en Italie), des fermetures d'usine (usine de Gùltstein en Allemagne).

Dans le reste du monde, les plans de restructuration sont de moindre ampleur et s'élèvent à 4,1 millions d'euros.

**c) Les plus ou moins-values sur cessions d'actif**

s'analysent de la façon suivante :

Schneider Electric a cédé en décembre 2002 son unité nucléaire, basée à Grenoble, au groupe Data Systems and Solutions. Cette cession a généré une plus-value de 15,6 millions d'euros.

Par ailleurs la liquidation de la société Inari au 30 décembre 2002 a généré une moins-value de 8,2 millions d'euros.

## 23 - Informations sectorielles

**a) Par zone géographique :**

Chiffre d'affaires (en %)	2002	2001
Europe	51	50
Amérique du Nord	29	31
International	20	19
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Taux de marge d'exploitation (en %)	2002	2001
Europe	12,6	12,6
Amérique du Nord	8,2	8,0
International	13,6	13,5
<b>Taux moyen</b>	<b>11,5</b>	<b>11,4</b>

**b) Par métier :**

Chiffre d'affaires (en %)	2002	2001
Distribution électrique	70	70
Automatismes industriels	30	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Taux de marge d'exploitation (en %)	2002	2001
Distribution électrique	12,2	12,5
Automatismes industriels	9,6	8,7
<b>Taux moyen</b>	<b>11,5</b>	<b>11,4</b>

## 24 - Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents, du Groupe ont évolué comme suit :

(En nombre de personnes)	2002	2001
Production	36 151	39 036
Structure	38 663	39 714
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>74 814</b>	<b>78 750</b>
Europe	44 078	45 478
Amérique du Nord	17 625	20 109
International	13 111	13 163

## 25 - Liste des sociétés consolidées

Les principales sociétés consolidées dans le périmètre de consolidation du Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-dessous

	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
<b>Sociétés en France</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble - ACEG	100,00	100,00
Auxibati SCI	100,00	100,00
BCV Technologies	100,00	100,00
Boissière Finance	100,00	100,00
Citef SAS	100,00	100,00
Crouzet Automatismes (sous-groupe)	100,00	100,00
Distrelec	100,00	100,00
E-Business @ Schneider Electric SAS	100,00	100,00
Electro Porcelaine	100,00	100,00
Elkron France	100,00	100,00
Etablissements Bardin	100,00	100,00
Euromatel	100,00	100,00
France Transfo	100,00	100,00
Infra +	38,08	38,08
Le Moule Métallique	100,00	100,00
Machines Assemblage Automatique	100,00	0,00
Mafelec	100,00	100,00
Materlignes	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	100,00	100,00
Muller & Cie	100,00	100,00
Normabarre	100,00	100,00
Num SA	100,00	100,00
Berger Lahr Positec Sarl	100,00	100,00
Prodipact	100,00	100,00
Rectiphase	100,00	100,00
SAE-Gardy	100,00	100,00
Sarel Appareillage Electrique	99,00	99,00
Schneider Automation SA	100,00	100,00
Schneider Electric Industries SAS	100,00	100,00
Schneider Electric SA (Société mère)	100,00	100,00
Schneider Electrique Foncière SAS	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	60,00	60,00
Schneider Toshiba Inverter SAS	60,00	60,00
SCI du Pré Blanc	100,00	100,00
Simelectro	100,00	100,00
Société Alpine de Préfabrication Electro-Mécanique - SAPEM	100,00	100,00
Société d'Application Electro-Mécanique - SAEM	100,00	100,00
Société Dauphinoise Electrique - SDE	100,00	100,00
Société Electrique d'Aubenas - SEA	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	100,00	100,00
Sorhodel	100,00	100,00
Sovalmo	100,00	100,00
SPEI	100,00	100,00
Spie-Capag	100,00	100,00
Spring SA	100,00	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Electriques - SFCME	100,00	100,00
Sté Rhodanienne d'Etudes et de Participations - SREP	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	100,00	100,00
Transfo Services	100,00	100,00
Usibati SCI	100,00	100,00
<i>En intégration proportionnelle</i>		
Easy Plug SAS (sous-groupe)	50,00	50,00
<i>Mise en équivalence</i>		
MGE Finances SAS (sous-groupe)	32,29	32,29
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	20,00	20,00
<b>Sociétés en Europe</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Berger Lahr GmbH & Co. KG (Allemagne)	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH & Co. KG (Allemagne)	100,00	100,00
Berger Lahr Services GmbH (ex-Schneider Electric Motion GmbH) (Allemagne)	100,00	100,00
Bub GmbH (Allemagne)	fusion	100,00
Gerhard Berger GmbH & Co. KG (Allemagne)	100,00	100,00
May Steffens (Allemagne)	fusion	100,00
Num Guttinger GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Sarel GmbH (Allemagne)	99,00	99,00
Schneider Automation GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Electric GmbH (Allemagne)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
Schneider Electric Motion GmbH (ex-Positec Automation International GmbH) (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Factoring GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Selectron Systems GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH (Autriche)	51,00	51,00
Schneider Electric Austria GmbH (Autriche)	100,00	100,00
Cofibel (Belgique)	100,00	100,00
Cofimines (Belgique)	100,00	100,00
Schneider Electric NV/SA (Belgique)	100,00	100,00
Schneider Electric Bulgaria (Bulgarie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Croatie)	100,00	100,00
Hano Elektrotechnik A/S (Danemark)	100,00	0,00
Schneider Electric AS Denmark (Danemark)	100,00	100,00
EFI Electronics Europe SL (Espagne)	100,00	100,00
Himel SA (Espagne)	100,00	100,00
Mesa SA (Espagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Espana (Espagne)	100,00	100,00
Telenum (Espagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Oy (Finlande)	100,00	100,00
Ajax Electrical Ltd (Grande-Bretagne)	51,00	51,00
Avenue Solutions Limited (Grande-Bretagne)	100,00	0,00
Berger Lahr Positec Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Capacitors Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Num UK (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Sarel Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Westinghouse Systems (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Yorshire Switchgear Group Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric AE (Grèce)	100,00	100,00
Merlin Gerin Zala (Hongrie)	100,00	100,00
Prodax (Hongrie)	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT (Hongrie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge (Irlande)	100,00	100,00



	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
Square D Company Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Num SPA (Italie)	100,00	100,00
Pamoco SRL (Italie)	100,00	100,00
SAIP SRL (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric SPA (Italie)	100,00	100,00
Schneider Global Services (Italie)	100,00	0,00
Schneider Italie SPA (Italie)	100,00	100,00
Schyller SRL (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric Industries Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric Norge A/S (Norvège)	100,00	100,00
Schneider Electric BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Schneider Logistics BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Schneider Electric Industries Polska SP (ex-Schneider Electric Bukowno) (Pologne)	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP (Pologne)	100,00	100,00
Schneider Electric Portugal LDA (Portugal)	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL (Roumanie)	100,00	100,00
UralElektroKontactor (Russie)	90,00	0,00
ZAO Schneider Electric (Russie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Slovénie)	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO (Slovaquie)	100,00	100,00
Delta Elektriska AB (Suède)	100,00	100,00
Num Norden (Suède)	100,00	100,00
Schneider Electric AB (Suède)	100,00	100,00
Berger Lahr Positec AG (Suisse)	100,00	100,00
Feller AG (Suisse)	83,70	83,70
Num Guttinger AG (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric Finances (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG (Suisse)	100,00	100,00
Selectron Electronicservice AG (ex-Selectron services AG) (Suisse)	100,00	100,00
Selectron Systems AG (Suisse)	fusion	100,00
Schneider Electric AS (République tchèque)	98,27	98,27
Schneider Electric SRO (République tchèque)	100,00	100,00
Schneider Electric Ukraine (Ukraine)	100,00	100,00
Schneider Electric Jugoslavija doo (Yougoslavie)	100,00	0,00

	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
<i>Mise en équivalence</i>		
Va Tech Schneider High Voltage GmbH (Autriche)	40,00	40,00
<b>Sociétés en Amérique du Nord</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Cofimines Overseas Corporation (Canada)	100,00	100,00
Schneider Canada Ltd (Canada)	100,00	100,00
Industricas Electronias Pacifico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Berger Lahr Motion Technology Ltd (USA)	100,00	100,00
E-Business @ Schneider Electric Ltd (USA)	100,00	100,00
EFI Electronics Ltd (USA)	100,00	100,00
Num Corporation (USA)	100,00	100,00
Palatine Hills Leasing Ltd (USA)	80,00	80,00
Power Distribution Services Ltd (USA)	100,00	100,00
Powerbox Solutions LLC (W.A. Brown) (USA)	100,00	100,00
Quantronix Ltd (USA)	100,00	100,00
Schneider Automation Ltd (USA)	100,00	100,00
Schneider Electric Holdings Ltd (USA)	100,00	100,00
SNA Holdings Ltd (USA)	100,00	100,00
Square D Company (USA)	100,00	100,00
Square D Holdings One, Ltd (USA)	100,00	100,00
Square D Investment Company (USA)	100,00	100,00
Square D Receivables, LLC (USA)	100,00	0,00
Veris Industries LLC (USA)	100,00	100,00
<b>Reste du Monde</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Merlin Gerin SA (Pty) Ltd (Activité Conlog) (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Automation Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Electric South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Electric Algérie SARL (Algérie)	100,00	100,00
EPS Ltd (Arabie Saoudite)	49,00	49,00
Plasnavi SA (Argentine)	100,00	100,00
Schneider Electric Argentina (Argentine)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
Nu-Lec Industries Pty Ltd (Australie) (sous-groupe)	100,00	100,00
Schneider Electric Australia Pty Ltd (Australie) (sous-groupe)	100,00	100,00
Palatine Ridge Insurance Company Ltd (Bermudes)	100,00	100,00
SHL (Bermudes)	100,00	100,00
Primelectrica (Brésil)	100,00	100,00
Schneider Electric Brasil Ltd A (Brésil)	100,00	100,00
Schneider Electric Chile SA (Chili)	99,96	99,96
Schneider Beijing Low Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd (ex-Schneider Swire (Guangzhou) Electrical Equipment) (Chine)	95,00	48,94
Schneider Electric China Invest Co Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd (Chine)	75,00	75,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Shanghai Industrial Control (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Low Voltage Term. Apparatus (Chine)	60,00	60,00
Schneider Shanghai Power Distribution Electric App. (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Supply Components Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider (Suzhou) Drives Company Ltd (Chine)	90,00	0,00
Tianjin Merlin Gerin Co Ltd (Chine)	60,00	60,00
Schneider de Colombia SA (Colombie)	79,98	79,98
SEP Le Guavio (Colombie)	100,00	100,00
Samwha EOCR Co. Ltd (Corée)	80,00	0,00
Schneider Electric Korea Ltd (Corée)	100,00	100,00
Schneider Centroamerica SA (Costa Rica)	100,00	100,00
Schneider Electric Distribution Company (Egypte)	78,23	0,00
Schneider Electric Egypt SA (Egypte)	81,49	81,00
Schneider Electric FZE (Emirats)	100,00	100,00
Schneider Busway Limited (ex-Schneider Swire Ltd) (Hong Kong)	100,00	51,00
Schneider Electric Hong Kong Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00
Square D Foreign Sales Corporation (Iles Vierges)	100,00	100,00
Schneider Electric India Private Ltd (Inde)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
PT Schneider Electric Indonésia (Indonésie)	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Batam (Indonésie)	80,00	80,00
Schneider Electric Industries Iran (Iran)	67,00	67,00
Telemecanique Iran (Iran)	100,00	100,00
Schneider Electric Japan Ltd (Japon)	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd (Japon)	60,00	60,00
Toshiba Schneider Inverter Corp. (Japon)	29,40	29,40
Schneider Electric Maroc (Maroc)	100,00	100,00
PDL Holdings Ltd (Nouvelle-Zélande) (sous-groupe)	fusion	100,00
Schneider Electric (NZ) Ltd (Nouvelle Zélande)	fusion	100,00
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd (Nouvelle-Zélande) (sous-groupe)	100,00	100,00
Cofimines Overseas Corporation (Panama)	100,00	100,00
Schneider Electric Peru SA (Pérou)	100,00	100,00
Schneider Electric Philippines Ltd (Philippines)	100,00	100,00
PDL Electric (S) Pte Ltd (Singapour) (sous-groupe)	100,00	0,00
Schneider Electric Export Services (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Taïwan Co Ltd (Taïwan)	100,00	100,00
Schneider Electric Thailand Co Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Square D Company Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Elektrik AS (Turquie)	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA (Venezuela)	91,88	91,88
Schneider Electric Vietnam Ltd (Vietnam)	100,00	100,00
<i>Sociétés mises en équivalence</i>		
EFI Asia Pacific PTE Ltd (JV) (Singapour)	50,00	50,00
Schneider Electric Malaysia SDN BHD (Malaisie)	30,00	30,00
Schneider Scott & English Electric SDN BHD (Malaisie)	100,00	14,70
<b>GRUPE LEXEL A/S</b>		
Lexel Electric GmbH Elektrotechnik (ex-ELSO GmbH) (Allemagne)	100,00	100,00
Thorsman GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
ESMI A/S (ex Dalcotech A/S) (Danemark)	100,00	100,00
Elmat ApS (Danemark)	100,00	100,00
JO JO A/S (Danemark)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
JO-EL A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexel A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexel Electric A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexel Holding A/S (Danemark)	0,00	100,00
Lexinvest A/S (Danemark)	100,00	100,00
LK A/S (Danemark)	100,00	100,00
LK Engineering A/S (Danemark)	100,00	100,00
Polam Holding Danmark A/S (Danemark)	0,00	100,00
A/S Lexel Electric (Estonie)	100,00	100,00
Elari Oy (Finlande)	100,00	100,00
Elko Suomi Oy (Finlande)	100,00	100,00
I-Valo (Finlande)	100,00	100,00
JO-EL Finland Oy (Finlande)	100,00	100,00
Oy Esmi AB (Finlande)	100,00	100,00
Oy Lexel Electric AB (Finlande)	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB (Finlande)	100,00	100,00
Alombard Finance SA (France)	99,99	99,99
Alombard SA (France)	99,88	99,88
Scanelec SA (France)	99,99	99,99
Grawater Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Grawater of Wakefield Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO EL Electric Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO JO Products Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Lexel Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
MITA Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Thorsman Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Walker Mainstay Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
LK India Private Ltd (Inde)	80,67	80,67
Thorsman Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Thorsman Sales Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Ahlstrom – Remlr Elektra SIA (Lettonie)	100,00	100,00
Lexel Elektropreces SIA (Lettonie)	100,00	100,00
UAB Lexel Electric (Lituanie)	100,00	100,00
ELKO A/S (ex Elektrokontakt A/S) (Norvège)	100,00	100,00
Elko Holding AS (Norvège)	0,00	100,00
ESMI AS (Norvège)	100,00	100,00
Lexel Electric A/S (Norvège)	100,00	100,00
Lexel Holding Norway AS (Norvège)	100,00	100,00
Norwesco AS (Norvège)	100,00	100,00
Telesafe AS (Norvège)	100,00	100,00

## Comptes consolidés et Comptes sociaux

108

	% d'intérêt 31.12.2002	% d'intérêt 31.12.2001
Wibe Stiger A/S (Norvège)	100,00	100,00
Polam Holding BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Polinsta Holding B.V. (Pays-Bas)	100,00	100,00
Sandas Montage BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago Production BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago Thorsman BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
ELDA Szczecinek SA (Pologne)	99,99	99,99
Eltra S.A. (Pologne)	100,00	91,33
Wibe Polska S.z.p.o.o (Pologne)	100,00	100,00
Eltra Kaliningrad Sp.zo.o (Russie)	liquidation	liquidation
OOO Ahlstrom Elektromaterialy (MOW) (Russie)	100,00	100,00
ZAO Lexel Elektromaterialy (SPB) (Russie)	100,00	100,00
AB Elektrokontakt EKT (Suède)	100,00	100,00
AB Wibe (Suède)	100,00	100,00
EFAB Electric AB (Suède)	100,00	100,00
ELJO AB (Suède)	100,00	100,00
ESMI AB (Suède)	liquidation	100,00
ESMI Multi Signal AB (ex-Multi Signal AB) (Suède)	100,00	100,00
Exportvärden AB (Suède)	100,00	100,00
Hebo-Verken AB (Suède)	liquidation	100,00
J.O. Sverige AB (Suède)	100,00	100,00
JO JO AB (Suède)	liquidation	100,00
Lexel AB (Suède)	100,00	100,00
Lexel Electric AB (Suède)	100,00	100,00
Multi Signal Service AB (Suède)	liquidation	100,00
Thorsman & Co AB (Suède)	100,00	100,00
Thorsman Växjö AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Holding AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Stegar AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Stegar Holding-AB (Suède)	100,00	100,00
Lexel Electric a.s (ex-Lexel Amperie) (République tchèque)	100,00	51,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS (Turquie)	100,00	100,00

# 6 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Société Schneider Electric S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.A. établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les

données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

PriceWaterhouseCoopers Audit

Christian Chochon

Pierre Jouanne

Anne Monteil

## 7 - Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2002

## Actif

	Brut	Amorts. ou prov.	2002 Net	2001 Net	2000 Net
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles <i>(note 1a)</i>					
Droits et valeurs similaires	–	–	–	–	2,1
Immobilisations corporelles <i>(note 1b)</i>					
Terrains	3 959,7	–	3 959,7	3 987,7	4 611,9
Constructions	1 647,9	(1 264,3)	383,6	492,6	823,2
Autres	1 830,5	(453,2)	1 377,3	1 420,9	2 250,9
Immobilisations financières <i>(notes 2 et 3)</i>					
Titres de participation	2 641 642,4	(96 518,4)	2 545 124,0	6 341 252,3	2 245 297,3
Autres titres immobilisés	17 676,5	(16 355,5)	1 321,0	1 323,1	2 842,9
	<b>2 659 318,9</b>	<b>(112 873,9)</b>	<b>2 546 445,0</b>	<b>6 342 575,4</b>	<b>2 248 140,2</b>
Créances rattachées à des participations	2 030 024,5	(332,8)	2 029 691,7	1 048 066,3	1 112 705,8
Autres <sup>(1)</sup>	150 887,9	–	150 887,9	484,9	1 799,0
<b>Total I</b>	<b>4 847 669,4</b>	<b>(114 924,2)</b>	<b>4 732 745,2</b>	<b>7 397 027,8</b>	<b>3 370 333,1</b>
<b>Actif circulant</b>					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	3 706,7	–	3 706,7	1 043,6	966,1
Autres <i>(note 4)</i>	253 434,9	(14 229,3)	239 205,6	157 791,2	121 899,0
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement <i>(note 6)</i>	89 250,8	–	89 250,8	50 960,7	51 068,1
Disponibilités Groupe <i>(note 7)</i>	3 951 732,0	–	3 951 732,0	1 732 405,4	1 524 804,0
Disponibilités diverses	54,9	–	54,9	89,8	7 173,9
Compte de régularisation					
Charges constatées d'avance <i>(note 5)</i>	535,5	–	535,5	4 497,1	939,4
Charges à répartir et primes de remboursement des obligations	2 968,0	–	2 968,0	4 663,5	6 358,9
<b>Total II</b>	<b>4 301 682,8</b>	<b>(14 229,3)</b>	<b>4 287 453,5</b>	<b>1 951 451,3</b>	<b>1 713 209,4</b>
Ecart de conversion actif	2 330,0	–	2 330,0	–	25 797,1
<b>Total général</b>	<b>9 151 682,2</b>	<b>(129 153,5)</b>	<b>9 022 528,7</b>	<b>9 348 479,1</b>	<b>5 109 339,6</b>

*(1) Voir événements principaux de l'exercice.**L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.*



## Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2002	2001	2000
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capital social</b> <i>(note 8)</i>	1 926 503,2	1 922 080,2	1 246 301,1
Primes d'émission, de fusion, d'apport <i>(note 8)</i>	4 895 209,6	5 475 631,7	1 123 107,8
Ecart de réévaluation	–	2 858,1	2 858,1
<b>Réserves</b> <i>(note 8)</i>			
Réserve légale	–	124 630,1	118 244,3
Réserves réglementées	–	135 334,7	135 334,7
Autres	–	1 355,0	1 355,0
Report à nouveau	–	231 752,0	173 292,9
Résultat de l'exercice	221 139,4	(811 224,0)	356 657,1
Provisions réglementées	425,0	425,0	425,0
<b>Total I</b>	<b>7 043 277,2</b>	<b>7 082 842,8</b>	<b>3 157 576,0</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b> <i>(note 9)</i>			
Provisions pour risques	14 462,4	17 556,7	33 918,4
Provisions pour charges	10 986,2	9 910,8	9 910,8
<b>Total II</b>	<b>25 448,6</b>	<b>27 467,5</b>	<b>43 829,2</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires <i>(note 10)</i>	1 450 000,0	1 450 000,0	1 450 000,0
Autres emprunts et dettes assimilées <i>(note 11)</i>	427 179,2	689 179,2	242 639,3
Dettes rattachées à des participations	13,4	16,3	53,4
Emprunts et dettes financières <i>(note 11)</i>	6 128,5	2 541,3	85 929,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 607,1	586,6	87,1
Dettes fiscales et sociales <i>(note 12)</i>	786,6	9 044,8	5 684,5
Autres dettes <i>(note 13)</i>	58 641,9	82 262,3	96 816,1
<b>Total III</b>	<b>1 953 356,7</b>	<b>2 233 630,5</b>	<b>1 881 209,5</b>
Produits constatés d'avance	446,2	4 354,3	657,9
Ecart de conversion passif	–	184,0	26 067,0
<b>Total général</b>	<b>9 022 528,7</b>	<b>9 348 479,1</b>	<b>5 109 339,6</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2002

## Charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2002	2001	2000
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats et charges externes	5 762,1	5 456,3	5 905,8
Impôts et taxes	2 584,0	2 134,6	1 891,6
Charges de personnel	4 490,9	5 383,1	4 877,6
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 864,4	866,3	666,0
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun	-	42,1	424,9
	<b>15 701,4</b>	<b>13 882,4</b>	<b>13 765,9</b>
<b>Charges financières</b>			
Intérêts et charges assimilés	95 450,7	135 523,6	72 784,7
Dotations aux amortissements, provisions et autres	4 500,0	2 941,8	4 050,6
	<b>99 950,7</b>	<b>138 465,4</b>	<b>76 835,3</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Moins-values nettes sur cessions d'immobilisations	389 961,9	-	53 893,8
Dotations aux provisions et amortissements	97 737,0	1 401 337,5	2 904,6
Autres charges exceptionnelles	40 765,8	48 536,3	7 828,6
	<b>528 464,7</b>	<b>1 449 873,8</b>	<b>64 627,0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices/charge d'intégration fiscale</b>	-	-	2 591,6
<b>Solde créditeur (bénéfice)</b>	<b>221 139,4</b>	-	<b>356 657,1</b>
<b>Total général</b>	<b>865 256,2</b>	<b>1 602 221,6</b>	<b>514 476,9</b>

*L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.*

## Produits

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2002</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Prestations de services	–	–	–
Autres produits de gestion courante et divers	2 470,6	1 523,9	5 373,3
	<b>2 470,6</b>	<b>1 523,9</b>	<b>5 373,3</b>
<b>Produits financiers</b>			
Revenus du portefeuille	545 017,2	558 079,4	318 364,0
Intérêts et produits assimilés	128 220,4	140 756,7	110 840,9
Autres	3 700,2	41 808,1	14 408,5
	<b>676 937,8</b>	<b>740 644,2</b>	<b>443 613,4</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations	349,0	305,6	94,5
Reprises de provisions et transferts de charges	6 950,8	17 411,7	59 821,3
Autres produits exceptionnels	20 413,2	1 918,5	4 535,1
	<b>27 713,0</b>	<b>19 635,8</b>	<b>64 450,9</b>
<b>Produit d'intégration fiscale et carry-back</b> <small>(note 12)</small>	<b>158 134,8</b>	<b>29 193,7</b>	<b>1 039,3</b>
<b>Solde débiteur (perte)</b>	–	(811 224,0)	–
<b>Total général</b>	<b>865 256,2</b>	<b>1 602 221,6</b>	<b>514 476,9</b>

## Annexe

(montants exprimés en milliers d'euros,  
sauf exceptions signalées)**Présentation des comptes**

Les comptes au 31 décembre 2002 sont établis comme l'année précédente selon le plan comptable général 1999 et les règles et principes comptables français.

**Événements principaux de l'exercice**

Par décision du 10 octobre 2001 (article 8.3 du règlement sur les concentrations), la Commission européenne avait interdit à Schneider Electric SA la mise en œuvre du rapprochement avec Legrand SA dont l'Offre Publique d'Échange initiée par Schneider Electric SA le 15 janvier 2001 avait abouti à apporter 98,1 % des actions de Legrand SA.

Par décision prise en application de l'article 8.4 du même règlement, la Commission européenne avait ordonné à Schneider Electric SA de se séparer, à son choix et par tout moyen, de sa participation actuelle dans le capital de Legrand SA, la détention finale éventuelle étant limitée à un maximum de 5 %. Les conditions du désengagement étaient soumises au contrôle de la Commission européenne, en particulier sur les sujets de concentration et de concurrence, ainsi que dans l'appréciation par la Commission de la viabilité des schémas de désengagement.

Le 26 juillet 2002, Schneider Electric SA a signé un accord, avec un groupe d'investisseurs financiers constitué de Wendel Investissements et Kohlberg, Kravis, Roberts and Co, pour la vente de sa participation dans la société Legrand SA au prix de 3 627 millions d'euros.

La réalisation effective de la vente, qui est intervenue le 10 décembre 2002, était subordonnée à l'obtention des autorisations nécessaires au titre des contrôles des concentrations nationales ou communautaires.

La réalisation de la vente, pour le prix indiqué ci-dessus, soit 3 627 millions d'euros, conduit à constater dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002, une perte totale de 1 788 millions d'euros, en partie couverte par la provision constituée au 31 décembre 2001 (1 400 millions d'euros), conduisant à un impact brut négatif sur l'exercice 2002 de 388 millions d'euros.

Le paiement et la trésorerie résultant de cette transaction se décomposent de la manière suivante :

a) Paiement immédiat de 3 477 millions d'euros effectué par l'acheteur le 10 décembre 2002.

b) Octroi d'un crédit vendeur de 150 millions d'euros portant intérêt au taux de 5,5 % capitalisés et remboursable en priorité sur tout produit de cession d'une part quelconque de la détention actuelle par l'investisseur (75 % des titres Legrand SA au 10 décembre 2002). La durée maximale du crédit est contractuellement de 13 ans.

Compte tenu du taux de rémunération supérieur aux taux de marché et de l'incertitude relative à la date effective de remboursement du prêt, la société considère dans la situation présente qu'une actualisation de cette créance est inappropriée pour établir une représentation sincère de celle-ci.

Dans le même temps, Schneider Electric a acquis auprès de Legrand SA et certaines de ses filiales un total de 3 323 849 actions Schneider Electric SA émises lors de l'échange en juillet 2001 pour un montant de 176,2 millions d'euros (voir Titres de participations).

Schneider Electric s'est engagé, dans le cadre de l'Offre Publique sur Legrand, vis-à-vis des salariés de Legrand bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions Legrand à échanger les actions ordinaires (AO) et les actions à dividende prioritaire (ADP) qu'ils viendraient à détenir à l'issue de leurs levées d'options, contre des actions Schneider sur la base des parités suivantes : 2 AO Legrand contre 7 actions Schneider et 4 ADP Legrand contre 11 actions Schneider.

Par ailleurs, il est prévu dans le contrat de cession de Legrand un mécanisme de rétrocession par Schneider Electric de ces AO et ADP Legrand à Fimaf SA, véhicule d'investissements du Consortium KKR/Wendel Investissement.

Les conséquences de ces deux engagements sont les suivantes au cas où la totalité des options seraient levées et les actions ainsi obtenues seraient apportées à l'échange :

1) Schneider Electric SA échangerait 225 072 AO Legrand et 7 000 ADP Legrand contre 807 002 actions Schneider.

2) Le prix de rétrocession de la totalité des AO Legrand et ADP Legrand serait de 45,4 millions d'euros.

Les frais encourus en 2002 tant dans la mise en œuvre du processus de cession que des contentieux engagés devant la Cour européenne de Justice s'élèvent, nets de refacturation, à environ 13 millions d'euros.

Enfin, et au titre des conséquences fiscales du désengagement, Schneider Electric SA dispose d'un déficit fiscal imposable du taux de droit commun pour le montant de la perte sur cession de 1 788 millions d'euros, ce déficit étant de droit commun car découlant d'une détention de moins de 2 ans de titres n'ayant pas été qualifiés de titres de participation, admis au régime des sociétés mères/filiales.

Le déficit de 1 788 millions d'euros génère, au taux courant de l'impôt sur les sociétés de droit commun, soit 35,43 %, un produit d'impôt de l'ordre de 633,5 millions d'euros.

Ce produit est reconnu dans les comptes de l'exercice 2002 de la manière et dans les limites suivantes :

Option pour le carry-back	103,2 M€
Produit d'intégration fiscale 2002	59,1 M€
<b>Actif fiscal</b>	<b>162,3 M€</b>

La valeur brute résiduelle du produit futur d'impôt de l'ordre de 470 millions d'euros sera prise en compte au fur et à mesure des exercices à venir au travers du processus d'intégration fiscale. Schneider Electric SA considère qu'il existe une probabilité forte de récupération de l'intégralité de ce produit.

## Note 1 : Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport, sauf celles qui, acquises avant le 31 décembre 1976, ont fait l'objet de la réévaluation légale obligatoire.

### 1.a. Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

### 1.b. Immobilisations corporelles

La diminution des valeurs brutes de (90) comprend :

Acquisitions de l'exercice	2
Cessions et mise au rebut de l'exercice	(92)

Les amortissements cumulés augmentent de 91, différence entre les dotations de l'exercice (153) et les reprises sur cessions (+ 62).

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

## Note 2 : Immobilisations financières

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participation	7 743 174,5	316 572,7	5 418 105,0	2 641 642,2
Autres titres immobilisés	17 678,4	–	1,8	17 676,6
Créances rattachées à des participations	1 049 822,1	1 016 269,8	36 067,4	2 030 024,5
Autres immobilisations financières	485,0	150 504,2	101,3	150 887,9
<b>Total</b>	<b>8 811 160,0</b>	<b>1 483 346,7</b>	<b>5 454 275,5</b>	<b>4 840 231,2</b>

Les principales variations s'analysent de la manière suivante :

#### A - Acquisitions et augmentations

##### 1) Titres de participation :

- Cofibel	7,6	
- Cofimines	6,7	
- Digital Electronics Corporation	18 855,4	
- Finaxa	4 277,4	
- Schneider Electric SA <sup>(1)</sup>	291 875,7	
- Schneider Electric Ventures SA	360,0	
- Legrand SA	963,9	
- Divers (moins de 45 k€)	226,0	316 572,7

##### 2) Créances rattachées à des participations :

- Sociétés civiles immobilières	150,0	
- Schneider Electric Industries SAS	1 009 274,1	
- Square D	6 845,7	1 016 269,8

##### 3) Autres immobilisations financières :

- Crédit vendeur KKR/Legrand (y inclus intérêts courus)	150 504,2	150 504,2
---	-----------	-----------

#### Total

**1 483 346,7**

(1) Voir détails ci-après.

#### B - Cessions et diminutions

##### 1) Titres de participation :

- Legrand SA (AO + ADP)	5 415 231,4	
- Schneider Electric SA	1 313,4	
- Forum de Courchevel	1 380,2	
- Divers (moins de 45 k€)	180,0	5 418 105,0

##### 2) Autres titres immobilisés :

- Divers	1,8	1,8
----------	-----	-----

##### 3) Créances rattachées à des participations :

- Acomptes sur dividendes Legrand SA	29 619,3	
- Sociétés civiles immobilières	6 448,1	36 067,4

##### 4) Autres immobilisations financières :

- Gages AON	101,1	101,1
-------------	-------	-------

#### Total

**5 454 275,3**

Les cessions de titres, hors mouvements sur titres de placement, ainsi que les résultats dégagés sur ces cessions sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

	Valeur nette des titres cédés	Prix de cession	Plus/moins- value nette
Forum de Courchevel	1 380,2	27,5	(1 352,7)
Schneider Electric SA	3 937,0	4 006,0	69,0
Legrand SA	4 015 231,4	3 626 971,9	(388 259,5)
Autres (inférieur à 100 k€)	182,0	182,0	0
<b>Total</b>	<b>4 020 730,6</b>	<b>3 631 187,4</b>	<b>(389 543,2)</b>

**a)** Il est rappelé qu'il a été procédé en 1998 au reclassement de l'écart de fusion constaté à la suite de l'absorption par Schneider Electric SA, au cours de l'exercice 1997, de ses filiales détenues en totalité ou quasi-totalité, Merlin Gerin et Telemecanique, et précédemment classé en "Immobilisations incorporelles" pour un montant de 381 313,2.

En effet, cette absorption a fait apparaître un écart de fusion à l'actif du bilan de Schneider Electric SA correspondant à l'écart entre les valeurs historiques des sociétés précitées et les actifs nets comptables apportés qui étaient essentiellement une participation dans Schneider Electric Industries SAS.

L'analyse des opérations montre que les valeurs comptables historiques des différents titres composant aujourd'hui Schneider Electric Industries SAS ne représentent une continuité que si l'on y ajoute l'écart de fusion constaté en 1997. Cet écart, qui peut donc être assimilé à un complément de valeur des titres, a été porté sur une ligne spécifique de l'inventaire du portefeuille.

En ce qui concerne la dépréciation éventuelle des titres Schneider Electric Industries SAS et du complément de valeur ainsi reclassé, un test de valorisation sur la base de la capacité d'autofinancement de la société, actualisée sur une période de 10 ans, a été mis en place à partir de 1998. Ce test conduirait à la prise en compte d'une dépréciation si la valeur de la capacité d'autofinancement actualisée devenait inférieure au cumul des valeurs historiques des titres Schneider Electric Industries SAS, soit 1,49 milliard d'euros au 31 décembre 1997.

Au 31 décembre 2002, le montant de la capacité d'autofinancement actualisée est d'au moins 6,9 milliards d'euros.

**b)** Schneider Electric SA a souscrit une augmentation de capital réservée pour un montant de 18,8 millions d'euros de Digital Electronics Corporation, société japonaise cotée dont le Groupe a acquis le contrôle quasi absolu (98,7 %) par OPA au 26 décembre 2002. Ces titres actuellement détenus par Schneider Electric SA seront apportés au cours de l'exercice 2003 à la structure de contrôle japonaise.

**c)** Les actions propres Schneider Electric SA détenues dans le cadre du plan de rachat d'actions au 31 décembre 2002 et classées en titres de participation représentent 14 290 014 actions dont 3 323 849 actions reprises dans le cadre des opérations de cession de Legrand SA. La valeur brute totale des actions propres s'élève à 757 032,1. Une provision pour dépréciation du portefeuille a été comptabilisée sur ces titres en raison d'une baisse de valeur boursière de cette valeur pour un montant de 94,6 millions d'euros.

### Note 3 : Provisions sur titres de participation

Les provisions à constituer ou à reprendre résultent de la méthode d'évaluation suivante : comparaison entre le coût d'acquisition historique et la valeur estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée selon trois critères : valeur liquidative de la participation, fondée sur l'actif net consolidé et les plus-values latentes auxquels vient s'ajouter, pour les participations les plus récentes, la valeur des fonds de commerce acquis, rentabilité du titre, perspectives d'avenir ; pour les titres cotés, il est également tenu compte des cours de Bourse. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

**Note 4 : Autres créances**

Elles reprennent trois composantes qui peuvent être détaillées de la manière suivante :

<b>1) Créances d'origine Spie Batignolles :</b>	
Créances rattachées :	
- au contrat Pinglin	45 244,2
- au compte courant Speichim	2 896,6
Créances liées aux opérations immobilières	352,9
	<b>48 493,7</b>
<b>2) Créances fiscales</b>	
y inclus acomptes d'impôts sur les sociétés et carry-back	192 806,9
<b>3) Autres créances</b>	
	12 132,8
<b>Total</b>	<b>253 433,4</b>

**Note 5 : Charges constatées d'avance**

Elles concernent :

Charges d'exploitation courante	89,3
Frais financiers (intérêts sur billets de trésorerie)	446,2
<b>Total</b>	<b>535,5</b>

**Note 6 : Valeurs mobilières de placement**

Elles sont constituées par :

- des certificats de dépôts et fonds communs de placement pour	47,3
- des titres Schneider Electric SA couverture du plan d'options d'achat d'actions n° XIV et régularisation de cours) pour	89 203,5
<b>Total</b>	<b>89 250,8</b>

**Note 7 : Disponibilités Groupe**

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate, et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance). Ces disponibilités incluent 0,39 milliard d'euros de billets de trésorerie émis à fin 2002 (0,66 milliard d'euros à fin 2001). Elles prennent en compte la trésorerie reçue le 10 décembre 2002 lors de la cession de la participation dans Legrand SA au consortium Wendel Investissements/Kohlberg, Kravis, Roberts and Co.

**Note 8 : Capital social, primes et réserves**

Le capital a été augmenté de 240 260 029 actions au 31 décembre 2001 à 240 812 905 actions au 31 décembre 2002 de la manière suivante :

- ▶ Souscription de 373 365 actions à la suite de levées d'options par des cadres et dirigeants du Groupe.
- ▶ Conversion de 771 obligations Square D, émises en novembre 1992, qui ont donné lieu à la création de 179 511 actions. Le solde des obligations, soit 36, a été remboursé dans l'exercice.

Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

Le capital a été converti à l'euro le 14 janvier 2000 : le nominal des actions est de 8 euros.

Les primes d'émission ont évolué, au titre de ces augmentations de capital et des affectations de l'exercice, de la manière suivante :

<b>Primes au 31.12.2001</b>	<b>5 475 631,7</b>
1. Prime sur levées d'options	8 012,8
2. Prime sur conversion des obligations convertibles Square D	6 988,5
3. Affectation selon AGO :	
- Attribution 2002	(300 425,0)
- Solde d'affectation résultat 2001	(294 998,4) (595 423,4)
<b>Primes au 31.12.2002</b>	<b>4 895 209,6</b>

Le poste des primes d'émission, de fusion et d'apport se décompose au 31 décembre 2002, de la manière suivante :

Prime d'émission sur augmentation de capital par échange	4 353 577,7
Prime d'émission sur augmentations de capital en numéraire	301 675,3
Prime de fusion (Schneider SA/Spie Batignolles 1995 et autres)	223 952,7
Prime sur conversion des obligations convertibles et autres	16 003,9
<b>Total</b>	<b>4 895 209,6</b>

L'ensemble des réserves (légales, plus-values à long terme, autres), écart de réévaluation 1976 et report à nouveau ont été apurés par l'imputation des pertes de l'exercice 2001.



## Note 9 : Provisions pour risques et charges

Elles s'analysent de la manière suivante :

	2002	2001
<b>Provisions pour risques :</b>		
Risques sur contrats	2 743,4	4 120,1
Autres risques	9 390,9	14 961,2
Risques de change	2 328,1	-
<b>Total</b>	<b>14 462,4</b>	<b>19 081,2</b>
<b>Provisions pour retraites</b> (note 15 a)	<b>10 986,2</b>	<b>8 386,2</b>

Les autres risques correspondent à des risques transférés à Schneider Electric à la suite de cessions (J.S.I., Spie Batignolles) ou de fusions (J.S., Spie Batignolles) et pour lesquels l'ensemble des éléments constitutifs n'est pas encore soldé.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

## Note 10 : Emprunts obligataires

1. Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004 et le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. L'émission a été effectuée à 99 % du nominal.

L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

2. Schneider Electric SA a également émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 %, d'une durée de 7 ans, remboursables en une échéance le 19 octobre 2007. Ces émissions ont été effectuées à 99,77 % du nominal.

Ces emprunts sont admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

Les primes de remboursement sont amorties sur la durée des emprunts

## Note 11 : Autres emprunts et dettes assimilées

Les autres emprunts existant au 31 décembre 2002 représentent les billets de trésorerie émis sur le marché par Schneider Electric SA pour le compte de l'ensemble du Groupe (395 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 657 millions d'euros au 31 décembre 2001), des intérêts sur coupons d'obligations à régler (32,2).

Par ailleurs, le solde de 6,1 millions d'euros comporte des comptes bancaires créditeurs (3,9) et des dettes financières diverses (2,2).

## Note 12 : Dettes fiscales et sociales

	2002	2001
Taxes diverses	353,9	8 205,5
Salaires et charges sociales	432,7	839,2
<b>Total</b>	<b>786,6</b>	<b>9 044,7</b>

La constitution de l'impôt au 31 décembre 2002 se décline de la manière suivante :

Régularisation des opérations d'intégration 2001	(4 202,5)
Profit d'intégration exercice 2002	59 113,1
Effet de l'option carry-back 2002	103 224,2
<b>Produit net d'impôt de l'exercice</b>	<b>158 134,8</b>

Les décalages temporaires lorsqu'ils existent ne sont pas matériels.

## Note 13 : Autres dettes

Elles s'analysent de la manière suivante :

	2002	2001
Compte courant intégration fiscale	54 152,5	25 601,9
Charges à payer	3 519,7	43 223,0
Dettes diverses et comptes courants	969,7	13 437,4
<b>Total</b>	<b>58 641,9</b>	<b>82 262,3</b>

## Note 14 : Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations	2 030 024,5	30 353,5	3 606,3	1 996 064,7
Autres immobilisations financières	150 887,5	-	-	150 887,5
<b>Actif circulant</b>				
Créances clients et comptes rattachés	3 706,7	3 706,7	-	-
Autres créances	253 433,4	15 899,1	237 534,3	-
Titres de placement	89 250,7	38 514,9	50 735,8	-
Charges constatées d'avance	535,4	535,4	-	-
<b>Dettes financières</b>				
Emprunts obligataires	1 450 000,0	-	1 450 000,0	-
Autres emprunts et assimilés	427 179,2	427 179,2	-	-
Dettes rattachées à des participations	13,4	-	13,4	-
Emprunts et dettes financières	6 128,5	6 128,5	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 607,1	10 607,1	-	-
Dettes fiscales et sociales	786,6	786,6	-	-
Autres dettes	58 641,9	58 641,9	-	-

## Postes concernés par les entreprises liées

	Montant brut	Montant net
Participations	2 577 363,1	2 576 549,9
Créances rattachées à des participations	2 030 024,5	2 029 691,7
Autres créances et créances clients	18 695,2	18 695,2
Dettes rattachées à des participations	16,3	16,3
Autres dettes et dettes fournisseurs	54 152,5	54 152,5
Produits :		
- dividendes		540 710,5
- intérêts		127 714,4

Voir de plus, la Note 7 sur les disponibilités Groupe placées chez Boissière Finance.

## Note 15 : Renseignements divers

### **a) Engagements pris en matière de retraites complémentaires**

La société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités qui sont provisionnés à hauteur de 11,0 millions d'euros.

### **b) Engagements dans des sociétés de personnes**

Quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles :  
Non significatif

Montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres :  
Non significatif

### **c) Engagements financiers :**

Engagements donnés :

Contre-garantie de cautions données par des banques : Néant

Avals et cautions donnés : Néant

Engagements reçus :

Contre-garantie bancaire : Néant

### **d) Opérations financières**

La société n'est pas intervenue sur le marché des nouveaux instruments financiers. En effet, les opérations de couverture, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA.

### **e) Rémunération des organes d'administration et de direction**

Cette information est donnée à la page 33 du document de référence de Schneider Electric SA pour l'exercice 2002.

### **f) Effectif**

L'effectif à la fin de l'exercice 2002 est de 3 personnes.

### **g) Comptes consolidés**

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

### **h) Intégration fiscale**

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe, détenues à plus de 95 %.



# 8 - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric SA, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis

et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

Christian Chochon

Pierre Jouanne

PriceWaterhouseCoopers Audit

Anne Monteil

## 9 - Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
<b>I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA</b>			
<b>A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>			
<i>Schneider Electric Industries SA</i> 89 boulevard Franklin Roosevelt 92500 Rueil Malmaison	441 314,3	1 303 527,1	100,00
<i>Cofibel</i> 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	55 362,2	54 014,5	99,56
<i>Cofimines</i> 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	41 522,2	29 494,8	99,78
<b>B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>			
<i>Infra +</i> 3, rue des Marronniers – 94240 L'Haÿ-les-Roses	2 038,3	10 465,3	38,08

**II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations****A. Filiales non reprises au paragraphe I :**

- a) Filiales françaises (ensemble)
- b) Filiales étrangères (ensemble)

**B. Participations non reprises au paragraphe I :**

- a) Dans les sociétés françaises (ensemble)
- b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)

\* Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte(-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
1 531 981,3	1 531 981,3	-	-	3 021 445,7	398 855,9	482 687,3	Voir note sur les titres de participation
136 804,4	136 804,4	-	-	Société de portefeuille	3 709,4	27 946,0	
82 586,7	82 586,7	-	-	Société de portefeuille	1 341,0	-	
23 632,7	23 632,7			26 573,6	1 694,3	799,5	
21 544,1	21 526,3		-			85,5	
-	-	-	-			-	
0,9	0,9		-			-	
19 665,7	19 286,0	-	-			-	

# 10 - Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2002

(en milliers d'euros)

Nombre de titres	Sociétés	Valeur d'inventaire
<b>A. Participations significatives</b>		
(valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)		
27 582 141	Schneider Electric Industries SA	1 150 668,1
	Complément de valeur (voir note sur les titres de participation)	381 313,2
5 400	Actions Ordinaires Legrand SA	963,9
2 000	ADP Legrand SA	
1 959 071	Finaxa	63 174,1
388 166	Infra +	23 632,7
186 618	Muller & Cie	8 819,2
225 000	Sovalmo	3 678,6
44 271	SELF	2 683,1
28 709	Assystem SA	1 311,4
25 000	Schneider Venture SAS	403,8
2 925	Sagemap	44,5
5 000	SE 7 A SAS	45,0
5 000	SE 7 E SAS	45,0
5 000	SE E A SAS	45,0
5 000	SE 5 E SAS	45,0
5 000	SE 5 W SAS	45,0
5 000	SE 3 W SAS	45,0
2 500	Ositel	38,1
2 494	Frantef	38,0
2 500	Secomer	40,0
2 500	Secomirun	40,0
2 500	Secomorun	40,0
2 500	E – Business @ Schneider Electric	39,7
14 290 014	Actions propres Schneider Electric SA (voir note sur les titres de participation)	662 432,1
		<b>2 299 630,5</b>
<b>B. Autres participations</b>		
(valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)		
		8,4
<b>C. Participations dans des sociétés immobilières</b>		<b>8 061,6</b>
<b>D. Participations dans des sociétés étrangères</b>		<b>238 744,5</b>
<b>Total</b>		<b>2 546 445,0</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
5 000	SICAV Parvalind	22,9
10 722	Geodis	24,5
1 905 722	Actions Schneider Electric SA (plan d'options d'achat d'actions n° XIV)	89 203,4
<b>Total</b>		<b>89 250,8</b>



# 11 - Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	1 169 414,4	1 230 443,3	1 246 301,1	1 922 080,2	1 926 503,2
Nombre d'actions émises	153 417 118	161 423 578	155 787 643	240 260 029	240 812 905
Nombre d'obligations convertibles en actions <i>(en milliers)</i>	1 315	1	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer <i>(en milliers) :</i>					
– par conversion d'obligations	7 668	343	191	–	–
– par exercice de droits de souscription	4 281	3 512	3 261	4 587	4 226
<b>Résultat global des opérations effectives <i>(en milliers d'euros)</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 946,1	3 865,3	2 728,5	1 368,1	1 979,5
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	264 164,6	312 575,4	443 613,6	740 644,2	676 937,9
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	106 320,8	255 739,0	301 958,6	521 908,4	156 103,2
Impôts sur les bénéfices	15,2	3,8	–	–	–
Résultat après impôts, amortissements et provisions	187 043,9	316 704,3	356 657,1	(811 224,0)	221 139,4
Résultat distribué <sup>(1)</sup> hors précompte et avoir fiscal	168 429,7	270 272,7	249 260,2	312 338,0	228 812,9 <sup>(2)</sup>
<b>Résultat des opérations réduit à une action <i>(en euros)</i></b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,94	1,40	1,94	2,29	1,30
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,22	1,96	2,29	(3,38)	0,92
Dividende attribué à chaque action (net)	1,15	1,34	1,60	1,30	1,00
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	8	6	5	3
Montant de la masse salariale de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>	3 128,6	3 198,2	3 975,9	4 468,9	3 822,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) <i>(en milliers d'euros)</i>	1 699,3	1 736,8	901,7	914,1	668,3

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant seront affectés au report à nouveau.

(2) Après annulation de 12 millions d'actions.



# Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2003

## 1 - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires

### **Approbation des comptes annuels**

#### **- Première résolution -**

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2002, tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 221 millions d'euros après prise en compte d'une dépréciation complémentaire à la provision passée dans les comptes de l'exercice 2001 sur les titres Legrand.

### **Approbation des comptes consolidés**

#### **- Deuxième résolution -**

Conformément à la loi sur les nouvelles régulations économiques, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe après amortissement des écarts d'acquisition de 422 millions d'euros, après dépréciation complémentaire sur les titres Legrand et compte tenu des impôts différés comptabilisés.

### **Affectation à la réserve légale**

#### **- Troisième résolution -**

Nous vous proposons de reconstituer la réserve légale à hauteur de 10 % du capital social au 31 décembre 2002, par un prélèvement sur la prime de fusion de Spie Batignolles - Schneider SA conformément aux dispositions du traité de fusion approuvées par l'Assemblée Générale du 27 juin 1995.

### **Distribution : fixation d'un dividende de un euro par action**

#### **- Quatrième résolution -**

Nous vous proposons de répartir le bénéfice de l'exercice, soit 221 139 365,39 euros, complété par un prélèvement de 95 120 469,11 euros sur les primes d'émissions liées à la conversion d'obligations convertibles.

Soit un total distribuable de 316 259 834,50 euros de la manière suivante :

Dividende aux actions	228 812 905,00 €
Précompte	87 446 929,50 €
Total	316 259 834,50 €

Si vous approuvez cette répartition, le dividende net alloué aux actions ayant droit au dividende de l'exercice 2002 serait de 1 euro, soit avec un avoir fiscal à 50 %, un revenu global

de 1,5 euro pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères.

### **Ce dividende sera mis en paiement le 20 mai 2003**

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	Dividende par action €	Avoir fiscal €	Revenu global €
1999	1,34	0,67 <sup>(1)</sup> 0,53 <sup>(2)</sup>	2,01 1,87
2000	1,6	0,8 <sup>(1)</sup> 0,4 <sup>(3)</sup>	2,4 2,0
2001 <sup>(4)</sup>	1,3	-	1,3

(1) Avoir fiscal de 50 %.

(2) Avoir fiscal de 40 %.

(3) Avoir fiscal de 25 %.

(4) Il s'agissait d'un remboursement d'apport n'ouvrant donc pas droit à un avoir fiscal et non soumis à l'impôt sur le revenu et à la CSG-CRDS.

### **Composition du Conseil d'Administration**

#### **- de la cinquième à la huitième résolutions -**

Votre Conseil d'Administration, sur la recommandation de son Comité de Rémunérations et de Nominations, vous propose de renouveler les mandats d'administrateurs de MM. James Ross et Piero Sierra qui viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée.

MM. Ross et Sierra sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. Leur notice biographique vous est donnée dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise ci-dessus.

Conformément aux statuts, le mandat de M. Piero Sierra qui aura 70 ans en 2004 n'est renouvelé que pour une année. Il appartiendra, le cas échéant, à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003 de se prononcer sur le renouvellement de son mandat pour quatre ans.

Nous vous proposons également, afin d'assurer un renouvellement plus équilibré des mandats des administrateurs, conformément à l'une des recommandations du rapport Viénot, de renouveler dès cette année le mandat de deux administrateurs, en l'occurrence ceux des Présidents des Comités du Conseil d'Administration, MM. Michel François-Poncet et Gérard de La Martinière.

M. Michel François-Poncet est Président du Comité de Rémunérations et de Nominations depuis octobre 2002 et M. Gérard de La Martinière est Président du Comité d'Audit depuis 2001.

M. Michel François-Poncet aura 70 ans en 2005, aussi son mandat n'est renouvelé que pour une période de deux ans. Il appartiendra à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004 de se prononcer, le cas échéant, sur le renouvellement de son mandat pour quatre ans.

Leur notice biographique vous est donnée dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise.

**Conventions réglementées de l'article L. 225-38  
- Neuvième résolution -**

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle, visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite, au cours de l'exercice, des conventions de l'article L. 225-38 conclues au titre d'exercices antérieurs.

**Rachat d'actions  
- Dixième résolution -**

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2002 à la société de racheter ses propres actions, par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : il pourra s'agir d'opérations de régularisation de cours ou de rachat d'actions en vue d'assurer la couverture des plans d'options d'achat d'actions, ou de réduire la dilution, ou d'optimiser la gestion des fonds propres de la société.

Les actions rachetées pourront être cédées, conformément à la loi, par tous moyens ; leur cession pourra ainsi intervenir en complément ou au lieu et place d'une augmentation de capital, notamment si une opportunité de croissance externe se présentait.

Enfin, elles pourront être en partie annulées conformément à la onzième résolution adoptées par l'Assemblée Générale du 27 mai 2002.

Dans le cadre des autorisations que vous aviez données en 2002, la société a racheté 8 901 456 actions, et votre Conseil d'Administration a décidé le 5 mars 2003 d'annuler 12 millions d'actions.

Il vous est demandé d'autoriser la société à acquérir au maximum 10 % du capital au 5 mars 2003, soit 22 881 290 actions. Le prix maximal d'achat est fixé à 80 euros et le prix minimal de vente à 40 euros.

En application du règlement 98-02 de la Commission des Opérations de Bourse, la société établira et publiera une note d'information visée par la Commission qui sera tenue à votre disposition.

**Autorisation pour augmenter immédiatement  
ou à terme le capital  
- Onzième et douzième résolutions -**

Nous vous soumettons des résolutions portant renouvellement des délégations données au Conseil d'Administration pour augmenter le capital.

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration bénéficie d'autorisations, pour émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, notamment des actions, des actions avec bons de souscription, des obligations convertibles, des bons de souscription d'actions.

Votre Conseil d'Administration a utilisé partiellement l'une de ces autorisations pour rémunérer les actionnaires de Legrand qui avaient apporté leurs titres Legrand à l'Offre Publique d'Echange réalisée par Schneider Electric SA en 2001 sur Legrand.

Ces autorisations viennent à expiration à l'occasion de la présente assemblée pour leurs montants non utilisés.

Aussi nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 III du Code de commerce, de les renouveler pour une période de **26 mois**.

Par la onzième résolution, il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions, des bons de souscription ainsi que toutes autres valeurs mobilières pouvant donner accès au capital, (comme des obligations convertibles ou remboursables en actions, des obligations à bons de souscription d'actions) ainsi que d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières qui seraient ainsi émises est fixé à **1,5 milliard d'euros**, le montant nominal maximal des augmentations de capital en résultant est limité, hors incorporation de réserves, à **750 millions d'euros**. Ce dernier montant est fixé sous réserve, le cas échéant, des augmentations de capital résultant des incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission

ainsi que des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'émission de nouveaux titres. Il est précisé également que sur ce montant s'imputeront les augmentations de capital réalisées dans le cadre d'opérations avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Par la douzième résolution, il vous est également demandé de donner au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder, éventuellement, tant sur le marché français que sur le marché international, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des mêmes titres que ceux visés à la résolution précédente. Votre Conseil d'Administration pourra en outre émettre des valeurs mobilières destinées à rémunérer les titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une Offre Publique d'Echange dont elle serait l'initiatrice. De même, il pourra émettre les actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui seraient émises par des filiales directes ou indirectes de Schneider Electric SA, en accord avec votre Conseil d'Administration.

Les montants nominaux maximaux des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et des augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des pouvoirs conférés par cette résolution sont les mêmes que ceux proposés dans la résolution précédente et s'imputeront, le cas échéant, sur leurs montants.

Avec ces autorisations financières, votre Conseil d'Administration disposera d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et pourra adapter la nature des valeurs mobilières à émettre en fonction de la demande et de l'état des marchés financiers français, étrangers ou internationaux. Ainsi, la faculté d'émettre sans droit préférentiel de souscription offrira à votre Conseil d'Administration la possibilité de réaliser des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès et qui présentent, en outre, l'avantage de solliciter une épargne publique nouvelle en émettant sur les marchés financiers étrangers ou internationaux.

Cependant, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, il est prévu que votre Conseil d'Administration puisse conférer aux actionnaires une priorité de souscription, ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et cessibles, et que les émissions d'actions se fassent sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour de la réunion du Conseil qui déciderait de l'émission de ces valeurs.

En cas d'émission de valeurs mobilières autres que des actions, les modalités d'attribution des actions auxquelles ces valeurs donneraient droit ainsi que les dates auxquelles pourraient être exercés les droits d'attribution seront déterminées, au moment de la décision d'émission, par votre Conseil.

Par la treizième résolution, il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à utiliser les délégations données dans les onzième et douzième résolutions pour augmenter le capital en cas d'Offre Publique d'Achat ou d'Offre Publique d'Echange visant des titres de la société.

### ***Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise - Treizième résolution -***

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000 a autorisé votre Conseil d'Administration à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise, dans la limite de 5 % du capital. Cette autorisation qui a été donnée pour une durée de 5 ans, expire le 5 mai 2005.

Votre Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Cependant la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose à toute Assemblée Générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise. C'est pourquoi votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler par anticipation l'autorisation que vous lui avez donnée en 2000.

Il vous demande ainsi de lui déléguer les pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital, étant précisé cependant que la décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est ramenée de 20 à 15 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans.

Votre Conseil d'Administration a arrêté le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise en 2003 qui porte sur près de 2 % du capital.

Si les propositions et opérations que nous venons d'exposer vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir voter les diverses résolutions qui vous sont soumises.

## 2 - Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

### a - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 225-38 du code de commerce.

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1. Convention avec Spie SA (ex : Spie Batignolles) et Spie-Trindel**

Dans le cadre des opérations de cession de Spie Batignolles (devenue Spie SA), votre Société a donné les garanties d'usage sur les comptes 1995 de Spie SA et Spie Trindel, et a garanti des risques relevant de certaines affaires passées de Spie SA et/ou ses filiales, notamment Spie Trindel et Spie Enertrans.

Les garanties de nature fiscale ont été soldées dans le cadre d'un accord transactionnel en date du 18 octobre 2001 qui a donné lieu au versement par Schneider Electric SA à Spie SA

d'une somme nette de 32 millions d'euros le 15 janvier 2002 (comptabilisés sur l'exercice 2001) et d'un complément de 4 725 920 euros le 8 mars 2002.

Les garanties de nature sociale et liées au droit de la concurrence ont été soldées dans le cadre d'un accord transactionnel en date du 21 juillet 2002 qui a donné lieu au versement par Schneider Electric SA à Spie SA d'une somme nette de 1,5 million d'euros le 31 juillet 2002.

Pour les autres garanties, cette convention n'a pas été suivie d'effet en 2002.

#### **2. Convention avec Spie SA (ex : Spie Batignolles)**

Une convention de gestion déléguée a été conclue entre votre société et Spie Batignolles (devenue Spie SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion.

Cette convention a donné lieu au versement d'une somme de 178 042,14 euros au cours de l'exercice.

#### **3. Conventions avec Square D Company**

Square D Company a émis pour un montant nominal de 250 millions de US dollars d'obligations convertibles en actions Schneider Electric SA, au taux de 2 %. Cette émission a été garantie par Schneider Electric SA.

En outre, une convention définit les relations entre Schneider Electric SA et Square D Company pendant la durée de l'emprunt et, en particulier, à la suite des demandes de conversion d'obligations Square D Company en actions Schneider Electric SA.

Cette convention a pris fin au cours de l'exercice à la suite du remboursement anticipé par Square D de son emprunt obligataire.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

Christian Chochon

Pierre Jouanne

PriceWaterhouseCoopers Audit

Anne Monteil

## b - Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Société Schneider Electric S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée de 750 millions d'euros au maximum, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

PriceWaterhouseCoopers Audit

Christian Chochon

Pierre Jouanne

Anne Monteil

c - Rapport des Commissaires aux comptes  
sur l'augmentation de capital réservée  
aux salariés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Société Schneider Electric S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de votre société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration, faisant application des dispositions de l'article L.225-129 VII du code de commerce vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de cinq ans, le soin d'arrêter les modalités de cette opération dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant ainsi être réalisée est fixé à 5 % du capital au jour de la mise en œuvre, étant précisé que la décote maximum qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est de 15 %.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

Christian Chochon

Pierre Jouanne

PriceWaterhouseCoopers Audit

Anne Monteil



## 3 - Résolutions

### Partie ordinaire

#### Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2002)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2002, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

#### Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2002, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

#### Troisième résolution

(Affectation à la réserve légale)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de prélever sur le compte "prime de fusion (Spie Batignolles/Schneider 1995)" une somme de 192 650 324 euros, afin de porter la réserve légale à 10 % du capital au 31 décembre 2002.

#### Quatrième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice, prélèvement sur les primes et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 221 139 365,39 euros, complété par un prélèvement sur les primes d'émissions liées à la conversion d'obligations convertibles de 95 120 469,11 euros de la manière suivante :

Dividende aux actions	228 812 905,00 €
Précompte	87 446 929,50 €
<b>Total</b>	<b>316 259 834,50 €</b>

Elle décide en conséquence le paiement aux 228 812 905 actions, jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2002 composant le capital au 5 mars 2003, après annulation de 12 millions d'actions, d'un dividende de 1 euro par action de 8 euros, assorti d'un avoir fiscal de 0,5 euro pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères ou, pour les autres actionnaires, d'un avoir fiscal égal à 10 % du dividende versé.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents, et les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende par action €	Avoir fiscal €	Revenu global €
1999	1,34	0,67 <sup>(1)</sup> 0,53 <sup>(2)</sup>	2,01 1,87
2000	1,6	0,8 <sup>(1)</sup> 0,4 <sup>(3)</sup>	2,4 2,0
2001 <sup>(4)</sup>	1,3	–	1,3

(1) Avoir fiscal de 50 %.

(2) Avoir fiscal de 40 %.

(3) Avoir fiscal de 25 %.

(4) Il s'agissait d'un remboursement d'apport n'ouvrant donc pas droit à un avoir fiscal et non soumis à l'impôt sur le revenu et à la CSG-CRDS.

#### Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. James Ross)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. James Ross pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2007 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

#### Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Piero Sierra)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Piero Sierra pour une période d'une année qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2004 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

## **Septième résolution**

*(Renouvellement anticipé du mandat d'administrateur de M. Michel François-Poncet)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle par anticipation le mandat d'administrateur de M. Michel François-Poncet pour une période de deux années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

## **Huitième résolution**

*(Renouvellement anticipé du mandat d'administrateur de M. Gérard de La Martinière)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle par anticipation le mandat d'administrateur de M. Gérard de La Martinière pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2007 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

## **Neuvième résolution**

*(Conventions réglementées, article L. 225-38 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des prescriptions de l'article L. 225-40 du Code de commerce sur les conventions visées par l'article L. 225-38 dudit Code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

## **Dixième résolution**

*(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions : prix maximal d'achat 80 euros - prix minimal de vente 40 euros)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que de la note d'information établie par la société et visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, à acquérir des actions

de la société afin de réduire la dilution, optimiser la gestion des fonds propres de la société, réaliser des opérations de croissance externe, régulariser le cours de Bourse et couvrir les plans d'options d'achat d'actions.

- ▶ Le nombre maximal d'actions pouvant être acquis, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social soit : 22 881 290 actions.
- ▶ Le prix maximal d'achat est fixé à 80 euros, le prix minimal de vente à 40 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.
- ▶ En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal de l'opération ne pourra excéder 1 830 503 200 euros.
- ▶ L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).
- ▶ Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce et conformément à la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2002.
- ▶ Les opérations d'acquisitions ou de cessions pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.
- ▶ En cas d'opérations financières, le Conseil d'Administration pourra procéder à un ajustement du nombre et/ou des prix maximal et minimal de vente des actions.
- ▶ L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois.

## Partie extraordinaire

### Onzième résolution

*(Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)*

Résumé : il est proposé de donner l'autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital d'un montant nominal maximal de 750 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions, assorties ou non de bons de souscription d'actions, par incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes d'émission et distribution d'actions gratuites ou élévation du nominal, par l'émission de bons de souscription d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital. Ces valeurs mobilières pourront être émises à concurrence d'un montant nominal de 1,5 milliard d'euros, ou de sa contre-valeur en autres monnaies ou unités monétaires. Les augmentations de capital réalisées dans le cadre de la douzième résolution s'imputeront sur la présente autorisation).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 750 millions d'euros :
  - a - par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
  - b - par voie d'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission et par distribution d'actions ou élévation du nominal des actions existantes ;
  - c - par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, compatibles avec les dispositions légales en vigueur, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tous moments ou à dates fixes. Ces valeurs mobilières

pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 1,5 milliard d'euros, ou de sa contre-valeur en autres monnaies ou unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission ;

- d - par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au c) ci-dessus émises simultanément ;
- e - par la mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

- 2) Décide que les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des actions et des valeurs mobilières et bons visés aux paragraphes 1) a et c auront, à titre irréductible et proportionnellement aux nombres d'actions alors possédés par eux, un droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières.

La délégation donnée au paragraphe 1) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières et des bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Il pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Il pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières et bons, au choix :

- limiter, dans les conditions légales, l'émission au montant des souscriptions recueillies ;
- ou répartir librement les titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ;

► ou encore les offrir au public sur le marché français et/ou international, totalement ou partiellement.

3) Décide :

► qu'au montant de 750 millions d'euros, fixé au paragraphe 1) alinéa 1<sup>er</sup>, s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la société, et que sur ce montant s'imputera le montant des actions, émises directement ou non, en vertu de la douzième résolution de la présente Assemblée ;

► qu'en cas d'incorporation de bénéfices, réserves ou de primes au capital, le montant de 750 millions d'euros, fixé au paragraphe 1) alinéa 1<sup>er</sup> sera augmenté de façon à représenter après l'incorporation le même pourcentage du capital social qu'avant celle-ci ;

► qu'en cas de distribution d'actions gratuites :

- celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;
- les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues ; tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à cette vente dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

4) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

► pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe 1) à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de la ou des augmentations de capital et/ou de la ou des émissions ;
- déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émissions ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de trois mois ;

- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société et, conformément aux dispositions légales et réglementaires à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- pour toute incorporation au capital de primes, réserves bénéfiques ou autres :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital ;
- fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet ;
- décider, le cas échéant et par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer

toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

- 5) Décide que la présente délégation, qui annule et remplace, toutes autorisations antérieures de même nature, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

### **Douzième résolution**

*(Augmentation avec suppression du droit préférentiel de souscription.*

*Résumé : il est proposé de donner l'autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital d'un montant nominal maximal de 750 millions d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions, assorties ou non de bons de souscription d'actions, et par l'émission de bons de souscription d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital. Ces valeurs mobilières pourront être émises à concurrence d'un montant nominal de 1,5 milliard d'euros, ou de sa contre-valeur en toutes monnaies ou unités monétaires. Un droit de priorité pourrait être accordé aux actionnaires pour les émissions sur le marché français. Cette autorisation est également valable pour les émissions réalisées par les filiales à plus de 50 % de la société et pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une OPE. Les augmentations de capital réalisées dans le cadre de la onzième résolution s'imputeront sur la présente autorisation.)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce ainsi que des articles L. 225-148 et L. 228-93 dudit Code :

- 1) délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 750 millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant des actions

émises, directement ou non, en vertu de la onzième résolution de la présente Assemblée :

- a - par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
- b - par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, compatibles avec les dispositions légales en vigueur, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes. Ces valeurs mobilières pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 1,5 milliard d'euros, ou de sa contre-valeur en autres monnaies ou unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission ;
- c - par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément ;
- d - par la mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.
- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus.

Il est précisé que les émissions visées au paragraphe 1) ci-dessus pourront, le cas échéant, être réalisées totalement ou partiellement sur le marché international.

Pour les émissions effectuées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra éventuellement conférer aux actionnaires pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons de souscription d'actions émis sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles. Les actions, valeurs mobilières et bons non souscrits à l'issue du délai de priorité feront l'objet d'un placement public.

La délégation donnée au paragraphe 1) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières et des bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

3) Décide que la somme revenant immédiatement ou à terme à la société, pour chaque action, valeur mobilière et bon émis en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours des actions anciennes de la société constatée pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédents le jour du début de l'émission des actions, valeurs mobilières et bons ; cette moyenne sera éventuellement corrigée pour tenir compte de la différence de date de jouissance ; il est précisé que le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

4) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

a - pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe 1) à l'effet notamment de :

- déterminer les conditions de la ou des émissions ;
- déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émissions ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;

- prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de trois mois ;

- décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- d'une manière générale, passer toutes conventions, notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

b) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions sur présentation d'un bon, pour acheter en bourse ces bons, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

5) autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre de la délégation objet du paragraphe 1) ci-dessus :

► le cas où une ou des sociétés, dont la société détiendrait, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, émettrait :

a - des obligations à bons de souscription de titres de capital de la société ou

b - d'autres valeurs mobilières dont la forme est compatible avec les lois en vigueur, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à des dates fixes, de titres de capital de la société ;

- à procéder, en accord avec la ou les sociétés émettrices, à l'émission de ces obligations et autres valeurs mobilières ainsi qu'à l'émission des bons et des titres de capital correspondants de la société.

L'Assemblée Générale décide que le paragraphe 2), alinéas 1 et 3, et les paragraphes 3) et 4) de la présente résolution sont applicables à l'autorisation donnée dans le présent paragraphe.

- 6) Autorise le Conseil d'Administration à faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus, pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une Offre Publique d'Echange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

- 7 Décide qu'au montant de 750 millions d'euros, fixé au paragraphe 1) alinéa 1<sup>er</sup>, s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres de capital de la société.

- 8) Décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés, toutes les autorisations antérieures de même nature, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

### **Treizième résolution**

*(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser, en cas d'offres publiques d'achat ou d'offres publiques d'échange sur Schneider Electric SA, les autorisations d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital données par l'Assemblée)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, donne expressément pouvoir au Conseil d'Administration de faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, des autorisations données au Conseil d'Administration par les onzième et douzième résolutions adoptées par la présente Assemblée,

au cas où interviendraient une ou des Offres Publiques d'Achat ou d'échange sur les valeurs mobilières émises par la société.

La présente autorisation est conférée pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

### **Quatorzième résolution**

*(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 VII de ce même Code :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail à concurrence d'un montant nominal maximal de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à 15 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;
- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation;

- ▶ décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit, immédiatement ou à terme et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution.
- ▶ décide que le Conseil d'Administration, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
  - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
  - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
  - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- ▶ décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieurement consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions réservée aux adhérents de Plans d'Epargne d'Entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

### **Quinzième résolution**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.



## 4 - Attestations

### a - Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur

jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Schneider Electric SA. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Rueil-Malmaison, le 8 avril 2003

Le Président-Directeur Général  
Henri Lachmann

### b - Attestation des Commissaires aux comptes sur le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Société Schneider Electric S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric SA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement

erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne comporte pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001, et 2002 et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre, 2000, 2001 et 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation à l'exception d'une observation sur les comptes consolidés de l'exercice 2000 rappelant le changement de méthode comptable résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 avril 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

PriceWaterhouseCoopers Audit

Christian Chochon

Pierre Jouanne

Anne Monteil

## Tableau de concordance

(règlement COB 98-01/Instruction d'application de décembre 2001)

Le présent rapport annuel ayant été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse comme document de référence, le tableau de concordance présenté ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse et renvoie aux pages du rapport annuel correspondantes.

	Pages correspondantes du rapport annuel
1.1 Nom et fonctions du responsable du document	143
1.2 Attestations des responsables	143
1.3 Nom et adresse des contrôleurs légaux	35
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	17, 36, 37
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	17 à 19-23
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	20
3.4 Marché des titres de l'émetteur	24-25
Dividendes	127, 129, 135
4.1 Présentation de la société et du Groupe	7 à 16
4.3 Effectifs	8, 51, 99
4.4 Politique d'investissement	9 à 11 - 38 à 42
4.7 Risques de l'émetteur	42 à 48, 53
5.1 Comptes de l'émetteur	62 à 127
6.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	27 à 34
6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur	23, 31
6.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel-options	20 à 23
7.1 Évolution récente	38 à 41, 54, 55
7.2 Perspectives d'avenir	56



Le présent document de référence a été déposé, conformément au règlement n° 98-01, auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 8 avril 2003.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

# *Building* a **New Electric World**



**Schneider Electric SA**

Siège social :  
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt  
F-92500 Rueil-Malmaison Cedex (France)  
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00  
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00  
Internet : <http://www.schneider-electric.com>

Société anonyme  
au capital : 1 830 503 240 euros  
542 048 574 R.C.S. Nanterre  
Siret : 542 048 574 01775